INSTITUT
DE LA STATISTIQUE
DU QUÉBEC

www.stat.gouv.qc.ca

TRAVAIL ET RÉMUNÉRATION

Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec

Collecte 2010

Québec

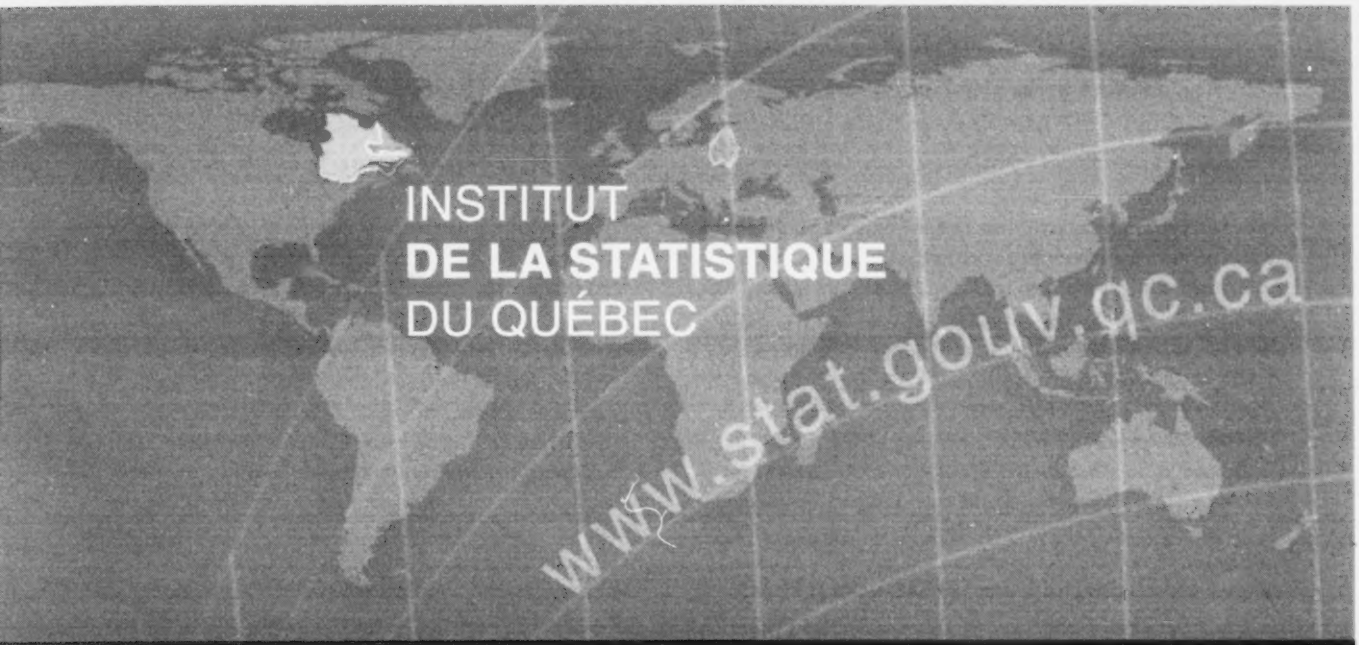

TRAVAIL ET RÉMUNÉRATION

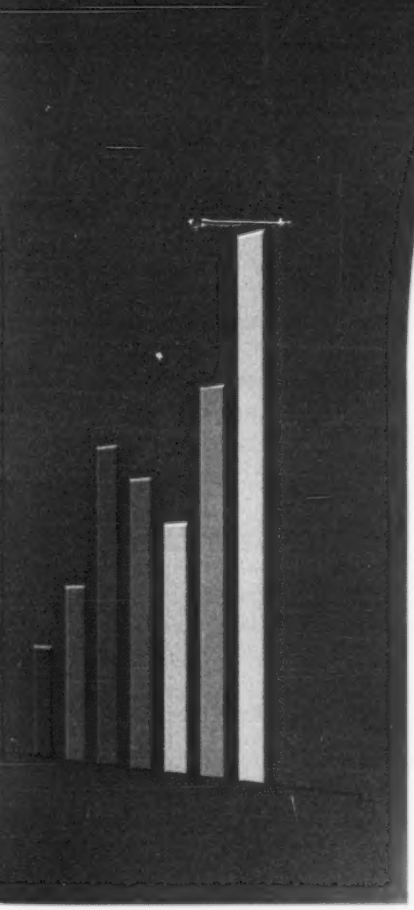

Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec

Collecte 2010

Pour tout renseignement concernant l'ISQ et les
données statistiques dont il dispose, s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1R 5T4
Téléphone : 418 691-2401

ou

Téléphone : 1 800 463-4090
(sans frais d'appel au Canada et aux États-Unis)

Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Ce document a été imprimé sur du papier
contenant 100 % de fibres postconsommation.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
1er trimestre 2011
ISBN 978-2-550-61446-3 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-61447-0 (PDF)

© Gouvernement du Québec,
Institut de la statistique du Québec, 2008

Toute reproduction est interdite
sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm

Mars 2011

L'Institut de la statistique du Québec réalise chaque année l'*Enquête sur la rémunération globale* (ERG), qui lui permet à la fois de répondre à son mandat d'informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés de l'administration québécoise et des autres salariés québécois (article 4) et à celui de fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes (article 2). Grâce à cette enquête, l'Institut peut remplir plus adéquatement sa mission dans le domaine du travail et de la rémunération en fournissant de nouvelles données objectives et de qualité sur la situation de la rémunération au Québec.

En effet, avec cette enquête, l'Institut collige non seulement de l'information liée aux emplois repères mais aussi de l'information sur tous les emplois présents dans les entreprises répondantes, en codant ces emplois selon la *Classification nationale des professions* (CNP).

L'Institut est donc en mesure de produire des résultats inédits et complets dans le domaine de la rémunération. Cette approche est complémentaire à celle utilisant les emplois repères. En effet, la codification selon la CNP se caractérise par une précision plus grande sur le plan du domaine d'activité, alors que l'appariement des emplois repères apporte une finesse en ce qui concerne la complexité des emplois. De plus, l'utilisation de la CNP, une classification d'emplois reconnue par d'autres organismes et agences statistiques, permet la comparaison entre les données tirées de l'ERG et celles provenant d'autres sources. Par ailleurs, les données de l'ERG sont toujours d'actualité puisque l'enquête est réalisée sur une base annuelle.

La publication *Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2010* présente les résultats relatifs au volet salarial selon plusieurs ventilations (secteur privé, secteur public, secteur de la fabrication, etc.). Les données portent sur les entreprises comptant au moins 200 employés, dans les différents secteurs du marché du travail. Dans les prochains mois, les données de l'ERG seront davantage exploitées, notamment avec la publication d'articles portant sur les avantages sociaux et les heures chômées et payées ainsi que la diffusion de tableaux sur la rémunération globale par groupe intermédiaire de la CNP.

La réalisation d'une enquête de cette envergure n'est possible que grâce à la contribution de plusieurs personnes. Nous voulons tout d'abord exprimer notre reconnaissance aux répondants pour leur collaboration qui est des plus importantes. Soulignons également la participation du personnel de l'Institut affecté aux diverses phases de l'enquête : la révision des méthodes et des concepts, la collecte et le traitement des données ainsi que la publication des résultats.

Le directeur général,

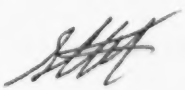

Stéphane Mercier

*Produire une information statistique pertinente, fiable et objective, comparable, actuelle, intelligible et accessible, c'est là l'engagement « **qualité** » de l'Institut de la statistique du Québec.*

Ce rapport a été réalisé par :	Guy Lavoie
La coordination a été assurée par :	Ann Doucet
Direction des statistiques du travail et de la rémunération :	Patrice Gauthier, chef de service
Ont apporté leur précieuse collaboration :	Marilyn Barbieri, David Chapados, Roxanne Gingras, Danielle Martin et Patrick Potvin, pour la validation des données
	Mario Haché, pour le développement méthodologique et le traitement statistique des données
	Pascal Michel et Dominique Sam-Pan, pour le traitement informatique
	France Lozeau, pour le traitement de texte et la mise en page
	Nicole Descroisselles, pour la révision linguistique

Remerciements

Nous tenons à remercier les personnes qui ont contribué à la réalisation de l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG), *collecte 2010*.

- Les répondantes et répondants à l'enquête, à qui nous voulons exprimer toute notre reconnaissance pour leur collaboration des plus importantes et leur patience; sans eux, aucun résultat ne serait disponible.
- L'équipe de l'ERG à la Direction des statistiques du travail et de la rémunération : Paule Maurais (chargée de collecte), Marilyn Barbieri, Virginie-Anne Bassène, Carole Calvé, David Chapados, Francine Ducharme, Marie-Josée Dufour, Renée Fecteau, Roxanne Gingras, Linda Jacques, Adella Jean, Guy Lavoie, Cindy Maher, Danielle Martin, Patrick Potvin et Patricia Soudir, pour la collecte des données sur la rémunération.
- Les directions contributrices : la Direction de la méthodologie et de la qualité : Mario Haché, Maxime Boucher et Sylvain Végiard; la Direction des stratégies et opérations de collecte : Annie Bellefeuille et son équipe; la Direction des services informationnels et technologiques : Jean-Claude Balu, Gérald Benoit et Guy Pérusse.

Pour tout renseignement concernant le contenu de ce rapport, s'adresser à :

Direction des statistiques du travail
et de la rémunération
Institut de la statistique du Québec
1200, avenue McGill College, bureau 400
Montréal (Québec) H3B 4J8

Téléphone : 514 876-4384
Télécopieur : 514 876-1767
Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Signes conventionnels :
Ce rapport utilise les symboles suivants :

...	N'ayant pas lieu de figurer
..	Donnée non disponible
x	Donnée confidentielle

Avertissements :
En raison de l'arrondissement des données et des critères de confidentialité, le total ne correspond pas nécessairement à la somme des parties.

Dans tout le texte, les mots *salariés, employés, professionnels, techniciens*, etc., font indifféremment référence au masculin et au féminin.

Table des matières

INTRODUCTION 11

CHAPITRE 1
LES CONCEPTS ET LA MÉTHODOLOGIE

1.1 Cadre conceptuel 14

1.1.1 Concept de rémunération globale 14
1.1.2 Mesure de la rémunération globale 14
1.1.3 Concepts relatifs aux salaires et aux échelles salariales 15
1.1.4 Concepts d'emploi repère et d'appariement 16
1.1.5 Classification nationale des professions 17

1.2 Méthodologie et approche de collecte 17

1.2.1 Plan de sondage 17
1.2.2 Collecte des données 20
1.2.3 Précisions sur les données et périodes de référence 23
1.2.4 Traitement et analyse des données 25

CHAPITRE 2
LES RÉSULTATS

2.1 Portrait des répondants 31

2.2 Présentation des tableaux 34

Annexe I Liste des groupes intermédiaires de la CNP 2006 et emplois repères correspondants 174

Annexe II Autres critères concernant la non-diffusion de certains codes ou de certains résultats 184

Glossaire 186

Liste des tableaux

Chapitre 1

1.1 Cycle de collecte et groupes de rotation (blocs) 20
1.2 Liste des éléments couverts par l'ERG 24
1.3 Qualité des estimations selon le coefficient de variation 27

Chapitre 2

2.1 Nombre d'entreprises et d'unités de collecte répondantes et nombre d'employés réguliers à temps plein sélectionnés, par secteur, en 2010 31
2.2 Répartition des employés réguliers à temps plein et des emplois, par groupe et par secteur, en 2010 33

Tableaux A
Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, Québec, 2010

A-1 Ensemble des employés 35
A-2 Secteur privé 43
A-3 Secteur privé, employés syndiqués 51
A-4 Secteur privé, employés non syndiqués 57
A-5 Secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés 63
A-6 Secteur privé, entreprises de 500 employés et plus 69
A-7 Secteur de la fabrication 75
A-8 Secteur public 81
A-9 Administration municipale 88
A-10 Secteur universitaire 92
A-11 Administration fédérale 98
A-12 Administration québécoise 102
A-13 Secteur « entreprises publiques 108

Tableaux B
Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, Québec, 2010

B-1 Ensemble des employés 113
B-2 Secteur privé 120
B-3 Secteur privé, employés syndiqués 126
B-4 Secteur privé, employés non syndiqués 130
B-5 Secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés 136
B-6 Secteur privé, entreprises de 500 employés et plus 139
B-7 Secteur de la fabrication 145
B-8 Secteur public 149
B-9 Administration municipale 154
B-10 Secteur universitaire 158
B-11 Administration fédérale 162
B-12 Administration québécoise 165
B-13 Secteur « entreprises publiques » 169

Liste des figures

Chapitre 1

1.1 Provenance des coûts de rémunération 21
1.2 La procédure de codification CNP 23

Chapitre 2

2.1 Représentativité de l'échantillon sélectionné et des entreprises répondantes dans l'univers estimé de l'ERG, en 2010 31
2.2 Nombre d'entreprises répondantes selon le secteur d'activité, en 2010 32
2.3 Nombre d'entreprises répondantes selon le nombre d'employés, en 2010 32

L'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG) est réalisée chaque année auprès d'un échantillon d'entreprises de 200 employés et plus. Les données salariales présentées dans cette publication proviennent de la collecte 2010 de l'enquête.

Le rapport *Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2010* offre des résultats sur la rémunération des salariés du Québec, notamment sur les heures régulières de travail, les salaires et les échelles salariales, selon les professions des groupes intermédiaires de la *Classification nationale des professions* (CNP). Les résultats sont présentés selon 13 ventilations. Dans sa forme finale, cette publication comportera, en plus des résultats sur les heures, les salaires et les échelles, des données sur la rémunération globale et ses composantes, toujours selon les professions des groupes intermédiaires de la CNP.

Le premier chapitre expose les concepts et la méthodologie de l'ERG. Le deuxième chapitre porte sur les résultats; on y présente l'univers estimé, l'échantillon et d'autres éléments descriptifs de l'ERG 2010 ainsi que deux séries de tableaux de résultats, une sur les salaires (annuels et horaires) et l'autre sur les échelles salariales, selon les groupes intermédiaires de la CNP. Un glossaire complète le document.

Des tableaux de résultats selon les emplois repères, portant sur les salaires, les heures de travail et la rémunération globale, sont également disponibles sur le site Web de l'Institut.

Les concepts et la méthodologie

Ce chapitre présente les différents concepts utilisés dans l'Enquête sur la rémunération globale (ERG) ainsi que la méthodologie de cette enquête. Différents termes sont utilisés dans ce rapport. Afin d'aider le lecteur, ceux-ci sont définis dans le glossaire à la fin du document.

1.1 Cadre conceptuel

1.1.1 Concept de rémunération globale

Le concept de la rémunération globale qui guide les travaux de l'Institut comprend l'ensemble des conditions contractuelles ou statutaires donnant normalement lieu à un engagement monétaire de l'employeur au bénéfice des employés, en contrepartie de l'exécution d'un travail pour une période donnée et dans des conditions déterminées[1].

Cette définition de la rémunération globale est transposée dans une équation qui précise les éléments couverts et qui se présente comme suit :

$$\text{Rémunération globale par heure travaillée} = \frac{\text{Rémunération directe} + \text{Rémunération indirecte}}{\text{Heures régulières} - \text{Heures chômées payées}}$$

$$= \frac{\text{Rémunération annuelle}}{\text{Heures de présence au travail}}$$

La rémunération directe comprend, selon le cadre conceptuel élaboré, l'ensemble des sommes versées directement à l'employé soit, principalement, le salaire, mais aussi les primes de chef d'équipe ou de spécialiste, les indemnités de vie chère, les bonis, les commissions et les divers remboursements reçus.

La rémunération indirecte comporte surtout les sommes versées généralement à des tiers au nom de l'employé pour qu'il bénéficie de certains avantages, comme une prime d'assurance-vie, ou pour satisfaire à une exigence légale, par exemple la contribution au régime d'assurance maladie du Québec. La rémunération annuelle représente la somme de la rémunération directe et de la rémunération indirecte.

Les heures régulières correspondent à la durée habituelle de travail. Les heures chômées payées couvrent les périodes d'absence rémunérées, soit les congés annuels, les congés fériés, les congés de maladie et les autres congés payés. Les heures de présence au travail sont ainsi déterminées en déduisant les heures chômées payées du nombre d'heures annuelles régulières.

1.1.2 Mesure de la rémunération globale

Une fois le concept de la rémunération globale bien établi à l'aide d'une définition et d'une équation, plusieurs méthodes peuvent être retenues pour mesurer cette rémunération. L'Institut a choisi la méthode des débours pour colliger et présenter les données sur la rémunération globale. Cette méthode permet d'évaluer les coûts engagés par les employeurs au chapitre de la rémunération pour une année financière donnée. Compte tenu de son équation sur la rémunération globale, l'Institut utilise cette méthode en ajoutant au salaire les débours encourus par les employeurs pour offrir à leurs employés les régimes d'avantages sociaux, tout en considérant les heures de travail et les heures chômées payées.

La méthode des débours comporte toutefois certaines limites. Ainsi, chez deux employeurs offrant à leurs employés des régimes d'assurance-vie identiques, la prime à verser peut varier sensiblement en raison, par exemple, de l'âge des employés. La mesure de la rémunération par la méthode des débours donnerait des résultats différents selon l'âge des employés de chaque employeur. Pourtant, à âge égal ou sur l'étendue d'une carrière, l'avantage est le même. Plusieurs variables, autres que le contenu des régimes, peuvent avoir une influence sur les frais encourus, notamment les variables démographiques (l'âge, le sexe, l'ancienneté de la main-d'œuvre, etc.) et les variables économiques (taux d'inflation et d'intérêt, rendement de la caisse de retraite, etc.).

1. Institut de recherche et d'information sur la rémunération (1988). *Cadre conceptuel de la définition de la rémunération globale*, Montréal.

1.1.3 Concepts relatifs aux salaires et aux échelles salariales

L'Institut recueille l'information sur le salaire régulier, c'est-à-dire le traitement habituel de l'employé en fonction de ses heures régulières hebdomadaires de travail. Le salaire peut être colligé sous plusieurs formes (horaire, hebdomadaire, annuelle, etc.); en recueillant également l'information sur les heures régulières hebdomadaires de travail, l'Institut est en mesure d'effectuer les conversions requises pour présenter les données salariales sur différentes bases.

Les salaires recueillis incluent les indemnités de vie chère lorsqu'elles sont intégrées de même que les primes de chef d'équipe ou de spécialiste. Ces primes ne sont pas associées au rendement, mais à des emplois comportant des responsabilités de niveau supérieur. Les primes de rendement sont, en effet, exclues puisqu'elles ne sont pas reliées aux tâches, mais davantage au titulaire du poste.

Les débours relatifs aux salaires constituent un facteur important dans les décisions de rémunération d'un employeur, mais d'autres éléments doivent également être étudiés. En effet, le niveau de salaire d'un employé dépend en partie de variables relatives à la personne, telles que l'ancienneté, l'expérience ou le rendement, qui déterminent la position du titulaire dans l'échelle salariale.

Afin de nuancer les données recueillies concernant les salaires, l'Institut ajoute de l'information sur les échelles salariales. Les échelles salariales expriment une partie importante de la politique salariale de l'employeur. Elles représentent le niveau de rémunération offert pour un emploi. Pour des salaires différents, la politique salariale pourrait être similaire puisque les débours peuvent varier en raison de diverses caractéristiques. La diffusion de données sur les échelles salariales permet donc une analyse plus approfondie des données portant sur les salaires.

Il existe plusieurs types d'échelles salariales : celles avec un minimum et un maximum normal, celles avec un minimum, un maximum normal et un maximum au mérite et, enfin, les échelles salariales avec un minimum et un maximum au mérite. Le maximum normal est un paramètre important; ce taux, accessible à l'employé dont le rendement est satisfaisant, représente le taux de comparaison du marché. Le maximum au mérite, pour sa part, ne peut être atteint que par les employés qui ont un rendement supérieur.

La comparaison entre les résultats observés pour les salaires et ceux relatifs aux échelles salariales doit tenir compte de certaines réalités. Pour une même entreprise, les données relatives aux échelles portent sur un groupe d'employés qui peut différer de celui sur lequel s'effectue la collecte des salaires. En effet, les données salariales incluent les employés qui ne sont pas assujettis à une échelle. En général, les emplois de professionnels, de techniciens et d'employés de bureau sont rémunérés selon une échelle salariale. Par contre, les employés de service, ceux de production et les ouvriers sont généralement rémunérés selon un taux fixe.

La collecte des données sur les maximums normaux peut occasionner certaines difficultés. Par exemple, le mode de rémunération apparemment privilégié pour un emploi est une échelle salariale; mais parce que dans certains cas il est difficile de déterminer le maximum normal représentatif d'une politique salariale formelle, l'emploi ne sera pas pris en compte dans les données sur les employés rémunérés selon une échelle salariale.

Pour pondérer le minimum, tout l'effectif assujetti à une échelle salariale est pris en considération, y compris les employés dont le salaire est « hors échelle ». La même opération est effectuée pour ce qui est du maximum normal, à l'exception de l'employé dont l'échelle ne comporte pas de maximum normal, mais seulement un maximum au mérite.

Par ailleurs, pour ce qui est des emplois repères, les emplois d'une même entreprise qui ont été appariés à un même corps d'emploi sont mis en relation entre eux selon qu'il s'agit d'une progression de carrière ou d'un régime de postes. Dans le premier cas, les employés progressent d'un emploi à un autre sans changement de poste. Il s'agit d'une progression, plus ou moins automatique, basée sur l'acquisition de compétences, l'ancienneté et/ou le mérite. Dans le second cas, la progression de l'employé implique

la disponibilité d'un poste et, conséquemment, un concours visant à le combler. Les deux régimes peuvent être présents dans la même entreprise. En effet, la progression dans les premiers niveaux d'un corps d'emploi est souvent de type progression de carrière, alors que l'accession aux niveaux supérieurs s'effectue selon un régime de postes. L'Institut calcule pour chaque emploi repère un minimum et un maximum reflétant adéquatement la progression des employés dans leur structure salariale.

1.1.4 Concepts d'emploi repère et d'appariement

Dans le cadre d'une enquête sur la rémunération, l'utilisation d'emplois repères permet de limiter le nombre d'emplois à enquêter tout en s'assurant que les résultats sont représentatifs du secteur ou de l'entreprise qui souhaite se comparer. L'Institut utilise, afin de répondre à son mandat de comparaison de la rémunération, la méthode de l'appariement des emplois des entreprises aux emplois repères de l'enquête. Il s'agit d'un processus d'évaluation des similitudes entre le contenu des emplois repères et celui des emplois présents dans les entreprises enquêtées, en fonction de critères qualitatifs et quantitatifs.

Le choix du panier d'emplois repères a été réalisé sur la base des emplois de l'administration québécoise ayant une contrepartie dans les autres secteurs du marché du travail[2]. C'est pourquoi certains emplois (infirmiers, enseignants, etc.) sont exclus. Les emplois retenus doivent être comparables, ce qui implique qu'ils soient suffisamment présents sur le marché de comparaison en plus d'avoir un contenu (responsabilités, exigences, etc.) facilement identifiable et stable dans le temps. Les emplois repères permettent de tenir compte du niveau de complexité des tâches (niveau d'entrée et d'apprentissage, niveau de fonctionnement autonome et niveau de chef d'équipe ou de spécialiste). L'information qui résulte de l'appariement offre donc un degré de finesse plus grand que celui obtenu avec la codification CNP quant à la complexité de l'emploi.

Un nouveau panier d'emplois repères a été introduit en février 2007[3]. L'ERG 2010 a porté sur 48 corps d'emploi, lesquels se divisent en cinq catégories d'emplois, soit les professionnels, les techniciens, les employés de bureau, les employés de service et les ouvriers. En comptant les niveaux associés à chacun de ces corps d'emploi, 101 emplois repères ont été considérés dans le cadre de l'enquête.

1.1.5 *Classification nationale des professions*

En plus d'utiliser des emplois repères, en lien avec son obligation de comparaison pour l'administration québécoise, l'Institut collige dans l'ERG des données relatives aux professions telles que définies dans la *Classification nationale des professions* (CNP 2006)[4].

La CNP est un système de classement des emplois reconnu à l'échelle canadienne et est comparable aux systèmes d'autres pays. Cette classification est utilisée, entre autres, par Statistique Canada et Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Il s'agit d'un outil permettant de classer les emplois d'une entreprise à l'aide de la description de tâches normalisée définie pour chacun des 520 groupes de base. Ce système permet aux statisticiens et aux analystes du marché du travail d'utiliser une méthode uniformisée afin de recueillir des données et de produire des résultats pour des groupes bien cernés.

2. De par sa loi, l'Institut doit informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés de l'administration québécoise et de celle des autres salariés québécois (*Loi sur l'Institut de la statistique du Québec*, L.R.Q., c. I-13.011, a. 4). L'administration québécoise comprend la fonction publique québécoise ainsi que les secteurs publics de l'éducation et de la santé et des services sociaux.

3. Pour plus de renseignements sur le processus de sélection du nouveau panier d'emplois repères, le lecteur peut consulter les documents *La sélection des emplois repères : nouvelle classification, enjeux et plan d'action* (octobre 2003) et *La sélection des emplois repères : présentation de la structure d'emplois de l'administration québécoise et analyse du panier actuel d'emplois repères avec des critères de représentativité d'ensemble* (décembre 2005) ainsi que les cinq articles parus dans le *Flash-info* (septembre 2003, 2004, 2005, 2006 et février 2007). Toutes ces publications sont disponibles sur le site Web de l'Institut (www.stat.gouv.qc.ca)

4. Voici le lien du site officiel de la CNP : www5.hrsdc.gc.ca/noc/francais/cnp/2006/bienvenue.aspx

La CNP classifie les professions en fonction du niveau de compétence et du domaine ou genre d'activité. Il s'agit d'une classification hiérarchique : elle comporte 26 grands groupes (codes à deux chiffres), 140 groupes intermédiaires (codes à trois chiffres) et 520 groupes de base (codes à quatre chiffres). Ainsi, chaque grand groupe englobe un ou plusieurs groupes intermédiaires, et chaque groupe intermédiaire englobe un ou plusieurs groupes de base. Chaque chiffre donne de l'information sur la profession : le premier indique le domaine, le second désigne le niveau de compétence généralement requis pour l'emploi alors que le dernier sert à classer les différents corps d'emploi. Prenons, par exemple, le code 2131. Le premier chiffre (2) révèle qu'il s'agit d'une profession du domaine « sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés ». Le deuxième chiffre (1) signifie qu'une formation universitaire est généralement requise pour occuper ce poste. Ensemble, ces deux chiffres indiquent déjà que cette profession se classe dans le grand groupe 21, soit celui du personnel professionnel des sciences naturelles et appliquées. Le troisième chiffre (3) désigne le groupe intermédiaire, en l'occurrence celui des professionnels/professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique. Enfin, le quatrième chiffre (1) fait référence au groupe de base, c'est-à-dire celui des ingénieurs civils.

1.2 Méthodologie et approche de collecte

1.2.1 Plan de sondage

Univers et base de sondage

La population visée par l'enquête est constituée de l'ensemble des entreprises comptant au moins 200 employés à temps plein ou à temps partiel dans les différents secteurs du marché du travail au Québec. L'entreprise dont le nombre d'employés varie grandement en fonction des saisons mais qui emploie 200 employés ou plus au moins six mois par année est incluse dans l'univers de l'enquête.

L'administration fédérale (employés travaillant au Québec) constitue une seule entreprise dans le cadre de l'ERG; c'est également le cas de l'administration québécoise (fonction publique, secteur public de l'éducation et secteur public de la santé et des services sociaux). Dans l'administration municipale, l'univers est défini sur la base de la population desservie par la municipalité plutôt que sur la base du nombre d'employés. Ce sont les municipalités de 25 000 habitants et plus qui font partie de l'univers d'enquête, et celles-ci comportent généralement au moins 200 employés.

Les secteurs d'activité économique suivants sont exclus de l'enquête :

- agriculture et services relatifs à l'agriculture;
- pêche et piégeage;
- exploitation forestière et services forestiers;
- construction;
- organismes internationaux et autres organismes extraterritoriaux.

Le fichier de référence de l'univers de l'enquête est la Banque de données du registre des entreprises (BDRE) de Statistique Canada. La base de sondage est constituée à partir de ce fichier, excluant les entreprises classées dans les secteurs non couverts par l'enquête ainsi que celles classées dans les states de taille plus petites que 200 employés. En ce qui concerne les municipalités, l'information pertinente est tirée du Répertoire des municipalités du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Stratification

Pour déterminer la taille et la composition de l'échantillon, les entreprises composant l'univers de l'enquête ont été réparties selon trois variables de stratification : privé/public, secteur d'activité économique et taille de l'entreprise.

Privé/Public

La variable de stratification privé/public répartit les entreprises de l'univers en considérant leur appartenance au secteur privé ou au secteur public[5]. Le secteur public tel que défini ici correspond au

5. Le secteur public contient toutes les unités institutionnelles sous contrôle gouvernemental. Ce contrôle peut prendre la forme de propriété exclusive d'une unité institutionnelle ou d'une participation majoritaire sous forme d'actions donnant droit de vote.

regroupement du secteur « Administration québécoise » et du secteur « Autre public » que l'on retrouve dans le rapport Rémunération des salariés. État et évolution comparés.

Secteur d'activité économique

En ce qui a trait aux entreprises du secteur public, la deuxième variable de stratification portant sur l'activité économique découpe l'univers de la façon suivante :

- éducation (commissions scolaires et cégeps);
- santé et services sociaux;
- administration provinciale (fonction publique du Québec);
- administration fédérale;
- administration municipale;
- universités;
- entreprises publiques (locales, provinciales et fédérales).

Dans le cas des entreprises du secteur privé, la deuxième variable de stratification portant sur l'activité économique découpe l'univers de la manière suivante[6]:

- extraction minière et extraction de pétrole et de gaz (21);
- fabrication (31, 32 et 33);
- commerce (41, 44 et 45);
- transport et entreposage (48 et 49);
- industrie de l'information et industrie culturelle (51);
- finance, assurances, immobilier et location (52 et 53);
- autres secteurs de l'industrie des services[7] (54, 55, 56, 61, 62, 71, 72 et 81) excluant :
  - éducation (commissions scolaires et cégeps);
  - universités;
  - santé et services sociaux;
  - entreprises publiques.

Taille de l'entreprise

La troisième variable de stratification, la taille de l'entreprise, est déterminée selon le nombre d'employés de l'entreprise. La stratification selon la taille répartit les entreprises en deux ou trois catégories. Les bornes définissant les strates de taille sont variables d'un secteur d'activité à l'autre.

Degré d'échantillonnage

Le plan de sondage de l'enquête est un plan stratifié à deux degrés pour ce qui est de la CNP et à trois degrés dans le cas des emplois repères. Le premier degré consiste en un échantillon stratifié d'entreprises. L'étape du profilage permet de découper l'entreprise en unités de collecte pour lesquelles il est logique de recueillir des données sur la rémunération; une analyse est alors effectuée afin de caractériser l'entreprise en fonction de sa structure organisationnelle, ses diverses politiques de rémunération, la syndicalisation ainsi que la centralisation de ses données sur la rémunération. Dans les entreprises plus complexes (trois unités de collecte et plus), la charge de collecte est diminuée par l'échantillonnage d'unités de collecte. Cet échantillonnage d'unités de collecte constitue le deuxième degré du plan de sondage. Les unités de collecte sélectionnées transmettent alors à l'Institut un fichier complet comportant, pour chacun des employés de l'entreprise, les données sur l'emploi et la rémunération ainsi que sur des caractéristiques personnelles. Tous les emplois de ce fichier sont codés selon la CNP. Une sélection d'emplois susceptibles d'être appariés aux emplois repères de l'enquête est effectuée. Il s'agit du troisième degré du plan de sondage.

Taille, répartition et sélection de l'échantillon

La taille de l'échantillon et sa répartition ont été fixées en vue d'assurer un niveau de précision donné quant aux estimations produites tout en tenant compte des ressources financières disponibles pour

6. La classification utilisée est le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2007.

7. Regroupent les secteurs suivants : services professionnels, scientifiques et techniques; gestion de sociétés et d'entreprises; services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement; services d'enseignement (excluant le secteur public); soins de santé et assistance sociale (excluant le secteur public); arts, spectacles et loisirs; hébergement et services de restauration.

la réalisation de l'enquête et de l'échéance convenue pour la production des résultats.

Pour l'ERG 2010, la taille de l'échantillon est de 297 entreprises. La sélection de l'échantillon à l'intérieur des strates est de type aléatoire simple sans remise. La fraction de sondage est variable d'une strate à l'autre. Les strates comprenant les grandes entreprises sont en général recensées. Les strates appartenant à des secteurs d'activité où la taille de la population est petite se voient attribuer une fraction de sondage élevée. Pour ce qui est des établissements publics d'enseignement, de santé et de services sociaux et des universités ainsi que des administrations provinciale et fédérale, un recensement a été effectué.

Les unités de collecte sont sélectionnées dans les entreprises échantillonnées. Lorsqu'elles sont au nombre de deux ou moins dans une entreprise, elles sont recensées. Dans tout autre cas, il y a sélection sans remise d'unités de collecte avec une probabilité de sélection proportionnelle au nombre d'employés. Au total, parmi les 262 entreprises répondantes des 297 échantillonnées, 352 unités de collecte ont été sélectionnées.

Depuis 2006, l'enquête est réalisée selon un cycle de trois ans; l'échantillon est donc divisé en trois groupes de rotation. Lorsqu'une entreprise est introduite dans l'enquête, sa participation est requise pour une durée de trois ans. À sa première année de participation, l'entreprise sélectionnée dans l'échantillon fait l'objet d'une analyse approfondie en ce qui concerne sa structure organisationnelle et sa structure de rémunération, et la collecte des données sur la rémunération est faite selon le mode « standard ». Le fardeau du répondant s'allège dès sa deuxième année de participation, la collecte étant réalisée en mode « mise à jour ». À la troisième année, la participation de l'entreprise diminue encore puisque la collecte se fait en mode allégé (collecte de taux moyens d'augmentation[8]). Dans le cas des strates recensées, les entreprises recommenceront un nouveau cycle de collecte de trois ans lorsque le précédent sera terminé. Dans les autres strates, la sélection de l'entreprise dans l'échantillon après le cycle de trois ans dépend de la fraction de sondage. Moins la fraction de sondage est élevée et plus le renouvellement de l'échantillon sera important. Il faut préciser cependant que certaines grandes entreprises, notamment les administrations publiques québécoise et fédérale, sont traitées en mode standard à chaque année d'enquête, sauf en ce qui concerne les avantages sociaux.

Le tableau 1.1 présente les différents cycles de collecte et les groupes de rotation. Afin d'implanter ce cycle de collecte de trois ans, l'univers d'entreprises a été divisé en trois blocs de manière aléatoire. La composition des blocs est similaire en ce qui concerne la répartition des entreprises en matière de taille et de secteurs d'activité. Un premier échantillon (groupe de rotation A) a été tiré dans le cadre de l'ERG 2006 parmi les entreprises du bloc 1, un deuxième (groupe de rotation B) l'a été pour l'ERG 2007 parmi celles du bloc 2 et finalement, un troisième groupe de rotation (C), tiré du bloc 3, a été introduit dans l'ERG 2008. À partir de l'ERG 2009, il y a renouvellement du tiers de l'échantillon chaque année avec le tirage d'un nouveau groupe de rotation qui en remplace un autre. Ainsi en 2010, le groupe de rotation B a été remplacé par le groupe E, sélectionné lui aussi dans le bloc 2.

8. Pour plus d'information sur le sujet, voir l'article suivant : Karine CHARBONNEAU (2005)., « Une nouvelle ère ... lancement de la nouvelle ERG », *Flash-info Travail et rémunération*, vol. 6, no 4, septembre, p. 10-12.

Tableau 1.1
Cycle de collecte et groupes de rotation (blocs)

Groupe de rotation	ERG 2006 (33,3 % de l'échantillon)	ERG 2007 (66,6 % de l'échantillon)	ERG 2008 (100 % de l'échantillon)	ERG 2009 (100 % de l'échantillon)	ERG 2010 (100 % de l'échantillon)	ERG 2011 (100 % de l'échantillon)
Groupe A (Bloc 1)	Standard	Mise à jour	Allégée			
Groupe B (Bloc 2)		Standard	Mise à jour	Allégée		
Groupe C (Bloc 3)			Standard	Mise à jour	Allégée	
Groupe D (Bloc 1)				Standard	Mise à jour	Allégée
Groupe E (Bloc 2)					Standard	Mise à jour
Groupe F (Bloc 3)						Standard

1.2.2 Collecte des données

Approche de collecte

L'approche de collecte adoptée par l'Institut résulte d'un équilibre entre les objectifs visés et les contraintes rencontrées. L'ERG est une enquête qui vise à se conformer à deux articles de la Loi sur l'ISQ, soit l'article 2 – fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec – et l'article 4 – informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés de l'administration québécoise et des autres salariés québécois. Pour bien remplir sa mission, tout en considérant les besoins exprimés par les répondants et les différents utilisateurs-clients, l'Institut désire fournir un maximum de données, comme les débours de l'employeur mais aussi les caractéristiques des régimes de rémunération. Cependant, certaines limites s'imposent, particulièrement au regard des contraintes en matière de ressources et de la volonté de réduire le fardeau des répondants. L'Institut a donc développé une approche qui favorise la collecte et l'analyse de renseignements déjà disponibles (conventions collectives, politiques de rémunération, descriptifs des régimes, etc.), limitant ainsi la contribution requise de la part du répondant et fournissant aux analystes-enquêteurs de l'ISQ les données nécessaires au calcul des coûts de rémunération. En effet, à la fois les politiques de rémunération et les caractéristiques de la main-d'œuvre servent à établir les coûts, comme le montre la figure 1.1.

Processus de collecte

Dans le cadre de la nouvelle ERG, plusieurs étapes et modes de collecte différents ont été implantés. Dans la collecte de type « standard », soit la plus complète, la première étape est une entrevue téléphonique avec le répondant dans l'entreprise (par exemple, un professionnel en ressources humaines ou un conseiller en rémunération). Cette entrevue permet notamment de préciser les besoins de l'Institut relativement à la réception du fichier de rémunération et d'autres documents. Tous ces renseignements reçus de l'entreprise sont ensuite analysés et traités de façon très approfondie, ce qui constitue la deuxième étape. La troisième étape consiste à faire la codification CNP des emplois. Finalement, une entrevue en face-à-face avec le répondant est réalisée, principalement dans le but de faire les appariements d'emplois et de compléter la collecte des données sur les avantages sociaux et la rémunération variable.

Figure 1.1
Provenance des coûts de rémunération

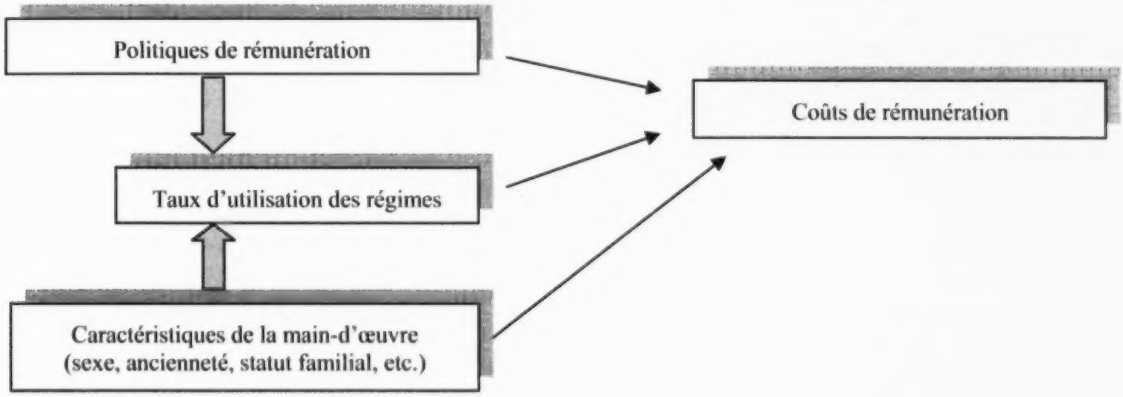

Entrevue téléphonique

D'une durée moyenne de 30-45 minutes, cette entrevue permet, tout d'abord, d'obtenir une description des différents groupes d'employés de l'unité de collecte afin de comprendre et bien définir la structure de rémunération, les conditions de travail et les avantages sociaux en place pour chacun des groupes. Également, c'est à cette occasion que des consignes sont fournies au répondant afin qu'il puisse transmettre à l'Institut un fichier de rémunération complet ainsi que d'autres documents nécessaires à l'analyse, tels que les conventions collectives, les descriptions de tâches et les politiques de rémunération.

Réception et analyse du fichier de rémunération et des autres documents

Le fichier contient, pour chacun des employés de l'entreprise, les données sur l'emploi et la rémunération (titre d'emploi, classification, salaire, échelle salariale, heures régulières de travail) ainsi que sur ses caractéristiques personnelles (sexe, date d'embauche, statut de syndicalisation). Provenant du système de paie ou du système d'information de gestion de l'entreprise répondante – ce qui représente une source de données fiable et objective –, ce fichier est transmis au moyen d'un site sécurisé afin de garantir la confidentialité des données. Une analyse approfondie en est effectuée afin de confirmer les modèles d'emplois ainsi que les structures et les modes de rémunération qui s'y rattachent. Ce fichier contient également l'information nécessaire à l'attribution d'un code CNP aux emplois de l'entreprise (titre d'emploi, code de classification, département, etc.). Les documents tels les conventions collectives, les politiques de rémunération, les recueils de conditions de travail et les rapports de taux d'utilisation permettent aux analystes-enquêteurs de remplir les fiches de collecte sur les avantages sociaux et la rémunération variable. Les traitements et analyses réalisés à l'ISQ sur la base de ces diverses sources de renseignements permettent ainsi de réduire le fardeau de réponse de l'entreprise.

Procédure de codification selon la CNP

La troisième étape consiste à attribuer à chaque emploi un code de la *Classification nationale des professions*. La codification se fait à l'aide de trois chiffres (groupes intermédiaires) ou de quatre chiffres (groupes de base)[9].

9. Un des objectifs de la codification CNP est d'identifier les emplois susceptibles d'être appariés aux emplois repères de l'enquête. Habituellement, la codification selon le groupe intermédiaire (code à trois chiffres) permet d'atteindre cet objectif. Cependant, dans certains cas, afin de mieux cibler un emploi repère, la codification selon le groupe de base (code à quatre chiffres) peut s'avérer nécessaire. C'est pourquoi certains emplois sont codés selon le groupe intermédiaire, et d'autres, selon le groupe de base. Par ailleurs, l'information selon les groupes de base étant plus spécifique et favorisée que celle pour les groupes intermédiaires, le nombre de groupes de base utilisés dans l'ERG ira en grandissant.

La codification des emplois d'une entreprise selon la CNP permet une analyse complète et une compréhension élargie de la classification des emplois de cette entreprise. De plus, elle permet d'identifier les emplois susceptibles d'être appariés aux emplois repères de l'enquête. Une connaissance approfondie de la struc-ture des emplois d'une entreprise améliore la qualité du processus d'appariement[10].

Afin d'assurer une codification de qualité, la procédure comporte jusqu'à quatre étapes distinctes (figure 1.2). Une codification de tous les emplois est d'abord effectuée par l'analyste-enquêteur responsable du dossier de l'entreprise. Ensuite, une deuxième codification, cette fois-ci partielle, est faite par un autre analyste-enquêteur et un rapport de concordance est produit. Un troisième codage (partiel) est prévu lorsque la concordance entre les deux premiers codages est insuffisante; des règles d'acceptation ou de rejet des codes permettent de s'assurer de la qualité de la codification. Si toutefois la concordance entre les trois exercices de codage ne respecte pas les règles de qualité, la codification initiale est rejetée et tous les emplois doivent être codés de nouveau.

Le code CNP attribué à un emploi permet d'identifier les emplois potentiellement appariables aux emplois repères.[11]

Entrevue en face-à-face

La dernière étape, qui dure généralement entre deux heures et une demi-journée, est une entrevue en face-à-face avec le répondant dans l'entreprise, dirigée par l'analyste-enquêteur; le but principal de cette entrevue est l'appariement des emplois.

Ainsi que mentionné précédemment, le processus d'appariement vise à examiner chacun de ces emplois au regard de sa similitude avec l'un ou l'autre des emplois repères de l'ERG, sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères reposent sur le sommaire ou la description générale de l'emploi, les conditions de pratique, la nature et la complexité des tâches effectuées, le niveau de scolarité et l'expérience exigés ainsi que le type de supervision reçue et exercée.

Par ailleurs, certains codes CNP attribués doivent être validés, alors que pour d'autres emplois, aucun code CNP n'a été associé en raison d'une trop grande incertitude; c'est également lors de l'entrevue que ces précisions sont recueillies.

Finalement, l'information qui n'a pu être colligée à la suite de l'étape d'analyse du fichier de rémunération et des autres documents est recueillie en entrevue afin de compléter les fiches de collecte sur les avantages sociaux et la rémunération variable. Dans le cadre de l'ERG 2010, tous les avantages offerts aux employés ont été couverts. Les coûts, les caractéristiques et les taux d'utilisation ont été colligés pour 18 avantages :

- congés annuels;
- congés fériés et mobiles;
- régimes de retraite;
- régimes étatiques;
- congés de naissance, d'adoption et d'interruption de grossesse (remboursés à 100 %);
- congés de maternité;
- congés de paternité;
- congés parentaux;
- congés d'adoption;
- congés de maladie utilisés;
- remboursement de congés de maladie non utilisés;
- assurance-salaire de courte durée;
- assurance-invalidité de longue durée;
- assurance-vie;
- assurance-maladie;
- assurance-soins dentaires;
- assurance-soins optiques;
- congés sociaux et libérations syndicales.

10. La relation entre les groupes intermédiaires de la CNP 2006 et les emplois repères de l'ERG est présentée à l'annexe I.

11. Lorsque, au sein d'une même unité de collecte, plus de 100 emplois sont potentiellement appariables, un échantillon est sélectionné.

Figure 1.2
La procédure de codification CNP

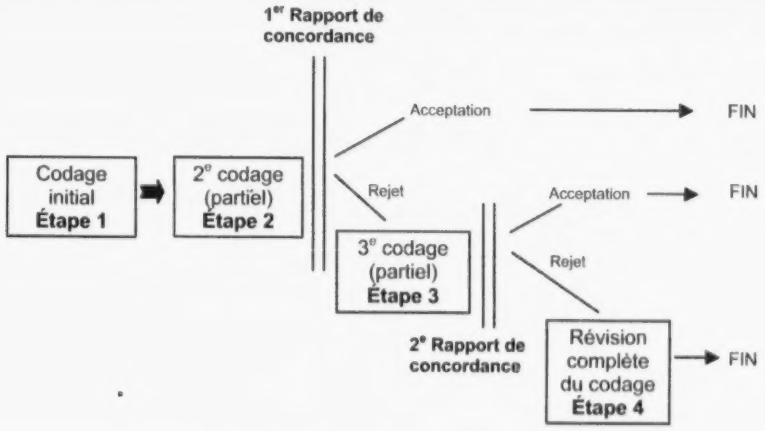

Validation et assurance-qualité des données

La collecte selon les modes « standard » et « mise à jour » de l'ERG est effectuée principalement par des analystes-enquêteurs en rémunération, entre les mois d'octobre et juin. Ces enquêteurs sont en grande majorité des professionnels formés en relations industrielles ou en gestion des ressources humaines. Les nouveaux employés reçoivent une formation spécifique à l'enquête et sont étroitement encadrés; un programme de monitorat est d'ailleurs en place. L'analyste-enquêteur maintient le contact avec le répondant pendant tout le processus de collecte, ce qui lui permet de valider des données au besoin. Des réunions de production ont régulièrement lieu afin d'assurer l'uniformité dans l'interprétation des concepts et dans le processus de collecte. Un comité d'experts a également été mis sur pied pour trancher relativement aux cas complexes et pour élaborer et transmettre des directives lorsque des situations nouvelles exigeant une analyse plus approfondie se présentent.

Les données recueillies à partir des fichiers de rémunération sont intégrées électroniquement dans la base de données de l'enquête, ce qui permet de réduire les possibilités d'erreurs liées à la saisie. La collecte relative aux autres éléments se fait à l'aide de fiches qui sont ensuite saisies manuellement; par contre, chaque analyste-enquêteur vérifie la saisie effectuée. Différents processus spécifiques de vérification et de validation ont d'ailleurs été mis en place pour assurer la qualité des données. En effet, de nombreux contrôles de qualité sont effectués en cours d'enquête et après celle-ci; ces contrôles peuvent prendre la forme de rapports de concordance dans les cas de double saisie, de rapports de cohérence (par exemple un rapport de validation sectorielle permettant de comparer la rémunération d'une entreprise avec celle de son secteur ou de comparer la rémunération entre différents niveaux de complexité), de rapports de sortie de données aberrantes ou d'une vérification du dossier par un analyste-enquêteur chevronné.

Le tableau 1.2 montre les divers éléments couverts dans l'enquête et pour lesquels des résultats seront produits lorsque l'enquête aura pris sa forme finale. Ces éléments peuvent être abordés sous l'angle de la fréquence mais parfois aussi sur le plan des politiques et des caractéristiques, des taux d'utilisation ou des débours de l'employeur (en pourcentage de la rémunération au taux régulier). Il importe de souligner que seuls les avantages pour lesquels il y a une contribution de l'employeur sont retenus puisque l'ISQ utilise la méthode des débours pour mesurer la rémunération.

Tableau 1.2
Liste des éléments couverts par l'ERG

Volet rémunération directe

Salaire

- Horaire
- Hebdomadaire
- Annuel

Mode de rémunération

- Échelles salariales minimum/maximum normal/maximum au mérite
- Échelles salariales minimum/maximum au mérite
- Taux de rendement
- Taux avec progression
- Taux fixes
- Taux variables

Remboursement de congés de maladie non utilisés

Rémunération variable à court terme

- Partage des bénéfices de l'entreprise
- Boni au mérite
- Régime hybride (partage des bénéfices de l'entreprise et boni au mérite)
- Boni d'équipe
- Commission (vendeurs seulement)*
- Partage des gains de productivité
- Boni discrétionnaire
- Autre régime

Volet rémunération indirecte

Régimes de retraite

- Régime de retraite à cotisations déterminées
- Régime de retraite à prestations déterminées
- Régime d'épargne à cotisations déterminées

Régimes étatiques

- CSST
- Assurance-emploi
- RAMQ
- RQAP
- RRQ

Assurances collectives

- Assurance-salaire de courte durée
- Assurance-invalidité de longue durée
- Assurance-vie
- Assurance maladie
- Assurances-soins dentaires
- Assurances-soins optiques

Compensation pour congés familiaux

- Congés de maternité
- Congés parentaux
- Congés de paternité
- Congés d'adoption

Volet heures de travail

Heures régulières hebdomadaires de travail

Heures chômées payées

- Congés annuels
- Congés fériés et mobiles
- Congés sociaux et libérations syndicales
- Périodes de repos et de repas[1]
- Congés de maladie
- Horaire réduit[1]
- Congés de naissance, d'adoption et d'interruption de grossesse (remboursés à 100 %)

1. Pour ces deux éléments, l'enquête permet de noter la présence ou non de l'avantage, mais aucun débours n'est colligé.

* Éléments pour lesquels la collecte n'a pas été complète en 2010.

1.2.3 Précisions sur les données et périodes de référence

Les données sur les salaires, les échelles salariales et les heures régulières de travail recueillies dans l'ERG 2010 portent sur les employés à temps plein et sont celles en vigueur en 2010; la période de validité des taux doit inclure le 1er avril 2010.

En ce qui concerne les avantages sociaux, la période de référence des débours colligés est l'année 2007 (civile ou financière) pour les entreprises du groupe de rotation C, l'année 2008 pour celles du groupe de rotation D et l'année 2009 pour celles du groupe E. Il est à noter que les débours relatifs aux régimes étatiques sont ajustés selon les dispositions en vigueur pour la période de référence des avantages sociaux. Ainsi, dans l'ERG 2010, des ajustements sur les régimes étatiques ont été effectués sur la base des dispositions en vigueur en 2009 pour les entreprises des groupes de rotation C et D. Dans l'adminis-tration québécoise, l'année 2007 sert de référence pour les coûts des assurances collectives et des régimes de retraite; les débours liés aux heures chômées payées sont calculés pour la période du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007

Les données relatives à l'effectif sont celles en vigueur en 2008, 2009 ou 2010 pour tous les secteurs, sauf l'administration québécoise. Les données concernent les employés réguliers à temps plein. Dans l'administration québécoise, l'effectif des emplois fait référence à la période du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009; ce sont également les employés réguliers à temps plein qui sont pris en compte, mesurés toutefois sous forme d'équivalents à temps complet.

1.2.4 Traitement et analyse des données

Compte tenu de l'approche de collecte privilégiée dans l'enquête, plusieurs traitements et calculs sont nécessaires afin de produire des résultats sur la rémunération globale. Tout d'abord, les données salariales sont recueillies pour chacun des employés de l'entreprise; ainsi, lorsque plusieurs employés occupent un même emploi, une moyenne pondérée par l'effectif est calculée. De la même façon, lorsque plusieurs emplois sont associés au même emploi repère ou code CNP, la moyenne tient compte de l'effectif. En ce qui a trait aux avantages sociaux, les entreprises peuvent fournir l'information de diverses façons – outre le débours – ce qui amène l'Institut à effectuer des traitements afin de transformer les caractéristiques, taux et usages recueillis en débours pour chaque employé de l'entreprise.

Ajustement des données des groupes de rotation C et D

Dans le cas des unités de collecte du groupe de rotation D (la deuxième année du cycle de collecte), l'enquête prévoyait une mise à jour des taux de salaire. Selon l'orientation de la nouvelle enquête, cela consiste à recevoir un nouveau fichier électronique et à mettre à jour les appariements. Comme la présence ou non des avantages sociaux ainsi que les caractéristiques et politiques relatives à ces derniers ont été recueillies à l'an 1, aucune nouvelle information n'est demandée à ce sujet. Le calcul des coûts est réalisé à partir des nouveaux taux de salaire.

En 2010, un nouveau fichier de données a été demandé auprès de 30 unités de collecte parmi les 107 du groupe de rotation D. Lors du choix de ces unités, l'Institut s'est assuré d'une distribution à peu près égale de celles-ci dans chacune des strates. Parmi les 30 unités sollicitées, 20 ont fourni un fichier de rémunération avec lequel il était possible d'effectuer une mise à jour des données. Une analyse du pourcentage d'emplois présents à la fois dans l'année 1 et dans l'année 2 a été réalisée; ce pourcentage s'est avéré satisfaisant.

Pour ces 20 unités de collecte ayant fourni un nouveau fichier de rémunération, le pourcentage d'emplois « pairés » est généralement élevé. Dans le cas des emplois « pairés », l'ajustement salarial a été effectué à partir de la variation observée pour chacun. En ce qui concerne les emplois « non pairés », une méthode mixte a été utilisée, l'objectif étant de maximiser la qualité de l'ajustement dans chacun des dossiers. Deux critères ont permis de choisir l'approche à adopter : le pourcentage d'emplois « pairés » dans le dossier ainsi que l'écart entre le taux d'augmentation calculé pour l'unité de collecte et le taux d'augmentation du secteur. À titre d'exemple, dans les unités de collecte pour lesquelles le pourcentage de « pairage » était élevé, la rémunération des emplois « non pairés » a été ajustée

sur la base du taux moyen d'augmentation calculé à partir des emplois « pairés » du dossier.

Les unités de collecte du groupe de rotation C (la troisième année du cycle de collecte) ainsi que les 10 unités de collecte du groupe de rotation D n'ayant pas fourni un deuxième fichier de rémunération ont fait l'objet d'une collecte en mode allégé. Pour ces unités de collecte, les taux d'augmentation des salaires et des échelles ont été recueillis pour chacun des modèles d'emplois présents dans l'unité. Ces taux d'augmentation ont permis d'ajuster la rémunération des emplois de chacun des modèles. Pour toutes ces unités de collecte, les appariements, l'effectif et les heures de travail ne sont pas mis à jour.

Par ailleurs, dans toutes les unités de collecte (groupes C, D et E), la non-réponse totale et partielle a fait l'objet d'une imputation.

Non-réponse partielle et imputation des données

En plus de la non-réponse pour l'ensemble des données d'une unité de collecte, on retrouve également de la non-réponse partielle, c'est-à-dire lorsque seulement une partie des données est présente. La non-réponse partielle peut aussi entraîner des biais dans les estimations puisque les non-répondants peuvent présenter des caractéristiques différentes de celles des répondants. Afin de corriger les lacunes causées par la non-réponse partielle, une imputation des données manquantes a été effectuée.

Il existe un vaste éventail de méthodes d'imputation, des plus simples aux plus complexes, qui permettent d'attribuer des valeurs aux données manquantes. Dans cette enquête, la méthode du voisin le plus proche a été privilégié. Cette méthode consiste à attribuer à un non-répondant (receveur) la valeur moyenne des répondants « les plus proches » (donneurs). La proximité est définie à l'aide d'une fonction de distance basée sur des variables auxiliaires caractérisant l'emploi.

La collecte relative aux avantages sociaux est réalisée la première année du cycle de collecte (mode stan-dard). Les renseignements ont donc été colligés, selon le groupe de rotation, lors de l'ERG 2008, 2009 ou 2010. La collecte des 18 avantages sociaux de l'ERG a fait l'objet d'une intégration graduelle. Ainsi, quatre avantages ont été introduits lors de l'ERG 2006, neuf avantages lors de l'ERG 2008 et les cinq autres lors de l'ERG 2009. Donc, c'est dans l'ERG 2009 (groupe de rotation D) que tous les avantages sociaux couverts par l'enquête ont été recueillis pour la première fois. Ainsi, pour les unités de collecte du groupe de rotation C, une imputation a été effectuée pour les avantages non enquêtés en 2008. Celle-ci est basée sur les données les plus récentes disponibles, soit les données historiques ou les coûts moyens du secteur d'appartenance.

Pondération

La pondération a pour objectif d'associer à chaque unité répondante le nombre d'unités (le poids) qu'elle représente dans la population visée. L'utilisation de ce poids à l'étape d'estimation permet de rapporter les données des répondants à la population visée et de faire des inférences adéquates à cette population, bien que celle-ci n'ait pas été observée dans sa totalité. Le calcul du poids tient compte de deux éléments : le premier est la probabilité de sélection à chaque degré du plan de sondage et le deuxième est l'ajustement pour la non-réponse.

Comme l'enquête repose sur un échantillon probabiliste, elle permet d'évaluer, pour chaque unité de la population, la probabilité de faire partie de l'échantillon. L'inverse de la probabilité de sélection est utilisé comme pondération initiale. Ce premier élément de pondération permet de tenir compte adéquatement de la non-proportionnalité de l'échantillon par rapport à la distribution de la population.

La non-réponse est un problème affectant habituellement les enquêtes par sondage et peut conduire à des biais dans les résultats. En présence de non-réponse, il est toujours possible que les unités non répondantes aient des caractéristiques différentes de celles des unités répondantes. Plus la non-réponse est élevée et plus le biais peut être grand. Il importe donc d'obtenir un taux de réponse élevé lors de la collecte et de tenir compte de la non-réponse lors de la pondération.

L'ajustement pour la non-réponse consiste à redresser l'échantillon des répondants par une modification de la pondération afin de le rendre, dans la mesure du possible, semblable à l'échantillon tiré initialement. Cette technique nécessite de l'information complémentaire sur les répondants et les non-répondants afin de créer des groupes homogènes appelés classes de pondération. Pour que les ajustements effectués soient efficaces, il est primordial que l'information auxiliaire dont on dispose soit liée aux variables mesurées ainsi qu'au phénomène de non-réponse. Le redressement est effectué en utilisant l'inverse du taux de réponse par classe de pondération.

Méthode d'estimation

Dans cette enquête, deux types d'estimations sont tirés des données de l'échantillon : l'estimation des paramètres (moyenne, proportion, ratio) et l'estimation de la précision associée à chacun de ces paramètres. Tous les paramètres estimés ont été produits avec les données pondérées, de façon à ce qu'elles puissent être inférées à la population visée. Toutes les estimations ont été calculées à l'aide des logiciels spécialisés SAS et SUDAAN, ce dernier logiciel permettant d'estimer correctement la variance en tenant compte de la pondération et des spécifications du plan de sondage.

Fiabilité des estimations

Les résultats publiés dans ce rapport représentent des estimations de la situation qui a cours dans l'univers défini de l'enquête. Aussi, l'utilisation des résultats de l'enquête à des fins d'évaluation de la situation de la rémunération dans les secteurs d'activité économique exclus de l'univers de référence serait un usage inapproprié. De plus, l'enquête reflète la situation des entreprises de 200 employés et plus. Il serait donc non fondé d'extrapoler les résultats de la présente enquête aux entreprises comptant moins de 200 employés.

Erreur d'échantillonnage

Comme les données proviennent d'un échantillon plutôt que de l'ensemble de la population visée, les estimations (moyenne, proportion, ratio) comportent une erreur d'échantillonnage que l'on peut mesurer. La marge d'erreur est une mesure de précision qui sert d'abord à estimer un intervalle de confiance autour de l'estimation produite. Elle peut être calculée à partir d'une mesure appelée « erreur type d'une estimation d'échantillon », où l'erreur type représente la racine carrée de la variance estimée.

Le coefficient de variation (CV)[12] constitue une autre mesure pour quantifier la précision associée à l'estimation. Plus le CV est faible, plus l'estimation est précise et, à l'inverse, un CV élevé commande la prudence.

Qualité des données

Dans le cadre de l'ERG 2010, les taux d'admissibilité à l'enquête sont supérieurs à 91 % dans tous les secteurs. Quant au taux de réponse, il est excellent, se situant pour les entreprises à 90,6 % dans le secteur privé et à 100,0 % dans le secteur « autre public ». Une non-réponse totale au volet sur les avantages sociaux est observée dans moins de 1 % des unités de collecte. Pour les unités de collecte répondantes, le taux de réponse varie selon l'avantage de 70,1 % à 99,6 %.

Le tableau 1.3 indique la qualité de l'estimation en fonction du niveau du coefficient de variation. Les CV ne figurent pas dans les tableaux de la section portant sur les résultats. En effet, toutes les estimations de salaire et de rémunération globale présentées sont de qualité « Excellente », « Très bonne » ou « Bonne ». Lorsqu'elles sont de qualité « Passable » ou « Faible », elles ne sont pas diffusées, donc non disponibles.

12. Exprimé en pourcentage, le CV est obtenu en divisant l'erreur type de l'estimation par l'estimation elle-même.

Tableau 1.3
Qualité des estimations selon le coefficient de variation

Coefficient de variation (CV)	Qualité de l'estimation
≤ 5 %	Excellente
5 % < CV ≤ 10 %	Très bonne
10 % < CV ≤ 15 %	Bonne
15 % < CV ≤ 25 %	Passable (*)
> 25 %	Faible (**)

Dans les tableaux sur les échelles salariales, certains résultats concernant l'effectif rémunéré selon une échelle en proportion de l'effectif total sont suivis d'un ou deux astérisques (* ou **). Un astérisque signifie que la qualité de la donnée est passable (15 % < CV ≤ 25 %) et deux, qu'elle est faible (CV > 25 %).

En plus des CV, d'autres critères de qualité ont été pris en compte dans les décisions relatives à la diffusion des résultats. Dans un premier temps, les groupes intermédiaires de la CNP pour lesquels le taux de non-réponse des données recueillies (salaires, échelles salariales, heures de travail) est de 25 % ou plus ne sont pas présentés, de même que ceux pour lesquels l'effectif est inférieur à 10. Une analyse a également permis de cerner des postes pour lesquels le salaire calculé ne reflétait pas la réalité de la profession en raison de certaines particularités; ces cas sont exposés à l'annexe II.

De plus, dans les tableaux relatifs aux échelles salariales, deux groupes sont exclus parce que ce mode de rémunération n'y est pas suffisamment présent. Il s'agit des groupes de gestion et de formation en cours d'emploi.

Il importe également de mentionner que certains résultats sur les quartiles de salaire ne sont pas présentés. Ce sont les cas pour lesquels un grand nombre d'employés ont le même taux de salaire. Il devient alors impossible de cibler des taux de salaire qui séparent l'effectif en quatre groupes de poids égal. Prenons, par exemple, le cas d'une profession où l'effectif est de 100 employés. Si 70 employés sont rémunérés au salaire minimum, on ne peut pas cibler un taux de salaire pour lequel 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus, puisque 70 % des employés ont le même niveau de rémunération. Ainsi, dès qu'il est impossible d'identifier un des quartiles, aucun quartile n'est présenté.

Par ailleurs, il est possible de remarquer certaines inversions de niveaux à l'analyse des tableaux sur la rémunération, c'est-à-dire des cas où le salaire affiché pour une profession classifiée dans un certain niveau de compétence est plus élevé (moins élevé) que celui d'une profession de niveau plus avancé (moins avancé). Une des raisons est que certaines professions se concentrent dans des milieux de travail caractérisés par un niveau de rémunération plus élevé et d'autres dans des milieux où le niveau est moins élevé. La concentration sectorielle d'une profession, la taille des entreprises où on la retrouve ou encore la couverture syndicale de la profession seraient quelques-uns des éléments explicatifs des cas d'inversion de niveaux.

Confidentialité des données

Conformément à sa loi constitutive, l'ISQ doit respecter la confidentialité des données recueillies. Dans la présente enquête, les règles suivantes ont été appliquées :

- une statistique est confidentielle si elle est calculée à partir d'un petit nombre d'entreprises;
- une statistique est également confidentielle si seulement quelques entreprises contribuent à un grand pourcentage de la valeur de cette statistique.

Aux fins d'application de ces règles de confidentialité, la contribution des données d'une entreprise à la valeur statistique est prise en compte. Cette contribution dépend du nombre d'employés (pondération par l'effectif).

Les données de l'administration québécoise (commissions scolaires et cégeps, santé et services sociaux, fonction publique du Québec) et celles de l'administration fédérale font exception parce qu'elles sont d'ordre public.

Les résultats

Le présent chapitre se compose de deux sections. La première montre, à l'aide de figures et de tableaux, l'univers, l'échantillon ainsi que quelques éléments descriptifs de l'ERG 2010.

La section suivante est composée de deux séries de tableaux, l'une portant sur les salaires et les heures régulières de travail et l'autre portant sur les échelles salariales. Les résultats sont présentés selon 13 ventilations.

On retrouve une définition de l'ensemble des éléments couverts par l'enquête ainsi que des variables dans le glossaire à la fin de ce document.

2.1 Portrait des répondants

Constitué de l'ensemble des entreprises de 200 employés et plus au Québec, l'univers estimé de l'Enquête sur la rémunération globale en 2010 est d'environ 902 entreprises. L'échantillon sélectionné totalise 297 entreprises. De ce nombre, 262 entreprises, regroupant 352 unités de collecte, ont participé à l'enquête (voir figure 2.1).

L'univers de l'enquête touche une population totale d'environ 955 000 employés réguliers à temps plein pour l'ensemble du Québec : 56 % se retrouvent dans le secteur privé et 44 % dans le secteur public.

Un total de 651 214 employés réguliers à temps plein fait partie des unités de collecte sélectionnées dans les entreprises répondantes. Il s'agit d'une proportion de 68,2 % de l'univers estimé. Le tableau 2.1 présente un portrait du nombre d'entreprises et d'unités de collecte répondantes et du nombre d'employés y œuvrant, pour l'ensemble du Québec ainsi que pour les secteurs privé et public. On note que la majorité des entreprises se trouvent dans le secteur privé, soit une proportion de 75,6 %. Par contre, les employés travaillant dans les entreprises privées répondantes ne représentent que 36,5 % de l'ensemble.

Figure 2.1
Représentativité de l'échantillon sélectionné et des entreprises répondantes dans l'univers estimé de l'ERG, en 2010

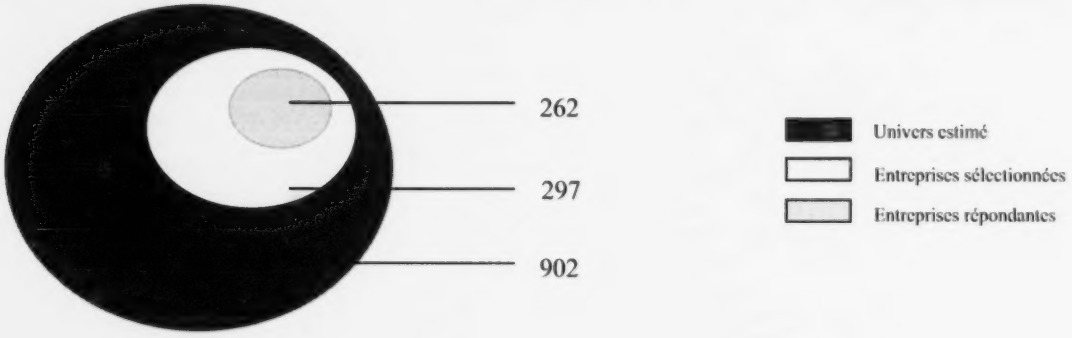

Tableau 2.1
Nombre d'entreprises et d'unités de collecte répondantes et nombre d'employés réguliers à temps plein sélectionnés, par secteur, en 2010

	Entreprises répondantes	Unités de collecte répondantes	Employés réguliers à temps plein
		n	
Ensemble du Québec	262	352	651 214
Secteur privé	198	280	237 540
Secteur public	64	72	413 674

La figure 2.2 présente le nombre d'entreprises répondantes selon des différents secteurs d'activité. C'est le secteur des services qui regroupe le plus d'entreprises répondantes dans le secteur privé, soit 54 pour un poids de 27,3 %.

La figure 2.3 illustre la répartition, selon la taille, des entreprises répondantes pour l'ensemble du Québec, le secteur privé et le secteur public. Pour l'ensemble du Québec, 48,9 % des entreprises répondantes se trouvent dans le groupe des 1 000 employés et plus, 33,5 % dans celui des 200 à 499 employés et, finalement, 17,6 % font partie du groupe des 500 à 999 employés. Ces pourcentages sont sensiblement les mêmes dans les secteurs publics et privés.

Figure 2.2
Nombre d'entreprises répondantes selon le secteur d'activité, en 2010

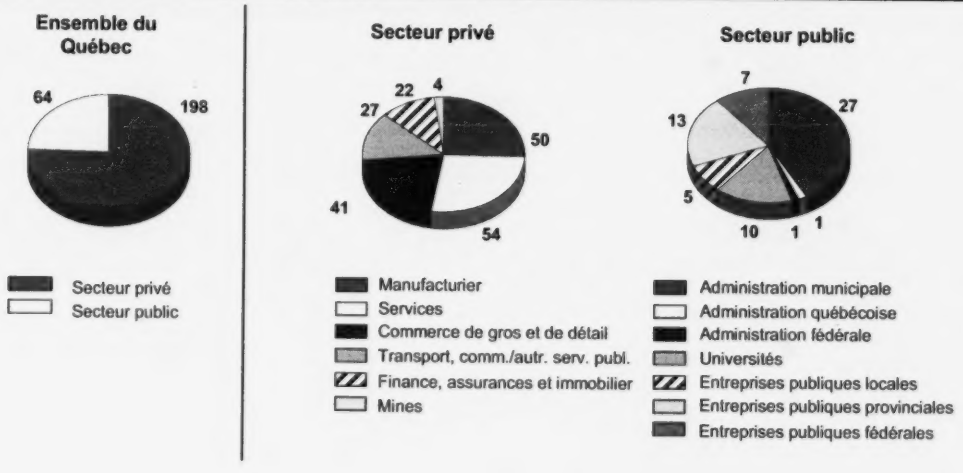

Figure 2.3
Nombre d'entreprises répondantes selon le nombre d'employés, en 2010

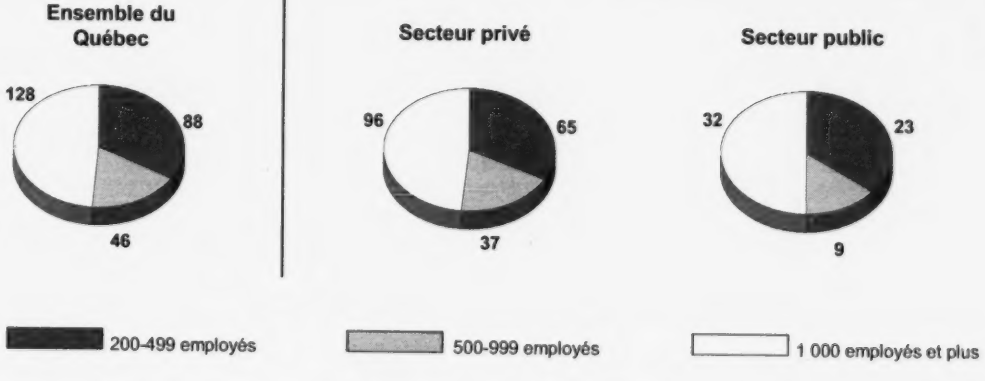

Le tableau 2.2 présente la répartition des employés réguliers à temps plein et des emplois codés selon la CNP dans les unités de collecte répondantes, pour chacun des cinq groupes (gestion et quatre niveaux de compétence) et pour l'ensemble. Certains emplois n'ont pu être codés en raison de l'ambiguïté du titre d'emploi et de l'impossibilité d'attribuer un code CNP équivalent. Au total, 96,4 % des emplois (soit 75 842 des 78 652), regroupant 98,1 % des employés (soit 639 105 des 651 214), ont pu se voir attribuer un code.

Il est intéressant de constater que la proportion d'employés ayant un emploi nécessitant une formation universitaire ou collégiale est de 48,3 % dans le secteur privé contre 68,8 % dans le secteur public, soit un écart de 20 points de pourcentage en faveur de ce dernier secteur. Les proportions relatives aux emplois de gestion sont presque similaires dans les deux secteurs.

Tableau 2.2
Répartition des employés réguliers à temps plein et des emplois, par groupe et par secteur, en 2010

	Employés		Emplois	
	n	%	n	%
Ensemble du Québec				
Gestion	43 699	6,8	15 312	20,2
Formation universitaire	199 469	31,2	19 594	25,9
Formation collégiale	192 821	30,2	23 008	30,3
Formation de niveau secondaire ou spécifique	156 668	24,5	14 360	18,9
Formation en cours d'emploi	46 448	7,3	3 568	4,7
Ensemble des groupes	639 105	100,0	75 842	100,0
Secteur privé				
Gestion	18 803	8,2	9 460	18,9
Formation universitaire	42 737	18,5	12 811	25,6
Formation collégiale	68 600	29,8	14 576	29,1
Formation de niveau secondaire ou spécifique	75 037	32,5	10 901	21,8
Formation en cours d'emploi	25 332	11,0	2 335	4,6
Ensemble des groupes	230 509	100,0	52 026	100,0
Secteur public				
Gestion	24 896	6,1	5 852	22,7
Formation universitaire	156 732	38,4	6 783	26,3
Formation collégiale	124 221	30,4	8 432	32,7
Formation de niveau secondaire ou spécifique	81 631	20,0	3 459	13,5
Formation en cours d'emploi	21 116	5,1	1 233	4,8
Ensemble des groupes	408 596	100,0	26 626	100,0

2.2 Présentation des tableaux

Le rapport de l'ERG 2010 présente des données selon les professions de la CNP, alors que les résultats selon les emplois repères sont disponibles sur le site Web de l'Institut.

Les résultats présentés portent sur les heures régulières de travail, les salaires et les échelles salariales.

Dans le présent rapport, deux types de tableaux sont offerts, soit un portant sur les salaires (série de tableaux A) et l'autre, sur les échelles salariales (série de tableaux B). Les données sont présentées selon les groupes intermédiaires (codes à trois chiffres) et certains groupes de base (codes à quatre chiffres) de la CNP : la diffusion des données pour 86 des 520 groupes de base est une nouveauté cette année. Les tableaux sur les salaires affichent des résultats sur les heures régulières hebdomadaires de travail et sur les salaires annuels et horaires, ces derniers étant présentés à la fois sous la forme de moyennes et de quartiles.

Les résultats sont présentés selon 13 ventilations, soit l'ensemble des employés, les employés du secteur public, ceux du secteur privé, les employés syndiqués et les employés non syndiqués du secteur privé, les employés du secteur privé selon la taille de l'entreprise pour laquelle ils travaillent (de 200 à 499 employés et 500 employés et plus), les employés du secteur de la fabrication, des universités et des entreprises publiques, et finalement, ceux des administrations québécoise, fédérale et municipale.

Au cours des prochains mois, des tableaux et des analyses particulières seront publiés à partir des données de l'ERG, notamment sur le plan de la rémunération globale et de ses composantes. La publication d'un article en février 2011 sur la durée des vacances dans le *Flash-info Travail et rémunération* (volume 12, numéro 1) et la diffusion, à l'été 2011, des résultats sur la rémunération globale selon la CNP sur le site Web de l'Institut s'inscrivent dans ce cadre.

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
Gestion							
011	Directeur – serv. administratifs	101 109	37,0	52,43	43,25	51,09	59,90
0111	Directeurs financiers/directrices financières	106 151	36,9	55,02	45,79	54,56	61,86
0112	Directeurs/directrices des ressources humaines	96 767	36,7	50,67	42,78	49,40	56,86
0113	Directeurs/directrices des achats	102 003	37,6	52,06	41,48	49,70	58,35
0114	Directeurs/directrices d'autres services administratifs	96 169	36,9	49,94	41,75	48,70	56,05
012	Directeur – serv. financiers et aux entreprises	91 712	37,1	47,55	36,08	45,64	56,20
013	Directeur – serv. communications (sauf radiotélédiff.)	88 669	37,3	45,60	38,99	43,72	50,19
021	Directeur – serv. génie, architect., sc. naturelles, syst. informatiques	104 878	37,1	54,17	47,05	53,22	61,28
0211	Directeurs/directrices des services de génie	107 299	37,3	55,04	46,85	53,80	63,55
0212	Directeurs/directrices de services d'architecture et de sciences	100 458	36,9	52,30	45,71	51,88	57,71
0213	Gestionnaires de systèmes informatiques	103 582	36,9	53,80	47,40	53,04	59,66
031	Directeur – secteurs santé, enseign., serv. commun. et sociaux	87 504	35,0	47,83	42,43	46,37	50,63
051	Directeur – arts, culture, sports et loisirs	92 185	36,2	48,89	40,79	47,00	54,53
0611	Directeurs/directrices des ventes, du marketing et de la publicité	91 123	37,4	46,95	36,69	45,59	55,42
063	Directeur - restauration et serv. héberg.	51 781	39,6	25,16	18,47	21,65	28,75
064	Directeur – serv. protection	95 838	40,4	45,78	40,57	44,37	49,75
071	Directeur – constr. et transport	93 390	38,8	46,17	36,54	45,22	52,14
0721	Directeurs/directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	81 239	37,6	41,51	33,92	38,94	48,12
091	Directeur – fabric. et serv. utilité publ.	94 285	38,3	47,33	36,25	45,21	56,04
Formation universitaire							
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entrepr.	70 204	36,8	36,6	29,61	36,14	42,24
1121	Spécialistes des ressources humaines	68 581	36,6	36,06	29,95	36,19	41,49
1122	Professionnels/professionnelles des services aux entreprises de gestion	71 452	37,1	37,02	29,23	36,11	43,65
211	Professionnel – sc. physiques	76 480	36,8	39,94	33,33	39,18	46,02

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
212	Professionnel – sc. de la vie	65 099	36,5	34,25	28,85	34,65	38,78
2121	Biologistes et autres scientifiques	64 554	36,9	33,6	27,57	32,09	38,78
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chim.	76 606	37,2	39,57	32,12	39,84	46,6
214	Autre professionnel – génie	87 055	38,3	43,55	36,86	43,83	50,38
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage	73 714	35,9	39,37	35,48	39,84	44,37
216	Mathématicien, statisticien et actuaire	75 542	35,5	40,8	30,09	36,26	47,59
217	Professionnel – informatique	72 663	37,2	37,43	31,57	37,81	42,29
2173	Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	84 309	38,1	42,56	34,95	42,61	48,5
2174	Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs	65 233	37,5	33,37	28,55	32,81	37,67
314	Professionnel – thérapie et évaluation	62 979	35,1	34,41	30,02	36,69	38,52
315	Professionnel – sc. infirmières	62 407	36,2	33,02	31,89	31,89	35,53
411	Juge, avocat et notaire	107 172	35,3	58,62	44,41	55,17	61,4
4111	Juges	224 686	32,5	132,49	132,45	132,48	132,51
4112	Avocats/avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	98 945	35,5	53,44	43,08	53,81	59,91
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	67 708	35,5	36,65	36,44	38,52	39,15
414	Enseignant – niveau second., primaire et préscol. et cons. d'orientation	63 768	35	34,9	31,23	38,52	38,52
415	Professionnel – psycho., travail soc., counseling, religion et probation	64 048	35,1	35	31,11	36,92	38,52
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-cons.	69 981	35,7	37,59	33,28	38,52	41,24
4161	Agents/agentes de programmes, recherchistes et experts-conseils/expertes-conseils en sciences naturelles et appliquées	84 262	37,1	43,6	37,53	42,3	49,84
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	70 555	35,6	38,02	33,75	39,77	42,33
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	62 952	36	33,56	27,07	33,2	38,78
5124	Professionnels/professionnelles des relations publiques et des communications	64 813	36	34,56	28,44	34	39,27
513	Professionnel – arts plastiques et de la scène	64 744	36,8	33,66	26,63	31,88	39,17
Formation collégiale							
121	Personnel de superv. – travail de bureau	51 567	38,0	26,09	21,54	25,89	30,67

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
1211	Superviseurs/superviseures de commis de bureau et de soutien administratif	53 675	37,5	27,60	21,74	26,52	32,34
1212	Superviseurs/superviseures de commis de finance et d'assurance	51 698	37,4	26,63	22,45	27,04	31,79
1213	Superviseurs/superviseures de commis de bibliothèque, de correspondanciers et d'autres commis à l'information	57 131	37,6	29,16	25,55	29,09	31,47
1214	Surveillants/surveillantes de services postaux et de messageries	52 956	38,5	26,44	22,98	27,34	29,95
1215	Superviseurs/superviseures de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	50 546	39,3	24,74	x	x	x
122	Personnel administratif et de réglementation	54 918	36,5	28,81	25,21	27,38	32,39
1221	Agents/agentes d'administration	50 237	36,1	26,61	24,68	25,62	28,00
1222	Adjoints/adjointes de direction	60 664	35,5	32,79	27,87	32,15	38,39
1223	Agents/agentes du personnel et recruteurs/recruteuses	46 953	36,9	24,47	20,85	23,92	27,70
1225	Agents/agentes aux achats	64 913	37,3	33,40	27,41	33,50	38,47
123	Personnel d'administr. – finances et assur.	48 343	36,3	25,58	21,52	24,41	28,57
1231	Teneurs/teneuses de livres	45 403	36,4	24,09	20,21	24,02	27,48
124	Personnel en secrétariat	42 850	35,5	23,14	20,93	21,36	25,07
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	41 971	35,6	22,60	20,85	21,36	24,19
221	Personnel techn. – sc. physiques	54 311	38,3	27,29	22,29	26,39	31,08
222	Personnel techn. – sc. de la vie	50 009	37,6	25,53	24,05	25,00	25,97
2221	Technologues et techniciens/techniciennes en biologie	49 381	38,1	24,86	23,44	24,73	25,46
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	59 435	37,6	30,38	24,57	29,93	35,94
224	Personnel techn. – génie électron. et électr.	60 255	38,5	30,10	25,66	29,05	33,54
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartogr.	51 724	37,1	26,82	21,00	26,43	32,04
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	61 245	36,6	31,99	26,12	31,24	36,78
2263	Inspecteurs/inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	56 333	36,5	29,44	25,18	26,84	36,72
227	Officier et contrôleur – serv. de transport	84 038	37,9	42,82	29,59	39,85	55,37
2271	Pilotes, navigateurs/navigatrices et instructeurs/instructrices de pilotage du transport aérien	84 580	38,0	42,51	32,75	43,58	49,79

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
228	Personnel techn. – informatique	49 700	36,4	26,16	22,31	26,60	28,84
321	Technologue et techn. – sc. de la santé (sauf. soins dent.)	48 115	35,4	26,16	22,83	29,00	29,00
3211	Technologistes médicaux/technologistes médicales et assistants/assistantes en anatomopathologie	52 462	35,0	28,72	29,00	29,00	29,00
323	Personnel techn. – soins de santé (sauf soins dent.)	44 647	36,4	23,51	23,29	23,97	23,97
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion, n.c.a.	52 604	36,3	27,75	25,62	29,00	29,00
4211	Techniciens/techniciennes juridiques et personnel assimilé	51 976	34,9	28,56	24,92	25,59	31,48
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	45 419	35,0	24,92	22,86	25,62	26,36
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	49 731	37,2	25,61	21,00	24,71	29,63
523	Annonceur et autre artiste de spectacle	64 568	35,5	34,57	20,47	28,91	38,93
524	Concepteur artistique et artisan	52 705	37,3	27,13	21,29	26,14	31,68
525	Athlète, entraîneur, arbitre et pers. ass. – sports et loisirs	49 275	35,6	26,63	23,12	26,10	29,62
5254	Animateurs/animatrices et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	48 083	35,5	26,05	23,12	26,10	26,10
621	Personnel de superv. – ventes et serv.	34 710	39,0	17,11	12,78	16,19	19,95
6221	Spécialistes des ventes techniques - commerce de gros	66 875	37,8	34,02	22,59	32,04	43,05
623	Personnel – assurance, immobilier et achats	45 262	36,7	23,89	17,87	23,41	27,21
624	Chef et cuisinier	38 388	38,9	18,89	15,67	19,73	20,65
625	Boucher et boulanger-pâtissier – comm. de gros ou de détail	34 674	39,1	16,98	13,79	15,75	18,47
626	Policier et pompier	66 284	42,6	30,09	26,96	30,84	34,33
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	68 077	38,4	34,20	29,07	34,17	38,39
7216	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses en mécanique	71 265	38,3	36,11	29,55	34,68	42,62
722	Surveillant – pers. des transports ferrov. et routier	59 376	39,6	28,83	24,79	27,53	32,26
723	Machiniste et pers. ass.	54 383	39,6	26,30	22,03	27,13	29,69

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
7231	Machinistes et vérificateurs/vérificatrices d'usinage et d'outillage	55 094	39,6	26,68	23,06	27,05	30,85
7232	Outilleurs-ajusteurs/outilleuses-ajusteuses	53 162	39,7	25,66	20,39	28,33	28,33
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécomm.	60 946	38,7	30,21	26,37	31,67	34,52
7241	Électriciens/électriciennes (sauf électriciens industriels/ électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	50 576	38,8	24,94	21,94	24,83	27,40
7242	Électriciens industriels/ électriciennes industrielles	59 809	40,0	28,70	24,40	28,62	33,43
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	56 745	39,3	27,63	22,54	27,38	32,10
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	55 381	39,6	26,79	22,88	26,14	31,03
727	Charpentier et ébéniste	47 918	38,9	23,59	20,52	22,71	25,57
728	Personnel – maçonnerie et plâtrage	51 381	39,5	24,87	20,46	24,69	26,58
729	Autre personnel – métiers de la constr.	48 390	38,8	23,89	19,03	23,69	26,35
7294	Peintres et décorateurs/décoratrices	46 463	38,7	22,97	19,03	23,69	25,73
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. autom.)	56 627	39,9	27,19	23,13	26,02	31,78
7312	Mécaniciens/mécaniciennes d'équipement lourd	51 693	39,9	24,85	20,62	25,22	28,81
732	Mécanicien – véhic. automobiles	52 556	39,4	25,60	23,28	26,25	27,45
7321	Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	52 869	39,3	25,82	23,23	26,25	27,89
7322	Débosseleurs/débosseleuses et réparateurs/réparatrices de carrosserie	51 598	39,7	24,95	23,99	25,39	27,43
733	Autre mécanicien	55 810	38,4	28,01	23,53	28,69	34,17
7333	Électromécaniciens/ électromécaniciennes	59 004	38,2	29,71	26,61	32,00	34,17
734	Tapissier-garnisseur, tailleur, cordonnier, bijoutier et pers. ass.	31 227	39,7	15,11	11,65	14,37	17,15
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électr.	60 835	38,9	30,12	24,15	28,61	34,18
737	Grutier, foreur et dynamiteur	45 490	40,6	21,43	17,26	22,62	23,86
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. ass., n.c.a.	47 575	38,4	23,96	19,27	23,42	26,09

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h	$			
7381	Opérateurs/opératrices de presse à imprimer	46 762	38,3	23,63	18,54	23,42	24,60
822	Surveillant de l'exploit. – mines, pétrole et gaz	71 334	38,4	35,70	31,77	37,55	38,98
823	Personnel – forage, mines souterr. et prod. gaz. et pétrol.	55 159	40,0	26,43	26,79	26,79	26,84
825	Entrepreneur, surveillant et exploitant – agricult., horticult. et aquicult.	61 610	38,7	30,82	24,64	28,40	34,27
921	Surveillant – ind. de transform.	64 671	39,5	31,48	24,30	30,50	36,93
922	Surveillant – fabrication et montage	61 861	40,1	29,70	23,37	28,47	36,41
923	Opérat. spéc. de poste central de contr. – proc. de fabric. et transform.	65 929	40,1	31,53	30,78	30,83	35,40
Formation secondaire							
141	Commis – trav. gén. de bureau	36 716	35,4	19,91	18,50	20,05	20,93
1411	Commis de bureau généraux/commis de bureau	37 061	35,3	20,15	18,50	20,05	21,03
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	34 871	36,5	18,42	14,79	17,88	20,89
1414	Réceptionnistes et standardistes	33 439	36,2	17,74	16,82	17,21	18,76
142	Commis – bureautique et éditique	36 371	36,6	19,22	15,65	19,76	22,18
1424	Téléphonistes	34 798	37,8	17,58	13,55	16,30	22,86
143	Commis – finances et assur.	37 323	36,7	19,57	15,72	19,38	22,96
144	Commis – sout. admin.	42 090	37,1	21,81	19,15	22,74	23,84
145	Commis – biblioth., correspond. et information	35 055	36,8	18,21	11,77	18,00	22,52
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	34 829	36,90	18,03	11,17	17,55	22,41
147	Commis – expéd. et distrib.	41 235	38,60	20,47	16,25	20,42	24,20
1472	Magasiniers/magasinières et commis aux pièces	41 728	37,8	21,12	18,54	20,20	25,08
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	38 486	37,6	19,67	15,37	19,73	23,05
1475	Répartiteurs/répartitrices et opérateurs radio/opératrices radio	42 880	37,7	21,81	18,62	21,05	26,17
341	Personnel – soutien serv. de santé	35 287	36,3	18,63	18,50	18,50	18,50
6421	Vendeurs/vendeuses et commis-vendeurs/commis-vendeuses-commerce de détail	23 655	38,9	11,64	9,00	10,50	12,97
643	Personnel – héberg. et voyages	40 112	39,1	19,59	14,36	20,84	24,16
645	Personnel – serv. aliments et boissons	27 850	39,1	13,63	9,09	12,22	16,28

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
646	Personnel – serv. protection	54 422	39,1	26,64	23,43	26,94	31,66
648	Autre pers. – soins personnalisés	37 191	36,4	19,60	17,11	17,18	23,27
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	48 197	...	...	...	...	...
7411	Conducteurs/conductrices de camions	50 031	...	...	...	...	...
7413	Chauffeurs/chauffeuses de taxi, chauffeurs/chauffeuses de limousine et chauffeurs/chauffeuses	35 291	38,4	17,55	16,53	16,53	20,12
7414	Chauffeurs-livreurs/chauffeuses-livreuses - services de livraison et de messagerie	42 936	39,20	21,16	18,11	22,25	23,56
742	Conducteur d'équip. lourd	47 892	38,90	23,57	21,83	23,27	24,59
7421	Conducteurs/conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	48 620	38,5	24,19	22,62	23,27	25,15
7422	Conducteurs/conductrices de machinerie d'entretien public	46 528	39,8	22,42	21,40	22,77	24,29
743	Autre conduct. de matériel de transp. et pers. ass.	45 649	40,0	21,86	20,18	21,82	24,01
744	Personnel – installation, réparat. et entret.	41 889	39,2	20,68	x	x	x
745	Débardeur et manutentionnaire	42 319	39,8	20,36	16,32	21,02	23,40
843	Personnel – agricult. et horticult.	40 069	38,9	19,70	17,81	18,88	20,43
941	Opérateur de mach. – trait. des métaux et minerais et pers. ass.	61 840	39,9	29,73	24,07	33,39	34,26
942	Opérateur de mach. – trait. de prod. chim., caoutch. et plast. et pers. ass.	43 830	40,5	20,78	16,40	19,43	25,27
943	Opérateur de mach. – prod. pâtes et papiers et transf. du bois et pers. ass.	51 194	40,6	24,15	21,19	23,49	28,19
944	Opérateur de mach. – fabric. de prod. textiles et pers. ass.	44 128	39,6	21,33	22,40	22,40	22,70
945	Opérateur de mach. – confect. art. en tissu, fourrure et cuir et pers. ass.	31 075	39,8	15,01	12,44	13,87	17,64
946	Opérateur de mach. – transf. des aliments, boissons et tabac et pers. ass.	44 455	39,9	21,37	18,05	20,90	23,74
947	Opérateur de mach. à imprimer et pers. ass.	37 409	37,3	19,35	14,72	19,56	22,82
9471	Opérateurs/opératrices de machines à imprimer	39 186	37,1	20,23	16,63	19,04	21,03
948	Monteur de matériel mécan., électr. et électron.	50 436	39,7	24,33	21,05	26,88	26,88

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
949	Autre pers. de montage et pers. ass.	36 678	39,6	17,79	13,22	15,90	21,92
951	Opérateur de mach. – façonnage et usinage des métaux et trav. du bois et pers. ass.	46 316	39,6	22,47	x	x	x
Formation en cours d'emploi							
6611	Caissiers/caissières	27 879	38,2	13,99	10,35	12,08	17,76
6641	Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé	28 534	38,3	14,22	10,20	16,64	16,64
6651	Gardiens/gardiennes de sécurité et personnel assimilé	31 063	38,8	15,30	13,90	13,95	15,70
666	Nettoyeur	34 221	38,4	17,04	15,18	16,17	18,77
6661	Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage - travaux légers	32 152	38,2	16,07	14,60	16,17	16,17
6663	Concierges et concierges d'immeubles	34 537	38,3	17,23	15,00	17,17	18,70
667	Autre pers. des serv. – voyage, héberg., loisirs et parcs d'attract.	36 064	39,2	17,65	13,07	16,85	22,58
668	Personnel élém. – serv. personnels	28 808	39,6	13,98	12,25	12,90	15,89
6681	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec	28 694	39,6	13,92	12,22	12,90	15,89
761	Aide de sout. des métiers et manœuvre en construct.	42 479	39,0	20,92	16,81	20,52	22,09
7611	Aides de soutien des métiers et manoeuvres en construction	41 918	39,1	20,59	16,91	20,52	21,29
7612	Autres manoeuvres et aides de soutien de métiers	44 635	38,9	22,14	15,11	21,99	28,75
762	Manœuvre aux trav. publics et pers. ass., n.c.a.	46 868	40,1	22,53	20,10	21,45	24,52
7621	Manoeuvres à l'entretien des travaux publics	42 872	38,8	21,17	20,10	20,54	22,41
7622	Manoeuvres dans le transport ferroviaire et routier	54 995	42,9	25,29	x	x	x
861	Personnel élém. – prod. primaire	36 029	38,8	17,77	16,14	16,14	16,14
8612	Manoeuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	34 327	38,8	16,99	16,14	16,14	16,14
961	Manœuvre – transf., fabric. et serv. d'utilité publ.	39 526	39,8	19,03	16,59	18,65	22,01

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble de l'effectif en quatre parts égales.
   Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
   Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux groupes de part égale (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
   Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Tableau A-2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
Gestion							
011	Directeur – serv. administratifs	103 678	37,8	52,68	42,00	50,91	60,95
0111	Directeurs financiers/directrices financières	106 739	37,6	54,57	45,71	53,03	62,92
0112	Directeurs/directrices des ressources humaines	99 348	37,6	50,78	40,26	48,68	58,48
0113	Directeurs/directrices des achats	108 756	38,7	54,21	42,37	50,68	61,53
0114	Directeurs/directrices d'autres services administratifs	100 092	37,8	50,75	39,44	47,60	59,29
012	Directeur – serv. financiers et aux entreprises	88 999	37,3	45,80	35,63	43,80	53,56
013	Directeur – serv. communications (sauf radiotélédiff.)	91 194	37,5	46,61	38,98	45,12	52,16
021	Directeur – serv. génie, architect., sc. naturelles, syst. informatiques	108 030	38,1	54,41	45,09	52,50	62,55
0211	Directeurs/directrices des services de génie	111 711	38,7	55,30	45,18	53,23	64,31
0212	Directeurs/directrices de services d'architecture et de sciences	100 461	37,7	51,26	41,84	50,42	60,50
0213	Gestionnaires de systèmes informatiques	106 003	37,5	54,29	45,65	52,46	61,37
031	Directeur – secteurs santé, enseign., serv. commun. et sociaux	88 842	35,2	48,20	41,07	46,75	49,51
051	Directeur – arts, culture, sports et loisirs	96 413	36,9	50,21	39,75	48,44	57,01
0611	Directeurs/directrices des ventes, du marketing et de la publicité	90 734	37,6	46,56	35,86	44,73	55,45
0621	Directeurs/directrices - commerce de détail	49 118	39,8	23,72	16,83	21,64	28,75
063	Directeur - restauration et serv. héberg.	49 860	39,8	24,06	18,47	20,81	27,87
064	Directeur – serv. protection	86 802	39,5	42,15	x	x	x
0651	Directeurs/directrices d'autres services	69 602	37,8	35,40	28,23	31,58	39,63
071	Directeur – constr. et transport	92 055	39,0	45,17	35,14	43,57	51,24
0721	Directeurs/directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	86 277	38,9	42,88	35,36	40,72	49,04
0811	Directeurs/directrices de la production primaire (sauf l'agriculture)	111 036	38,5	55,51	45,44	55,00	60,57
091	Directeur – fabric. et serv. utilité publ.	93 947	38,5	46,96	35,99	44,47	55,29
Formation universitaire							
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entrepr.	68 922	37,4	35,39	27,75	33,76	41,2

Tableau A-2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
1121	Spécialistes des ressources humaines	65 361	37,5	33,51	26,83	32,28	38,50
1122	Professionnels/professionnelles des services aux entreprises de gestion	70 458	37,4	36,20	28,10	34,47	42,34
211	Professionnel – sc. physiques	69 202	37,5	35,48	26,09	33,88	43,04
212	Professionnel – sc. de la vie	61 976	37,9	31,49	24,48	30,23	36,99
2121	Biologistes et autres scientifiques	61 892	37,8	31,49	24,28	30,12	37,00
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chim.	75 117	38,4	37,48	29,60	35,77	43,79
214	Autre professionnel – génie	85 768	38,6	42,55	35,77	42,21	48,10
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage	66 844	38,4	33,11	26,18	30,99	39,24
216	Mathématicien, statisticien et actuaire	75 991	35,6	41,02	29,99	35,95	48,13
217	Professionnel – informatique	73 800	38,1	37,17	29,91	36,60	43,41
2173	Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	84 785	38,5	42,40	34,13	42,02	49,11
2174	Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs	65 486	37,8	33,19	28,34	32,33	37,52
315	Professionnel – sc. infirmières	63 872	36,7	33,37	31,89	33,38	35,03
411	Juge, avocat et notaire	103 743	35,4	56,24	42,65	53,22	67,84
4112	Avocats/avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	103 743	35,4	56,24	42,65	53,22	67,84
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	61 535	37,5	31,61	24,97	31,96	37,03
414	Enseignant – niveau second., primaire et préscol. et cons. d'orientation	63 150	36,6	33,29	29,53	33,71	38,15
415	Professionnel – psycho., travail soc., counseling, religion et probation	59 281	35,9	31,71	25,25	32,32	38,22
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-cons.	67 156	37,4	34,39	26,70	32,43	40,28
4161	Agents/agentes de programmes, recherchistes et experts-conseils/expertes-conseils en sciences naturelles et appliquées	77 918	39,1	38,17	32,52	38,37	41,11
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	56 549	36,6	29,63	23,01	28,58	33,35
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	60 366	36,0	32,21	24,73	30,80	36,90
5124	Professionnels/professionnelles des relations publiques et des communications	62 215	36,4	32,79	25,15	30,52	38,27
513	Professionnel – arts plastiques et de la scène	64 967	36,8	33,75	x	x	x

Tableau A-2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
Formation collégiale							
121	Personnel de superv. – travail de bureau	50 869	38,0	25,74	19,70	25,74	30,72
1211	Superviseurs/superviseures de commis de bureau et de soutien administratif	52 420	38,1	26,53	20,88	25,16	30,76
1212	Superviseurs/superviseures de commis de finance et d'assurance	51 029	37,4	26,31	22,04	26,57	31,61
1213	Superviseurs/superviseures de commis de bibliothèque, de correspondanciers et d'autres commis à l'information	56 966	37,7	29,03	25,55	28,95	31,32
1215	Superviseurs/superviseures de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	50 303	39,4	24,58	x	x	x
122	Personnel administratif et de réglementation	55 470	37,5	28,37	22,76	26,47	32,53
1221	Agents/agentes d'administration	48 884	37,4	25,06	21,32	24,46	27,55
1222	Adjoints/adjointes de direction	57 772	36,8	30,00	25,76	27,95	31,33
1223	Agents/agentes du personnel et recruteurs/recruteuses	45 625	37,3	23,50	20,44	23,19	26,21
1225	Agents/agentes aux achats	63 014	37,9	31,94	24,98	30,81	37,06
123	Personnel d'administr. – finances et assur.	47 739	36,6	25,11	21,13	23,78	27,92
1231	Teneurs/teneuses de livres	43 083	37,1	22,34	18,77	21,92	25,29
124	Personnel en secrétariat	46 693	36,5	24,59	21,08	24,07	28,20
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	45 463	37,0	23,58	20,25	23,19	26,32
221	Personnel techn. – sc. physiques	54 422	38,7	27,01	22,05	26,18	31,07
222	Personnel techn. – sc. de la vie	50 782	39,4	24,76	23,18	24,34	24,98
2221	Technologues et techniciens/techniciennes en biologie	49 482	39,5	24,04	23,18	24,12	24,73
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	58 482	39,0	28,78	22,65	28,27	34,85
224	Personnel techn. – génie électron. et électr.	59 537	39,2	29,09	25,43	28,84	32,69
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartogr.	50 556	38,0	25,52	19,35	24,11	30,31
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	65 256	38,3	32,67	26,00	31,68	37,60
2263	Inspecteurs/inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	63 645	38,7	31,51	23,30	33,51	37,09
227	Officier et contrôleur – serv. de transport	84 743	37,8	43,29	29,11	39,95	57,32

Tableau A-2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
2271	Pilotes, navigateurs/navigatrices et instructeurs/instructrices de pilotage du transport aérien	84 865	38,7	41,85	29,11	40,33	53,15
228	Personnel techn. – informatique	50 670	37,1	26,10	20,99	25,75	29,87
321	Technologue et techn. – sc. de la santé (sauf. soins dent.)	32 483	37,5	16,59	13,77	16,05	18,49
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion, n.c.a.	58 092	35,0	31,92	25,66	30,71	36,99
4211	Techniciens/techniciennes juridiques et personnel assimilé	58 207	35,0	31,97	25,69	30,70	36,35
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	43 414	36,2	23,05	20,16	22,77	25,24
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	50 240	37,6	25,60	20,57	24,83	30,00
523	Annonceur et autre artiste de spectacle	64 568	35,5	34,57	20,47	28,91	38,93
524	Concepteur artistique et artisan	52 621	37,5	26,96	20,46	26,03	31,75
525	Athlète, entraîneur, arbitre et pers. ass. – sports et loisirs	55 763	37,6	28,83	x	x	x
5254	Animateurs/animatrices et responsables de programmes de	51 167	37,3	26,78	x	x	x
621	Personnel de superv. – ventes et serv.	33 970	39,0	16,72	12,63	15,82	19,31
6221	Spécialistes des ventes techniques - commerce de gros	66 920	37,8	34,04	22,57	32,10	43,06
624	Chef et cuisinier	35 694	39,1	17,45	12,87	17,00	21,36
626	Policier et pompier	69 369	40,0	33,26	35,62	35,62	35,62
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	65 140	39,0	32,09	25,89	31,89	38,45
7216	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses en mécanique	65 208	39,2	32,01	26,94	30,98	37,74
722	Surveillant – pers. des transports ferrov. et routier	61 200	39,6	29,81	25,12	27,38	33,96
723	Machiniste et pers. ass.	54 820	39,8	26,43	22,03	28,03	30,00
7231	Machinistes et vérificateurs/vérificatrices d'usinage et d'outillage	55 852	39,6	27,01	23,30	27,76	30,89
7232	Outilleurs-ajusteurs/outilleuses-ajusteuses	53 093	40,0	25,45	20,39	28,33	28,33
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécomm.	62 741	39,2	30,73	26,81	32,24	34,52
7241	Électriciens/électriciennes (sauf électriciens industriels/ électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	57 805	39,3	28,16	25,61	27,32	29,90

Tableau A-2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
7242	Électriciens industriels/électriciennes industrielles	60 109	40,1	28,80	24,05	28,91	33,43
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	64 595	39,9	31,01	30,54	31,76	32,92
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	55 946	39,7	26,96	22,49	26,14	31,75
727	Charpentier et ébéniste	53 143	39,5	25,72	19,58	25,83	29,51
728	Personnel – maçonnerie et plâtrage	55 084	40,0	26,39	20,46	24,69	27,68
729	Autre personnel – métiers de la constr.	62 645	39,5	30,48	26,33	27,40	37,07
7294	Peintres et décorateurs/décoratrices	58 214	39,4	28,34	26,33	26,33	30,63
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. autom.)	57 121	40,0	27,36	23,26	26,15	32,10
7312	Mécaniciens/mécaniciennes d'équipement lourd	50 582	40,0	24,22	19,87	23,02	29,23
732	Mécanicien – véhic. automobiles	51 977	39,9	24,98	20,00	24,97	28,65
7321	Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	52 849	39,8	25,43	19,38	23,71	31,10
7322	Débosseleurs/débosseleuses et réparateurs/réparatrices de carrosserie	50 585	40,0	24,27	21,07	25,06	27,19
734	Tapissier-garnisseur, tailleur, cordonnier, bijoutier et pers. ass.	30 100	39,8	14,53	11,57	13,80	16,78
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électr.	58 590	40,2	27,94	24,22	28,16	31,19
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. ass., n.c.a.	49 439	38,8	24,71	20,45	23,42	26,16
7381	Opérateurs/opératrices de presse à imprimer	48 830	38,9	24,41	19,27	23,42	26,03
822	Surveillant de l'exploit. – mines, pétrole et gaz	71 334	38,4	35,70	31,77	37,55	38,98
823	Personnel – forage, mines souterr. et prod. gaz. et pétrol.	55 159	40,0	26,43	26,79	26,79	26,84
921	Surveillant – ind. de transform.	64 574	39,5	31,43	24,29	30,48	36,93
Formation secondaire							
141	Commis – trav. gén. de bureau	34 829	37,2	17,98	14,64	17,22	20,92
1411	Commis de bureau généraux/commis de bureau générales	34 929	37,2	18,07	14,84	17,25	20,74
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	33 509	37,2	17,31	14,06	16,76	19,74
1414	Réceptionnistes et standardistes	34 919	37,4	17,93	14,49	17,21	21,53
142	Commis – bureautique et éditique	35 216	37,2	18,30	13,96	17,88	21,41
1424	Téléphonistes	34 368	37,9	17,29	x	x	x

Tableau A-2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
143	Commis – finances et assur.	36 577	37,0	19,04	15,33	18,95	22,29
144	Commis – sout. admin.	37 665	37,3	19,43	16,71	18,69	21,96
145	Commis – biblioth., correspond. et information	33 846	37,1	17,36	11,17	16,72	21,96
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	33 624	37,2	17,22	11,17	16,61	21,89
146	Commis – serv. postaux et messagerie	34 434	36,3	18,35	14,54	16,81	21,08
147	Commis – expéd. et distrib.	40 716	39,1	19,93	15,25	20,10	24,02
1472	Magasiniers/magasinières et commis aux pièces	43 586	39,3	21,20	15,85	21,90	25,08
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	37 231	37,9	18,86	14,53	17,97	22,60
1475	Répartiteurs/répartitrices et opérateurs radio/opératrices radio	40 126	37,9	20,15	15,43	19,94	23,46
341	Personnel – soutien serv. de santé	34 884	36,4	18,37	18,32	18,49	18,50
644	Guides et personnel préposé au jeu dans les casinos	35 813	39,8	17,31	16,37	16,75	16,75
645	Personnel – serv. aliments et boissons	25 913	39,1	12,67	9,09	10,80	16,01
646	Personnel – serv. protection	35 908	38,7	17,76	13,15	17,65	19,93
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	47 996	...	...	...	...	...
7411	Conducteurs/conductrices de camions	50 312	...	...	...	...	...
7414	Chauffeurs-livreurs/chauffeuses-livreuses - services de livraison et de messagerie	41 275	39,6	20,20	17,00	19,25	23,64
742	Conducteur d'équip. lourd	50 070	40,1	23,92	x	x	x
7421	Conducteurs/conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	53 124	40,1	25,37	21,16	25,47	30,06
7422	Conducteurs/conductrices de machinerie d'entretien public	36 631	40,0	17,55	16,66	16,89	18,55
743	Autre conduct. de matériel de transp. et pers. ass.	45 638	40,1	21,82	20,18	21,82	24,01
744	Personnel – installation, réparat. et entret.	40 072	39,3	19,74	x	x	x
745	Débardeur et manutentionnaire	42 545	39,9	20,41	15,98	21,02	23,70
942	Opérateur de mach. – trait. de prod. chim., caoutch. et plast. et pers. ass.	43 032	40,7	20,27	15,56	17,64	24,62
943	Opérateur de mach. – prod. pâtes et papiers et transf. du bois et pers. ass.	51 194	40,6	24,15	21,19	23,49	28,19
944	Opérateur de mach. – fabric. de prod. textiles et pers. ass.	44 128	39,6	21,33	22,40	22,40	22,70

Tableau A-2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
945	Opérateur de mach. – confect. art. en tissu, fourrure et cuir et pers. ass.	31 075	39,8	15,01	12,44	13,87	17,64
9471	Opérateurs/opératrices de machines à imprimer	40 145	37,8	20,38	16,23	19,06	21,24
948	Monteur de matériel mécan., électr. et électron.	50 443	39,7	24,33	21,05	26,88	26,88
Formation en cours d'emploi							
6611	Caissiers/caissières	24 796	38,4	12,33	10,00	11,10	13,11
6641	Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé	24 245	38,0	12,16	9,20	10,73	15,02
6651	Gardiens/gardiennes de sécurité et personnel assimilé	30 279	39,1	14,81	13,90	13,90	14,45
666	Nettoyeur	32 804	38,2	16,38	13,60	15,00	19,45
6661	Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage - travaux légers	31 524	38,0	15,80	13,55	14,60	19,51
6663	Concierges et concierges d'immeubles	32 939	38,1	16,46	13,90	15,00	18,84
667	Autre pers. des serv. – voyage, héberg., loisirs et parcs d'attract.	30 622	38,9	15,10	10,44	15,81	16,85
668	Personnel élém. – serv. personnels	27 512	39,9	13,24	11,72	12,87	13,78
761	Aide de sout. des métiers et manœuvre en construct.	40 116	39,9	19,27	15,45	19,00	21,29
7611	Aides de soutien des métiers et manoeuvres en construction	41 021	40,0	19,65	16,81	19,94	21,29
7612	Autres manoeuvres et aides de soutien de métiers	38 580	39,7	18,66	14,00	15,45	24,35
762	Manœuvre aux trav. publics et pers. ass., n.c.a.	55 422	43,5	25,23	x	x	x
7621	Manoeuvres à l'entretien des travaux publics	43 080	38,9	21,03	x	x	x
7622	Manoeuvres dans le transport ferroviaire et routier	56 218	43,8	25,50	x	x	x
861	Personnel élém. – prod. primaire	46 683	39,8	22,47	x	x	x
8612	Manoeuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	31 722	40,0	15,20	12,94	13,88	17,06
961	Manœuvre – transf., fabric. et serv. d'utilité publ.	39 494	39,8	19,01	16,45	18,62	21,87

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble de l'effectif en quatre parts égales.
Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux groupes de part égale (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Tableau A-3

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
Formation universitaire							
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entrepr.	64 765	36,7	33,86	29,47	33,46	37,31
1121	Spécialistes des ressources humaines	61 014	36,3	32,24	28,73	33,13	33,13
1122	Professionnels/professionnelles des services aux entreprises de gestion	64 921	36,8	33,93	29,47	33,74	37,60
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chim.	71 110	37,7	36,17	30,99	36,27	40,18
214	Autre professionnel – génie	82 878	37,5	42,36	33,54	40,75	46,79
217	Professionnel – informatique	67 793	36,8	35,35	29,21	33,13	37,10
2174	Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs	56 426	36,7	29,53	25,43	29,73	32,60
315	Professionnel – sc. infirmières	62 257	36,3	32,89	31,89	33,14	33,51
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	62 295	36,9	32,37	28,32	36,44	37,03
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-cons.	57 751	37,2	29,75	28,39	28,39	30,72
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	62 840	34,5	34,99	30,37	35,70	39,37
5124	Professionnels/professionnelles des relations publiques et des communications	56 694	35,5	30,51	23,38	29,33	33,83
Formation collégiale							
121	Personnel de superv. – travail de bureau	53 881	37,7	27,48	24,18	27,07	30,72
1211	Superviseurs/superviseures de commis de bureau et de soutien administratif	48 913	36,7	25,53	24,82	25,43	25,43
1213	Superviseurs/superviseures de commis de bibliothèque, de correspondanciers et d'autres commis à l'information	56 759	37,7	28,94	27,03	29,59	30,72
1215	Superviseurs/superviseures de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	50 831	38,9	25,05	22,59	23,68	26,88
122	Personnel administratif et de réglementation	50 547	36,7	26,47	23,23	25,43	28,39
1221	Agents/agentes d'administration	45 857	36,6	24,00	21,18	24,61	25,43
1223	Agents/agentes du personnel et recruteurs/recruteuses	48 845	36,9	25,40	...	...	...
1225	Agents/agentes aux achats	52 624	37,2	27,29	23,60	25,60	28,42
123	Personnel d'administr. – finances et assur.	43 845	36,0	23,41	21,12	22,68	25,77
1231	Teneurs/teneuses de livres	49 963	35,8	26,77	24,02	25,53	26,40
124	Personnel en secrétariat	43 435	35,9	23,24	21,07	23,48	24,44

Tableau A-3

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	43 401	35,9	23,20	21,06	23,48	24,28
221	Personnel techn. – sc. physiques	58 143	38,9	28,74	25,39	28,15	31,75
222	Personnel techn. – sc. de la vie	50 208	39,4	24,42	23,74	24,12	24,73
2221	Technologues et techniciens/techniciennes en biologie	50 220	39,4	24,43	23,74	24,12	24,73
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	62 942	39,7	30,43	x	x	x
224	Personnel techn. – génie électron. et électr.	62 068	39,6	30,06	27,50	30,09	32,69
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartogr.	59 780	36,1	31,80	31,02	33,29	34,59
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	61 875	38,7	30,63	29,21	30,89	31,61
2263	Inspecteurs/inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	62 768	37,5	32,00	25,86	31,60	37,60
227	Officier et contrôleur – serv. de transport	80 487	37,4	41,7	x	x	x
228	Personnel techn. – informatique	47 837	37,2	24,68	19,77	26,46	28,39
323	Personnel techn. – soins de santé (sauf soins dent.)	41 195	36,4	21,72	19,66	21,45	23,95
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	56 826	38,3	28,47	24,47	28,70	32,17
523	Annonceur et autre artiste de spectacle	68 077	35,1	37,05	31,69	38,60	38,60
524	Concepteur artistique et artisan	57 464	34,2	32,51	30,66	32,33	35,70
525	Athlète, entraîneur, arbitre et pers. ass. – sports et loisirs	38 020	40,0	18,22	15,21	18,26	20,23
5254	Animateurs/animatrices et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	38 113	40,0	18,26	14,88	19,16	20,23
621	Personnel de superv. – ventes et serv.	35 625	38,7	17,64	14,40	15,25	18,75
6221	Spécialistes des ventes techniques - commerce de gros	49 991	37,3	25,72	22,19	25,43	28,39
623	Personnel – assurance, immobilier et achats	43 763	38,1	22,36	17,24	19,42	26,23
624	Chef et cuisinier	38 128	39,5	18,50	15,32	17,87	21,36
625	Boucher et boulanger-pâtissier – comm. de gros ou de détail	30 836	39,1	15,12	13,79	15,34	16,04
626	Policier et pompier	69 664	40,0	33,40	x	x	x
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	58 197	39,1	28,62	26,43	28,78	30,10

Tableau A-3

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
7216	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses en mécanique	57 108	39,5	27,81	25,57	28,65	29,55
723	Machiniste et pers. ass.	57 427	39,8	27,64	25,83	28,33	30,89
7231	Machinistes et vérificateurs/vérificatrices d'usinage et d'outillage	60 787	39,7	29,34	27,76	30,00	31,67
7232	Outilleurs-ajusteurs/outilleuses-ajusteuses	53 543	40,0	25,67	x	x	x
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécomm.	62 597	39,4	30,48	26,81	32,24	34,52
7241	Électriciens/électriciennes (sauf électriciens industriels/ électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	56 845	38,5	28,50	24,83	27,31	31,41
7242	Électriciens industriels/ électriciennes industrielles	59 493	40,1	28,51	24,05	28,91	33,43
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	65 111	39,9	31,26	30,54	32,10	32,92
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	60 189	39,9	28,88	24,75	29,21	32,10
727	Charpentier et ébéniste	58 753	39,7	28,31	24,55	26,96	32,90
728	Personnel – maçonnerie et plâtrage	55 084	40,0	26,39	20,46	24,69	27,68
729	Autre personnel – métiers de la constr.	63 517	39,8	30,62	x	x	x
7294	Peintres et décorateurs/décoratrices	60 082	39,4	29,21	x	x	x
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. autom.)	56 750	40,0	27,20	23,50	25,83	31,78
7312	Mécaniciens/mécaniciennes d'équipement lourd	49 766	40,1	23,80	19,87	22,18	25,98
732	Mécanicien – véhic. automobiles	55 536	39,9	26,65	20,59	27,45	31,59
7321	Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	57 034	39,9	27,37	x	x	x
7322	Débosseleurs/débosseleuses et réparateurs/réparatrices de carrosserie	52 234	39,9	25,07	20,59	25,32	27,45
733	Autre mécanicien	53 232	39,2	26,08	23,27	26,17	28,22
7333	Électromécaniciens/électromécaniciennes	52 736	39,6	25,57	22,77	25,52	27,63
734	Tapissier-garnisseur, tailleur, cordonnier, bijoutier et pers. ass.	29 458	40,0	14,12	11,55	13,45	16,34
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électr.	59 326	40,2	28,31	24,29	28,25	31,29

Tableau A-3

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
737	Grutier, foreur et dynamiteur	49 669	41,0	23,20	20,71	23,24	24,69
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. ass., n.c.a.	49 797	39,0	24,81	21,34	23,42	26,16
7381	Opérateurs/opératrices de presse à imprimer	49 358	39,0	24,61	19,27	23,42	26,06
823	Personnel – forage, mines souterr. et prod. gaz. et pétrol.	55 159	40,0	26,43	26,79	26,79	26,84
921	Surveillant – ind. de transform.	50 593	39,6	24,47	22,95	22,95	24,29
923	Opérat. spéc. de poste central de contr. – proc. de fabric. et transform.	65 820	40,2	31,47	x	x	x
Formation secondaire							
141	Commis – trav. gén. de bureau	41 164	36,3	21,68	17,83	21,61	24,20
1411	Commis de bureau généraux/ commis de bureau générales	40 154	35,7	21,52	16,63	21,59	25,54
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	39 665	35,3	21,54	20,17	22,04	22,70
1414	Réceptionnistes et standardistes	44 528	38,5	22,21	21,61	21,61	23,34
142	Commis – bureautique et éditique	43 439	36,4	23,19	19,77	22,19	23,17
1424	Téléphonistes	45 835	39,1	22,44	22,27	23,17	23,17
143	Commis – finances et assur.	42 965	35,5	23,19	20,43	22,94	25,60
144	Commis – sout. admin.	44 981	36,2	23,86	21,09	23,45	25,75
145	Commis – biblioth., correspond. et information	44 024	36,9	22,93	19,73	23,52	25,43
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	43 850	36,9	22,79	19,73	23,50	25,43
146	Commis – serv. postaux et messagerie	44 380	34,7	24,92	18,92	21,53	33,56
147	Commis – expéd. et distrib.	45 318	39,2	22,16	19,70	23,03	25,08
1472	Magasiniers/magasinières et commis aux pièces	47 807	39,6	23,16	20,60	23,97	25,27
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	42 934	36,7	22,41	21,36	22,60	24,03
1475	Répartiteurs/répartitrices et opérateurs radio/opératrices radio	41 004	37,0	21,32	19,15	21,05	23,89
6421	Vendeurs/vendeuses et commis-vendeurs/commis-vendeuses-commerce de détail	24 309	37,3	12,43	9,56	11,46	14,28
643	Personnel – héberg. et voyages	41 507	39,8	19,98	14,36	23,51	24,16
645	Personnel – serv. aliments et boissons	23 957	39,6	11,59	9,08	9,83	13,96
646	Personnel – serv. protection	35 332	39,4	17,17	x	x	x
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	49 335	...	...	...	...	...
7411	Conducteurs/conductrices de camions	51 451	...	...	...	...	...

Tableau A-3

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
7414	Chauffeurs-livreurs/chauffeuses-livreuses - services de livraison et de messagerie	39 067	38,6	19,89	17,31	19,06	19,25
742	Conducteur d'équip. lourd	53 450	40,1	25,52	21,62	26,20	30,26
7421	Conducteurs/conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	53 989	40,2	25,78	21,62	27,46	30,32
743	Autre conduct. de matériel de transp. et pers. ass.	45 574	40,1	21,79	20,18	21,82	24,01
744	Personnel – installation, réparat. et entret.	58 002	37,0	30,30	30,27	34,09	34,09
745	Débardeur et manutentionnaire	44 908	40,0	21,49	17,31	21,47	25,74
941	Opérateur de mach. – trait. des métaux et minerais et pers. ass.	57 269	39,9	27,59	21,26	26,46	34,45
942	Opérateur de mach. – trait. de prod. chim., caoutch. et plast. et pers. ass.	43 504	40,7	20,47	15,56	17,64	24,64
943	Opérateur de mach. – prod. pâtes et papiers et transf. du bois et pers. ass.	53 072	40,6	25,03	21,76	24,04	28,58
945	Opérateur de mach. – confect. art. en tissu, fourrure et cuir et pers. ass.	29 782	40,1	14,22	12,15	13,46	16,32
946	Opérateur de mach. – transf. des aliments, boissons et tabac et pers. ass.	44 809	39,9	21,54	18,15	21,23	23,74
947	Opérateur de mach. à imprimer et pers. ass.	40 539	36,6	21,39	19,74	22,82	22,82
948	Monteur de matériel mécan., électr. et électron.	56 423	39,9	27,15	26,88	26,88	26,88
949	Autre pers. de montage et pers. ass.	49 789	40,0	23,88	22,49	24,96	26,88
951	Opérateur de mach. – façonnage et usinage des métaux et trav. du bois et pers. ass.	49 364	39,6	23,94	x	x	x
Formation en cours d'emploi							
6611	Caissiers/caissières	23 053	37,7	11,69	9,78	11,31	13,11
662	Autre pers. de la vente et pers. ass.	28 772	37,8	14,73	12,07	14,75	15,72
6641	Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé	28 802	39,1	14,10	10,87	13,78	16,87
6651	Gardiens/gardiennes de sécurité et personnel assimilé	30 175	39,1	14,76	13,90	13,90	14,21
666	Nettoyeur	33 417	38,2	16,67	13,90	15,00	19,51
6661	Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage - travaux légers	31 934	38,0	16,00	13,55	14,60	19,51

Tableau A-3

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
6663	Concierges et concierges d'immeubles	33 902	38,1	16,92	13,90	15,00	19,49
667	Autre pers. des serv. – voyage, héberg., loisirs et parcs d'attract.	30 373	39,5	14,74	10,34	15,81	16,33
668	Personnel élém. – serv. personnels	27 219	39,9	13,08	11,46	12,87	13,47
6681	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec	26 846	40,0	12,87	11,25	12,87	13,16
761	Aide de sout. des métiers et manœuvre en construct.	42 820	40,0	20,54	16,80	20,45	21,29
7611	Aides de soutien des métiers et manoeuvres en construction	41 451	40,0	19,82	16,81	20,45	21,29
7612	Autres manoeuvres et aides de soutien de métiers	47 654	39,7	23,03	16,64	21,71	27,94
762	Manœuvre aux trav. publics et pers. ass., n.c.a.	60 838	39,7	29,29	31,84	31,84	31,84
7622	Manoeuvres dans le transport ferroviaire et routier	60 656	39,7	29,21	31,76	31,84	31,84
961	Manœuvre – transf., fabric. et serv. d'utilité publ.	40 595	39,8	19,55	17,00	18,83	22,36

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble de l'effectif en quatre parts égales.
   Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
   Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux groupes de part égale (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
   Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Tableau A-4

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h	$			
Formation universitaire							
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entrepr.	69 036	37,4	35,43	27,7	33,76	41,37
1121	Spécialistes des ressources humaines	65 376	37,5	33,52	26,83	32,28	38,51
1122	Professionnels/professionnelles des services aux entreprises de gestion	70 669	37,4	36,28	27,99	34,48	42,59
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chim.	75 188	38,4	37,50	29,54	35,77	43,92
214	Autre professionnel – génie	86 135	38,8	42,58	35,86	42,39	48,13
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage	66 844	38,4	33,11	26,18	30,99	39,24
216	Mathématicien, statisticien et actuaire	75 991	35,6	41,02	29,99	35,95	48,13
217	Professionnel – informatique	73 909	38,1	37,20	29,95	36,66	43,46
2173	Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	84 895	38,5	42,45	x	x	x
2174	Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs	65 822	37,9	33,32	28,37	32,41	37,60
314	Professionnel – thérapie et évaluation	60 775	36,8	31,66	29,64	31,12	33,33
315	Professionnel – sc. infirmières	67 178	37,7	34,36	28,99	33,39	38,78
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	60 907	37,9	30,98	22,95	28,78	38,50
415	Professionnel – psycho., travail soc., counseling, religion et probation	59 281	35,9	31,71	25,25	32,32	38,22
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-cons.	67 858	37,4	34,73	26,49	32,96	40,03
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	59 691	36,5	31,45	24,09	29,31	35,97
5124	Professionnels/professionnelles des relations publiques et des communications	62 332	36,5	32,84	25,16	30,53	38,48
Formation collégiale							
121	Personnel de superv. – travail de bureau	50 714	38,1	25,65	19,40	25,65	30,68
1211	Superviseurs/superviseures de commis de bureau et de soutien administratif	52 632	38,1	26,59	20,78	24,74	31,10
1212	Superviseurs/superviseures de commis de finance et d'assurance	51 033	37,4	26,31	x	x	x
1213	Superviseurs/superviseures de commis de bibliothèque, de correspondanciers et d'autres commis à l'information	57 012	37,7	29,04	25,55	28,69	31,73

Tableau A-4

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
1214	Surveillants/surveillantes de services postaux et de messageries	49 414	39,7	23,91	19,37	21,78	28,89
1215	Superviseurs/superviseures de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	50 284	39,4	24,57	x	x	x
122	Personnel administratif et de réglementation	56 010	37,6	28,58	22,63	26,72	32,82
1221	Agents/agentes d'administration	49 462	37,5	25,26	21,43	24,42	27,88
1223	Agents/agentes du personnel et recruteurs/recruteuses	45 569	37,3	23,47	20,41	23,16	26,21
1225	Agents/agentes aux achats	63 945	37,9	32,35	25,15	31,30	37,60
123	Personnel d'administr. – finances et assur.	48 257	36,6	25,33	21,16	23,90	28,54
1231	Teneurs/teneuses de livres	41 764	37,4	21,49	18,14	20,70	24,11
124	Personnel en secrétariat	46 953	36,6	24,70	21,08	24,20	28,40
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	45 686	37,2	23,62	20,14	23,15	26,45
221	Personnel techn. – sc. physiques	51 136	38,5	25,48	20,45	23,09	29,20
222	Personnel techn. – sc. de la vie	52 260	39,3	25,63	20,67	24,75	28,94
2221	Technologues et techniciens/techniciennes en biologie	45 310	39,8	21,83	17,95	20,69	23,30
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	57 435	38,8	28,39	22,21	26,98	34,80
224	Personnel techn. – génie électron. et électr.	55 351	38,5	27,48	23,34	26,98	32,76
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartogr.	49 762	38,1	24,98	18,98	23,63	28,57
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	65 976	38,2	33,10	25,55	32,58	38,72
2263	Inspecteurs/inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	63 831	39,0	31,41	x	x	x
227	Officier et contrôleur – serv. de transport	108 393	39,8	52,14	40,66	53,74	61,39
228	Personnel techn. – informatique	51 475	37,1	26,51	21,30	25,66	30,89
321	Technologue et techn. – sc. de la santé (sauf. soins dent.)	32 483	37,5	16,59	13,77	16,05	18,49
323	Personnel techn. – soins de santé (sauf soins dent.)	45 996	37,4	23,58	22,13	23,05	23,73
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion, n.c.a.	57 980	35,0	31,87	x	x	x
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	43 455	36,1	23,08	x	x	x
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	46 538	37,1	23,99	19,20	22,65	27,14

Tableau A-4

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
523	Annonceur et autre artiste de spectacle	63 460	35,7	33,79	19,13	25,44	43,59
524	Concepteur artistique et artisan	52 020	37,9	26,27	20,04	24,68	31,03
525	Athlète, entraîneur, arbitre et pers. ass. – sports et loisirs	61 914	36,7	32,51	x	x	x
5254	Animateurs/animatrices et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	57 320	36,1	30,80	x	x	x
6221	Spécialistes des ventes techniques - commerce de gros	69 259	37,9	35,19	23,04	34,74	44,53
623	Personnel – assurance, immobilier et achats	45 528	36,5	24,12	18,20	24,05	27,44
624	Chef et cuisinier	32 731	38,6	16,18	11,23	15,10	19,46
625	Boucher et boulanger-pâtissier – comm. de gros ou de détail	45 763	39,4	22,17	20,01	24,90	24,90
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	65 790	39,0	32,41	25,87	32,84	39,32
7216	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses en mécanique	66 064	39,2	32,45	27,19	31,53	38,40
723	Machiniste et pers. ass.	46 253	39,5	22,46	21,43	22,17	23,73
7231	Machinistes et vérificateurs/vérificatrices d'usinage et d'outillage	46 419	39,5	22,56	21,44	22,24	23,74
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécomm.	63 465	38,0	32,00	26,69	32,09	36,72
7241	Électriciens/électriciennes (sauf électriciens industriels /électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	59 306	40,5	27,64	24,24	26,85	28,86
7242	Électriciens industriels/ électriciennes industrielles	71 270	40,0	34,16	35,88	36,72	36,72
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	55 280	39,8	26,59	22,78	29,43	29,43
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	44 933	39,2	21,97	19,07	22,05	23,40
727	Charpentier et ébéniste	38 845	39,0	19,12	16,86	17,86	20,37
729	Autre personnel – métiers de la constr.	58 386	38,0	29,81	x	x	x
7294	Peintres et décorateurs/décoratrices	52 423	39,3	25,65	x	x	x
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. autom.)	58 602	40,1	28,01	21,55	27,53	36,72
7312	Mécaniciens/mécaniciennes d'équipement lourd	50 991	40,0	24,43	19,87	23,02	29,56
732	Mécanicien – véhic. automobiles	47 704	39,8	22,98	19,91	23,30	26,12
7321	Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	46 290	39,7	22,40	19,00	20,24	26,04

Tableau A-4

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h	$			
7322	Débosseleurs/débosseleuses et réparateurs/réparatrices de carrosserie	49 280	40,0	23,63	21,67	24,72	26,07
733	Autre mécanicien	38 529	40,0	18,47	15,86	17,44	19,87
7333	Électromécaniciens/électromécaniciennes	41 408	40,2	19,74	18,35	20,04	20,97
734	Tapissier-garnisseur, tailleur, cordonnier, bijoutier et pers. ass.	36 253	37,8	18,41	15,58	17,86	20,17
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électr.	49 811	40,6	23,53	21,08	23,65	25,10
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. ass., n.c.a.	45 134	37,0	23,50	18,77	21,12	26,31
7381	Opérateurs/opératrices de presse à imprimer	40 931	36,8	21,39	17,60	20,22	24,75
921	Surveillant – ind. de transform.	67 058	39,5	32,66	26,39	31,81	38,47
922	Surveillant – fabrication et montage	61 872	40,1	29,70	23,37	28,46	36,44
Formation secondaire							
141	Commis – trav. gén. de bureau	32 884	37,5	16,84	14,06	16,44	19,06
1411	Commis de bureau généraux/commis de bureau générales	33 139	37,7	16,88	14,17	16,37	19,25
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	32 726	37,5	16,78	13,68	16,12	18,31
1414	Réceptionnistes et standardistes	32 299	37,1	16,76	13,88	16,70	18,81
142	Commis – bureautique et éditique	32 999	37,4	16,99	13,55	16,18	20,22
1424	Téléphonistes	27 746	37,2	14,32	12,98	13,55	15,00
143	Commis – finances et assur.	35 249	37,3	18,18	14,50	18,10	21,21
144	Commis – sout. admin.	36 175	37,5	18,52	16,20	18,15	20,43
145	Commis – biblioth., correspond. et information	31 627	37,2	16,14	11,17	15,43	19,75
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et	31 468	37,2	16,05	11,17	15,29	19,57
146	Commis – serv. postaux et messagerie	31 789	36,8	16,60	13,85	16,05	19,04
147	Commis – expéd. et distrib.	36 221	39,1	17,76	13,88	16,24	20,71
1472	Magasiniers/magasinières et commis aux pièces	36 099	38,9	17,74	12,90	15,95	20,25
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	36 033	38,1	18,12	14,06	17,04	21,15
1475	Répartiteurs/répartitrices et opérateurs radio/opératrices radio	39 811	38,3	19,73	14,44	19,06	23,45
341	Personnel – soutien serv. de santé	35 938	37,2	18,45	17,85	18,32	19,60

Tableau A-4

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h	$			
6421	Vendeurs/vendeuses et commis-vendeurs/commis-vendeuses-commerce de détail	23 417	39,2	11,44	8,81	10,37	12,63
643	Personnel – héberg. et voyages	34 133	37,9	17,21	13,17	16,50	20,80
645	Personnel – serv. aliments et boissons	31 893	37,6	15,97	x	x	x
646	Personnel – serv. protection	35 941	38,7	17,80	x	x	x
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	43 597	...	...	...	...	...
7411	Conducteurs/conductrices de camions	44 467	...	...	...	...	...
7414	Chauffeurs-livreurs/chauffeuses-livreuses - services de livraison et de messagerie	42 907	40,3	20,42	15,98	22,47	23,86
742	Conducteur d'équip. lourd	38 410	40,0	18,40	16,89	18,10	19,86
7421	Conducteurs/conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	42 948	40,0	20,58	20,45	20,45	21,12
743	Autre conduct. de matériel de transp. et pers. ass.	49 693	40,0	23,83	x	x	x
744	Personnel – installation, réparat. et entret.	35 081	39,9	16,81	14,10	15,81	19,24
745	Débardeur et manutentionnaire	34 930	39,6	16,92	13,06	16,86	21,15
941	Opérateur de mach. – trait. des métaux et minerais et pers. ass.	69 206	40,0	33,17	33,22	33,39	34,26
942	Opérateur de mach. – trait. de prod. chim., caoutch. et plast. et pers. ass.	37 530	40,0	17,99	15,42	17,15	18,15
943	Opérateur de mach. – prod. pâtes et papiers et transf. du bois et pers. ass.	35 373	40,3	16,76	x	x	x
945	Opérateur de mach. – confect. art. en tissu, fourrure et cuir et pers. ass.	41 642	37,2	21,50	17,32	21,66	23,67
946	Opérateur de mach. – transf. des aliments, boissons et tabac et pers. ass.	38 492	40,0	18,49	14,89	17,55	22,08
9471	Opérateurs/opératrices de machines à imprimer	40 035	37,9	20,30	x	x	x
948	Monteur de matériel mécan., électr. et électron.	38 320	39,5	18,62	14,62	19,35	21,62
949	Autre pers. de montage et pers. ass.	31 073	39,4	15,19	12,04	14,50	18,49
951	Opérateur de mach. – façonnage et usinage des métaux et trav. du bois et pers. ass.	36 796	39,6	17,87	14,41	17,50	21,64

Tableau A-4

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
Formation en cours d'emploi							
6611	Caissiers/caissières	25 552	38,7	12,61	10,15	11,05	13,22
6641	Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé	20 849	37,1	10,71	9,00	9,50	11,22
6651	Gardiens/gardiennes de sécurité et personnel assimilé	34 144	39,3	16,70	13,56	15,62	17,75
667	Autre pers. des serv. – voyage, héberg., loisirs et parcs d'attract.	31 979	35,8	17,06	15,85	16,65	17,01
668	Personnel élém. – serv. personnels	30 998	39,4	15,11	12,78	15,57	16,26
761	Aide de sout. des métiers et manœuvre en construct.	35 688	39,8	17,20	14,37	16,67	20,23
7611	Aides de soutien des métiers et manoeuvres en construction	40 162	39,9	19,30	17,57	18,66	22,09
7612	Autres manoeuvres et aides de soutien de métiers	29 086	39,6	14,09	12,79	14,00	14,69
762	Manœuvre aux trav. publics et pers. ass., n.c.a.	42 533	52,7	15,55	14,49	15,00	15,16
7622	Manoeuvres dans le transport ferroviaire et routier	43 715	55,5	15,05	14,56	15,00	15,00
861	Personnel élém. – prod. primaire	35 317	39,4	17,30	x	x	x
961	Manœuvre – transf., fabric. et serv. d'utilité publ.	31 214	39,8	14,99	12,73	14,37	16,86

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble de l'effectif en quatre parts égales.
   Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
   Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux groupes de part égale (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
   Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Tableau A-5

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h	$			
Gestion							
011	Directeur – serv. administratifs	93 399	37,6	47,81	36,86	44,53	53,80
0111	Directeurs financiers/directrices financières	98 908	37,4	50,91	41,20	47,14	57,22
0112	Directeurs/directrices des ressources humaines	86 008	37,8	43,81	34,81	39,15	46,61
0113	Directeurs/directrices des achats	85 318	38,6	42,24	x	x	x
0114	Directeurs/directrices d'autres services administratifs	96 111	37,4	49,45	35,08	43,96	58,99
012	Directeur – serv. financiers et aux entreprises	71 876	35,8	38,55	31,42	36,38	45,33
021	Directeur – serv. génie, architect., sc. naturelles, syst. informatiques	105 193	38,5	52,57	41,04	49,13	57,84
0211	Directeurs/directrices des services de génie	103 217	38,8	50,98	40,60	48,23	56,13
0213	Gestionnaires de systèmes informatiques	112 833	37,8	57,36	45,06	51,91	65,57
051	Directeur – arts, culture, sports et loisirs	95 707	38,4	48,17	35,97	47,84	54,20
0611	Directeurs/directrices des ventes, du marketing et de la publicité	83 931	38,7	41,74	30,06	38,95	49,28
0621	Directeurs/directrices - commerce de détail	45 505	39,9	21,88	17,03	20,58	24,11
063	Directeur - restauration et serv. héberg.	55 701	40,0	26,69	20,59	24,23	30,54
0651	Directeurs/directrices d'autres services	61 788	38,1	31,15	27,38	31,30	32,98
071	Directeur – constr. et transport	84 276	39,7	40,92	x	x	x
0721	Directeurs/directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	80 265	39,1	39,40	33,50	37,92	47,19
091	Directeur – fabric. et serv. utilité publ.	84 815	38,5	42,17	32,10	38,17	48,53
Formation universitaire							
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entrepr.	62 849	38,0	31,85	24,90	29,27	38,56
1121	Spécialistes des ressources humaines	58 349	37,7	29,81	24,12	27,67	33,81
1122	Professionnels/professionnelles des services aux entreprises de gestion	66 629	38,2	33,57	25,46	32,15	42,33
211	Professionnel – sc. physiques	67 131	38,9	33,23	x	x	x
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chim.	69 575	37,7	35,40	27,91	33,35	40,79
214	Autre professionnel – génie	67 138	38,3	33,87	28,44	31,76	37,88
217	Professionnel – informatique	68 682	37,9	34,74	26,58	33,66	41,56

Tableau A-5

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
2173	Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	83 773	39,5	40,60	32,51	38,97	47,79
2174	Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs	70 262	37,4	36,02	29,47	35,01	41,26
315	Professionnel – sc. infirmières	66 553	36,5	34,97	31,89	31,89	35,00
411	Juge, avocat et notaire	107 189	34,8	59,04	47,97	55,86	72,91
4112	Avocats/avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	107 189	34,8	59,04	47,97	55,86	72,91
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	54 381	38,2	27,73	20,60	23,53	32,37
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-cons.	56 692	37,9	28,68	21,59	26,27	30,64
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	66 396	36,2	35,33	28,21	34,03	37,88
5124	Professionnels/professionnelles des relations publiques et des communications	62 105	35,6	33,47	27,20	29,21	37,47
Formation collégiale							
121	Personnel de superv. – travail de bureau	49 101	38,5	24,43	20,14	23,90	26,97
1211	Superviseurs/superviseures de commis de bureau et de soutien administratif	45 993	38,5	22,95	19,06	21,96	24,32
1212	Superviseurs/superviseures de commis de finance et d'assurance	54 963	37,8	27,94	23,98	26,74	30,41
1213	Superviseurs/superviseures de commis de bibliothèque, de correspondanciers et d'autres commis à l'information	49 412	37,5	25,11	x	x	x
1215	Superviseurs/superviseures de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	54 693	39,4	26,63	22,06	25,22	28,06
122	Personnel administratif et de réglementation	49 562	37,8	25,21	20,85	23,89	27,51
1221	Agents/agentes d'administration	47 472	37,3	24,53	19,88	23,28	26,84
1223	Agents/agentes du personnel et recruteurs/recruteuses	44 622	37,2	23,11	20,40	23,36	25,02
1225	Agents/agentes aux achats	49 492	38,1	24,94	21,04	24,08	27,4
123	Personnel d'administr. – finances et assur.	41 584	38,3	20,98	17,06	19,93	23,61
1231	Teneurs/teneuses de livres	39 240	38,1	19,96	15,80	19,72	23,35
124	Personnel en secrétariat	48 238	35,4	26,23	22,49	26,79	30,55
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	42 060	36,7	22,06	18,06	21,26	24,18
221	Personnel techn. – sc. physiques	53 941	39,3	26,27	x	x	x

Tableau A-5

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	47 078	38,9	23,38	17,64	22,64	26,55
224	Personnel techn. – génie électron. et électr.	57 736	39,2	28,16	x	x	x
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartogr.	45 529	37,5	23,28	20,15	23,69	25,55
228	Personnel techn. – informatique	48 929	37,5	24,99	19,76	23,93	28,79
421	* Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion, n.c.a.	60 075	34,5	33,40	26,51	31,48	38,54
4211	Techniciens/techniciennes juridiques et personnel assimilé	60 244	34,6	33,43	26,59	31,48	38,86
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	56 174	38,4	27,80	24,13	27,09	33,11
524	Concepteur artistique et artisan	44 518	38,8	22,02	17,35	19,50	26,60
621	Personnel de superv. – ventes et serv.	35 451	38,9	17,49	11,27	16,09	21,49
623	Personnel – assurance, immobilier et achats	54 165	36,2	28,99	x	x	x
624	Chef et cuisinier	42 968	39,5	20,80	17,55	21,36	24,14
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	62 270	39,0	30,55	26,12	29,36	35,43
7216	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses en mécanique	62 799	39,9	30,13	27,24	29,66	32,22
722	Surveillant – pers. des transports ferrov. et routier	52 278	40,5	24,80	23,27	24,61	27,03
723	Machiniste et pers. ass.	46 718	39,8	22,51	18,96	22,03	23,51
7231	Machinistes et vérificateurs/vérificatrices d'usinage et d'outillage	49 595	39,7	23,94	22,00	22,72	23,85
7232	Outilleurs-ajusteurs/outilleuses-ajusteuses	39 886	40,0	19,11	x	x	x
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécomm.	56 705	39,4	27,66	24,05	27,61	32,24
7242	Électriciens industriels/électriciennes industrielles	53 807	40,2	25,68	22,57	25,12	32,24
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	65 295	40,2	31,11	32,10	32,24	32,92
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	51 918	40,0	24,83	x	x	x
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. autom.)	54 965	40,2	26,15	22,60	25,66	32,10
732	Mécanicien – véhic. automobiles	49 623	40,0	23,76	19,94	24,70	27,45

Tableau A-5

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
7321	Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	48 723	40,0	23,31	18,68	20,92	31,06
733	Autre mécanicien	47 116	39,7	22,76	20,88	22,41	24,31
7333	Électromécaniciens/électromécaniciennes	47 116	39,7	22,76	20,88	22,41	24,31
734	Tapissier-garnisseur, tailleur, cordonnier, bijoutier et pers. ass.	29 101	40,0	13,94	11,42	13,45	14,04
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électr.	63 350	41,0	29,50	27,30	31,16	32,82
737	Grutier, foreur et dynamiteur	42 358	40,0	20,29	20,49	20,71	20,71
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. ass., n.c.a.	46 292	40,2	22,12	17,68	23,42	24,60
921	Surveillant – ind. de transform.	60 888	40,0	29,09	23,71	28,34	34,31
922	Surveillant – fabrication et montage	53 394	40,5	25,37	23,37	24,46	26,73
Formation secondaire							
141	Commis – trav. gén. de bureau	33 076	37,8	16,80	13,63	15,43	18,77
1411	Commis de bureau généraux/commis de bureau générales	33 556	37,5	17,16	x	x	x
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	27 988	39,1	13,72	12,78	13,49	13,85
1414	Réceptionnistes et standardistes	33 320	38,0	16,83	13,59	16,75	21,61
142	Commis – bureautique et éditique	29 407	38,4	14,68	12,51	13,92	16,41
143	Commis – finances et assur.	37 407	37,2	19,34	16,21	18,80	21,90
144	Commis – sout. admin.	35 124	37,0	18,28	15,23	18,49	20,07
145	Commis – biblioth., correspond. et information	33 203	38,6	16,51	14,07	15,86	18,27
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	33 194	38,6	16,50	14,04	15,85	18,21
147	Commis – expéd. et distrib.	36 886	39,3	17,90	13,47	17,64	21,12
1472	Magasiniers/magasinières et commis aux pièces	37 843	40,0	18,10	x	x	x
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	37 543	38,6	18,61	15,93	17,17	20,16
1475	Répartiteurs/répartitrices et opérateurs radio/opératrices radio	33 734	37,9	16,90	13,40	15,48	19,64
341	Personnel – soutien serv. de santé	34 893	36,3	18,45	18,32	18,50	18,50
6421	Vendeurs/vendeuses et commis-vendeurs/commis-vendeuses-commerce de détail	25 488	39,9	12,24	9,75	10,82	13,34
643	Personnel – héberg. et voyages	35 564	39,7	17,14	x	x	x
645	Personnel – serv. aliments et boissons	27 202	39,7	13,16	x	x	x

Tableau A-5

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	40 336	...	...	...	...	...
7411	Conducteurs/conductrices de camions	43 502	...	...	...	...	...
7414	Chauffeurs-livreurs/chauffeuses-livreuses - services de livraison et de messagerie	38 771	40,1	18,52	17,26	18,66	19,25
742	Conducteur d'équip. lourd	41 486	40,2	19,78	18,07	18,75	21,62
7421	Conducteurs/conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	45 191	40,3	21,48	20,26	21,62	21,87
745	Débardeur et manutentionnaire	41 190	40,3	19,54	16,85	19,12	21,53
941	Opérateur de mach. – trait. des métaux et minerais et pers. ass.	42 733	40,0	20,49	19,83	20,46	21,69
942	Opérateur de mach. – trait. de prod. chim., caoutch. et plast. et pers. ass.	41 222	41,1	19,18	x	x	x
943	Opérateur de mach. – prod. pâtes et papiers et transf. du bois et pers. ass.	52 514	41,4	24,25	21,76	22,99	25,16
946	Opérateur de mach. – transf. des aliments, boissons et tabac et pers. ass.	37 083	39,6	17,98	14,89	19,68	20,50
947	Opérateur de mach. à imprimer et pers. ass.	31 093	40,0	14,90	x	x	x
948	Monteur de matériel mécan., électr. et électron.	35 123	39,4	17,15	13,75	15,08	20,25
949	Autre pers. de montage et pers. ass.	26 309	40,0	12,61	9,20	10,94	14,50
951	Opérateur de mach. – façonnage et usinage des métaux et trav. du bois et pers. ass.	37 808	39,9	18,17	14,67	18,10	21,21
Formation en cours d'emploi							
6611	Caissiers/caissières	23 679	39,4	11,52	9,30	10,73	12,05
662	Autre pers. de la vente et pers. ass.	30 893	39,7	14,91	14,37	14,37	16,77
666	Nettoyeur	34 427	38,8	16,92	15,00	15,87	19,51
6661	Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage - travaux légers	34 919	39,4	16,93	13,26	18,77	19,51
6663	Concierges et concierges d'immeubles	34 219	38,1	17,07	15,00	15,00	19,42
667	Autre pers. des serv. – voyage, héberg., loisirs et parcs d'attract.	29 463	39,9	14,13	10,34	15,81	15,81
668	Personnel élém. – serv. personnels	27 100	40,0	13,00	11,46	12,87	13,47
6681	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec	26 868	39,9	12,89	11,33	12,87	13,16

Tableau A-5

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
761	Aide de sout. des métiers et manœuvre en construct.	40 675	40,0	19,45	16,81	19,94	21,29
7611	Aides de soutien des métiers et manoeuvres en construction	40 947	40,0	19,57	16,81	20,00	21,29
762	Manœuvre aux trav. publics et pers. ass., n.c.a.	34 693	39,5	16,79	13,58	15,37	16,76
961	Manœuvre – transf., fabric. et serv. d'utilité publ.	34 028	39,8	16,37	x	x	x

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble de l'effectif en quatre parts égales.
Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux groupes de part égale (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Tableau A-6

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
Gestion							
011	Directeur – serv. administratifs	105 387	37,8	53,49	43,12	52,02	61,83
0111	Directeurs financiers/directrices financières	108 166	37,6	55,24	46,70	53,77	63,28
0112	Directeurs/directrices des ressources humaines	102 775	37,6	52,56	43,00	51,43	60,95
0113	Directeurs/directrices des achats	110 458	38,7	55,08	x	x	x
0114	Directeurs/directrices d'autres services administratifs	100 637	37,8	50,93	39,47	48,02	59,29
012	Directeur – serv. financiers et aux entreprises	89 995	37,4	46,23	35,63	44,21	53,80
013	Directeur – serv. communications (sauf radiotélédiff.)	91 335	37,5	46,73	x	x	x
021	Directeur – serv. génie, architect., sc. naturelles, syst. informatiques	108 652	38,0	54,81	45,87	53,53	63,18
0211	Directeurs/directrices des services de génie	113 946	38,7	56,44	46,46	54,62	65,36
0212	Directeurs/directrices de services d'architecture et de sciences	102 963	37,5	52,72	x	x	x
0213	Gestionnaires de systèmes informatiques	104 650	37,4	53,67	45,79	52,49	61,04
051	Directeur – arts, culture, sports et loisirs	96 454	36,9	50,32	39,75	48,34	57,14
0611	Directeurs/directrices des ventes, du marketing et de la publicité	92 226	37,3	47,61	37,08	45,88	56,52
0621	Directeurs/directrices - commerce de détail	50 020	39,8	24,17	16,77	22,32	29,26
063	Directeur - restauration et serv. héberg.	46 626	39,7	22,60	17,59	19,59	23,75
064	Directeur – serv. protection	86 802	39,5	42,15	x	x	x
0651	Directeurs/directrices d'autres services	80 329	37,4	41,23	28,21	41,12	51,82
071	Directeur – constr. et transport	92 868	39,0	45,62	35,49	44,39	51,27
0721	Directeurs/directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	87 508	38,8	43,59	35,41	41,28	50,21
0811	Directeurs/directrices de la production primaire (sauf l'agriculture)	102 432	38,5	51,07	x	x	x
091	Directeur – fabric. et serv. utilité publ.	98 408	38,4	49,30	39,17	47,35	57,59
Formation universitaire							
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entrepr.	69 301	37,4	35,61	27,9	33,95	41,36

Tableau A-6

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
1121	Spécialistes des ressources humaines	66 046	37,5	33,87	27,29	32,67	38,84
1122	Professionnels/professionnelles des services aux entreprises de gestion	70 642	37,3	36,32	28,25	34,50	42,34
211	Professionnel – sc. physiques	69 517	37,3	35,82	26,33	33,87	43,57
2121	Biologistes et autres scientifiques	61 892	37,8	31,49	24,28	30,12	37,00
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chim.	76 166	38,5	37,87	30,00	36,17	44,22
214	Autre professionnel – génie	86 194	38,6	42,75	36,06	42,42	48,21
216	Mathématicien, statisticien et actuaire	75 991	35,6	41,02	29,99	35,95	48,13
217	Professionnel – informatique	74 613	38,1	37,55	30,53	36,86	43,53
2173	Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	84 935	38,3	42,67	34,56	42,30	49,15
2174	Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs	63 534	38,0	32,03	27,65	31,21	35,98
314	Professionnel – thérapie et évaluation	60 775	36,8	31,66	29,64	31,12	33,33
315	Professionnel – sc. infirmières	62 733	36,8	32,69	30,88	33,42	34,89
411	Juge, avocat et notaire	95 147	37,0	49,24	39,33	47,54	57,31
4112	Avocats/avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	95 147	37,0	49,24	39,33	47,54	57,31
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	62 163	37,4	31,95	25,84	33,21	37,03
415	Professionnel – psycho., travail soc., counseling, religion et probation	59 281	35,9	31,71	25,25	32,32	38,22
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-cons.	67 958	37,4	34,83	27,52	32,98	40,62
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	51 507	37,4	26,17	x	x	x
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	59 699	36,0	31,86	24,36	30,54	36,62
5124	Professionnels/professionnelles des relations publiques et des communications	62 227	36,5	32,71	24,70	30,53	38,19
Formation collégiale							
121	Personnel de superv. – travail de bureau	51 127	38,0	25,93	19,63	26,36	30,92
1211	Superviseurs/superviseures de commis de bureau et de soutien administratif	53 718	38,0	27,25	20,95	25,43	31,75

Tableau A-6

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
1212	Superviseurs/superviseures de commis de finance et d'assurance	50 765	37,4	26,20	21,56	26,39	31,71
1214	Surveillants/surveillantes de services postaux et de messageries	49 589	39,6	24,01	19,06	22,85	28,96
1215	Superviseurs/superviseures de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	49 419	39,4	24,17	x	x	x
122	Personnel administratif et de réglementation	56 417	37,4	28,88	23,09	27,04	33,33
1221	Agents/agentes d'administration	49 213	37,4	25,18	21,92	24,61	27,61
1223	Agents/agentes du personnel et recruteurs/recruteuses	45 829	37,3	23,58	20,44	23,00	26,29
1225	Agents/agentes aux achats	64 629	37,8	32,77	25,65	31,54	37,75
123	Personnel d'administr. – finances et assur.	47 894	36,5	25,21	21,27	23,85	27,97
1231	Teneurs/teneuses de livres	43 387	37,0	22,53	19,12	22,04	25,43
124	Personnel en secrétariat	45 950	37,1	23,81	20,55	23,51	26,47
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	45 953	37,1	23,80	20,54	23,48	26,49
221	Personnel techn. – sc. physiques	54 598	38,5	27,28	22,42	25,87	31,13
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	60 047	39,0	29,52	23,72	29,65	34,85
224	Personnel techn. – génie électron. et électr.	59 831	39,2	29,24	25,83	28,84	32,63
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartogr.	51 766	38,1	26,06	19,19	24,63	31,78
2271	Pilotes, navigateurs/ navigatrices et instructeurs/instructrices de pilotage du transport aérien	84 865	38,7	41,85	29,11	40,33	53,15
228	Personnel techn. – informatique	50 914	37,1	26,26	21,16	26,16	30,17
321	Technologue et techn. – sc. de la santé (sauf. soins dent.)	32 483	37,5	16,59	13,77	16,05	18,49
323	Personnel techn. – soins de santé (sauf soins dent.)	42 884	36,8	22,34	19,88	22,74	23,95
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion, n.c.a.	52 347	36,4	27,63	22,54	27,59	32,19
4211	Techniciens/techniciennes juridiques et personnel assimilé	51 547	36,5	27,18	22,01	27,46	30,65
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	44 371	36,8	23,15	x	x	x

Tableau A-6

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	49 606	37,5	25,37	20,21	24,52	29,84
524	Concepteur artistique et artisan	52 907	37,5	27,13	20,66	26,09	32,03
621	Personnel de superv. – ventes et serv.	...	39,0	16,60	12,71	15,81	19,16
6221	Spécialistes des ventes techniques - commerce de gros	68 044	37,8	34,59	23,84	33,23	43,44
623	Personnel – assurance, immobilier et achats	44 786	36,7	23,59	17,33	23,49	26,99
624	Chef et cuisinier	30 237	38,7	14,94	11,66	14,00	17,48
625	Boucher et boulanger-pâtissier – comm. de gros ou de détail	34 503	39,3	16,83	13,79	15,64	17,49
626	Policier et pompier	69 369	40,0	33,26	35,62	35,62	35,62
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	66 019	39,0	32,56	25,41	33,11	39,46
7216	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses en mécanique	65 732	39,0	32,41	26,02	31,86	38,09
722	Surveillant – pers. des transports ferrov. et routier	64 597	39,2	31,72	26,37	29,83	36,94
723	Machiniste et pers. ass.	57 942	39,8	27,94	26,14	28,33	30,89
7231	Machinistes et vérificateurs/vérificatrices d'usinage et d'outillage	58 696	39,6	28,41	26,14	28,30	30,89
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécomm.	63 830	39,1	31,28	27,85	33,43	34,52
7242	Électriciens industriels/ électriciennes industrielles	62 356	40,0	29,92	25,31	30,41	33,96
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	64 101	39,7	30,94	29,43	31,56	33,96
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	57 517	39,6	27,79	23,43	27,90	31,07
727	Charpentier et ébéniste	52 089	39,4	25,26	x	x	x
7294	Peintres et décorateurs/ décoratrices	58 214	39,4	28,34	26,33	26,33	30,63
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. autom.)	57 759	40,0	27,72	23,26	26,96	32,31
732	Mécanicien – véhic. automobiles	57 182	39,6	27,69	20,00	28,45	34,85
7321	Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	57 170	39,6	27,65	20,00	28,45	34,85
733	Autre mécanicien	47 639	39,5	23,21	17,44	23,53	27,63
7333	Électromécaniciens/électromécaniciennes	52 440	39,6	25,40	22,76	26,61	28,12

Tableau A-6

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
734	Tapissier-garnisseur, tailleur, cordonnier, bijoutier et pers. ass.	30 320	39,7	14,66	11,57	14,14	16,87
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électr.	57 966	40,1	27,73	24,15	27,45	30,67
737	Grutier, foreur et dynamiteur	45 744	40,7	21,45	17,26	22,62	23,86
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. ass., n.c.a.	55 209	36,4	29,46	23,33	27,05	32,48
822	Surveillant de l'exploit. – mines, pétrole et gaz	71 334	38,4	35,70	31,77	37,55	38,98
921	Surveillant – ind. de transform.	66 081	39,3	32,38	24,30	31,49	38,82
922	Surveillant – fabrication et montage	65 416	39,9	31,52	24,77	33,51	37,80
923	Opérat. spéc. de poste central de contr. – proc. de fabric. et transform.	65 478	39,5	31,81	27,01	33,04	35,62
Formation secondaire							
141	Commis – trav. gén. de bureau	35 496	37,0	18,43	15,22	18,05	21,29
1411	Commis de bureau généraux/ commis de bureau générales	35 321	37,1	18,33	15,09	17,81	21,29
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	35 650	36,5	18,71	15,71	17,65	20,41
1414	Réceptionnistes et standardistes	36 059	37,0	18,71	15,57	18,42	21,31
142	Commis – bureautique et éditique	36 510	36,9	19,11	15,22	19,47	22,15
143	Commis – finances et assur.	36 461	36,9	19,00	15,19	18,96	22,32
144	Commis – sout. admin.	37 880	37,3	19,52	16,72	18,70	21,98
145	Commis – biblioth., correspond. et information	33 908	37,0	17,44	x	x	x
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	33 666	37,0	17,29	11,17	16,69	22,20
146	Commis – serv. postaux et messagerie	35 589	36,5	18,94	14,88	17,31	21,33
147	Commis – expéd. et distrib.	41 477	39,1	20,34	15,53	20,75	24,21
1472	Magasiniers/magasinières et commis aux pièces	44 719	39,2	21,81	17,12	23,03	25,08
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	37 186	37,8	18,90	14,31	18,07	22,72
1475	Répartiteurs/répartitrices et opérateurs radio/opératrices radio	45 528	38,0	22,90	19,71	21,53	26,28
341	Personnel – soutien serv. de santé	34 882	36,4	18,35	18,32	18,49	18,50

Tableau A-6

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
6421	Vendeurs/vendeuses et commis-vendeurs/commis-vendeuses-commerce de détail	23 139	38,8	11,44	9,00	10,21	12,84
643	Personnel – héberg. et voyages	38 885	38,8	19,14	13,92	19,97	24,16
644	Guides et personnel préposé au jeu dans les casinos	35 813	39,8	17,31	16,37	16,75	16,75
645	Personnel – serv. aliments et boissons	24 339	38,4	12,06	9,72	10,80	13,79
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	50 536	...	...	...	...	...
7411	Conducteurs/conductrices de camions	51 610	...	...	...	...	...
7414	Chauffeurs-livreurs/chauffeuses-livreuses - services de livraison et de messagerie	43 408	39,2	21,63	15,98	23,03	23,86
742	Conducteur d'équip. lourd	56 513	40,1	27,03	23,57	29,79	30,91
7421	Conducteurs/conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	56 553	40,1	27,05	23,57	29,79	30,91
744	Personnel – installation, réparat. et entret.	39 974	39,3	19,71	x	x	x
745	Débardeur et manutentionnaire	43 191	39,7	20,82	15,84	21,56	24,67
941	Opérateur de mach. – trait. des métaux et minerais et pers. ass.	66 093	39,9	31,78	29,38	33,39	34,32
942	Opérateur de mach. – trait. de prod. chim., caoutch. et plast. et pers. ass.	50 627	39,0	24,85	22,89	24,31	25,68
943	Opérateur de mach. – prod. pâtes et papiers et transf. du bois et pers. ass.	50 756	40,3	24,12	20,82	24,01	28,40
946	Opérateur de mach. – transf. des aliments, boissons et tabac et pers. ass.	45 547	39,9	21,87	18,15	21,70	24,49
948	Monteur de matériel mécan., électr. et électron.	53 846	39,8	25,93	24,75	26,88	26,88
949	Autre pers. de montage et pers. ass.	41 109	39,4	20,01	14,82	21,56	24,96
951	Opérateur de mach. – façonnage et usinage des métaux et trav. du bois et pers. ass.	49 324	39,5	23,98	x	x	x
Formation en cours d'emploi							
6611	Caissiers/caissières	24 913	38,3	12,42	10,00	11,15	13,14
6641	Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé	23 258	38,5	11,56	9,18	10,20	12,82
666	Nettoyeur	31 696	37,7	16,02	13,55	13,90	18,67

Tableau A-6

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
6661	Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage - travaux légers	27 393	36,3	14,44	13,55	13,55	15,34
6663	Concierges et concierges d'immeubles	32 280	38,2	16,14	13,90	13,90	18,71
667	Autre pers. des serv. – voyage, héberg., loisirs et parcs d'attract.	31 707	38,0	16,00	13,35	16,32	18,11
668	Personnel élém. – serv. personnels	35 137	38,2	17,66	13,71	16,50	22,82
761	Aide de sout. des métiers et manœuvre en construct.	39 021	39,6	18,93	x	x	x
7611	Aides de soutien des métiers et manoeuvres en construction	41 481	39,7	20,11	x	x	x
762	Manœuvre aux trav. publics et pers. ass., n.c.a.	57 512	43,9	26,08	x	x	x
861	Personnel élém. – prod. primaire	46 683	39,8	22,47	x	x	x
8612	Manoeuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	31 722	40,0	15,20	12,94	13,88	17,06
961	Manœuvre – transf., fabric. et serv. d'utilité publ.	41 111	39,8	19,79	17,00	18,80	22,76

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble de l'effectif en quatre parts égales.
   Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
   Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux groupes de part égale (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
   Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Tableau A-7

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur de la fabrication, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
Gestion							
011	Directeur – serv. administratifs	104 466	37,5	53,47	43,70	51,54	61,33
0111	Directeurs financiers/directrices financières	107 029	37,3	55,21	46,76	53,30	62,05
0112	Directeurs/directrices des ressources humaines	100 809	37,7	51,45	39,94	48,55	61,25
0113	Directeurs/directrices des achats	104 417	38,0	52,77	46,36	50,95	58,15
0114	Directeurs/directrices d'autres services administratifs	104 723	37,4	53,63	42,04	52,02	62,13
012	Directeur – serv. financiers et aux entreprises	109 241	37,0	56,74	42,06	53,43	66,02
021	Directeur – serv. génie, architect., sc. naturelles, syst. informatiques	106 962	38,3	53,70	43,77	50,98	62,53
0211	Directeurs/directrices des services de génie	110 099	38,4	55,00	44,44	52,32	65,34
0212	Directeurs/directrices de services d'architecture et de sciences	93 383	38,1	47,01	39,29	45,00	54,36
0213	Gestionnaires de systèmes informatiques	107 322	37,7	54,74	47,65	52,47	60,61
051	Directeur – arts, culture, sports et loisirs	82 215	35,3	44,61	30,45	37,03	52,65
0611	Directeurs/directrices des ventes, du marketing et de la publicité	97 961	36,9	50,88	41,05	48,01	56,49
0621	Directeurs/directrices - commerce de détail	84 286	36,9	44,10	34,89	42,16	50,82
0651	Directeurs/directrices d'autres services	76 200	37,2	39,10	x	x	x
071	Directeur – constr. et transport	87 726	37,0	45,59	38,17	46,31	50,26
0721	Directeurs/directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	86 890	38,1	43,92	37,32	43,26	50,40
0811	Directeurs/directrices de la production primaire (sauf l'agriculture)	113 251	39,1	55,96	41,03	48,03	60,39
091	Directeur – fabric. et serv. utilité publ.	94 682	38,5	47,34	36,03	44,93	56,05
Formation universitaire							
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entrepr.	72 459	38,2	36,39	27,48	34,26	42,45
1121	Spécialistes des ressources humaines	67 420	38,0	34,09	26,93	33,63	39,94
1122	Professionnels/professionnelles des services aux entreprises de gestion	74 748	38,3	37,44	x	x	x
211	Professionnel – sc. physiques	66 252	37,8	33,65	25,03	32,22	42,20
212	Professionnel – sc. de la vie	63 845	38,0	32,37	24,83	31,13	37,04
2121	Biologistes et autres scientifiques	63 931	38,0	32,47	24,81	31,13	37,19
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chim.	73 549	38,3	36,90	30,90	35,56	42,01

Tableau A-7

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur de la fabrication, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
214	Autre professionnel – génie	88 736	38,8	43,91	37,57	43,93	49,45
217	Professionnel – informatique	80 319	38,7	39,91	31,34	38,98	46,77
2173	Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	84 686	38,7	42,22	32,66	41,57	49,25
2174	Programmeurs/programmeuses et développeurs/ développeuses en médias interactifs	63 257	37,9	31,98	28,31	30,71	35,85
315	Professionnel – sc. infirmières	60 834	39,2	29,77	26,55	30,19	33,37
411	Juge, avocat et notaire	111 389	37,7	56,62	48,88	54,04	61,02
4112	Avocats/avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	111 389	37,7	56,62	48,88	54,04	61,02
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	69 800	38,2	35,24	x	x	x
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-cons.	80 414	37,9	40,62	31,04	38,31	47,57
4161	Agents/agentes de programmes, recherchistes et experts-conseils/expertes-conseils en sciences naturelles et appliquées	79 333	39,3	38,65	36,84	38,93	41,31
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	55 419	38,9	27,32	22,52	24,60	29,37
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	57 766	36,9	30,03	23,11	29,03	35,54
5124	Professionnels/professionnelles des relations publiques et des communications	62 203	37,6	31,70	25,44	29,15	38,14
Formation collégiale							
121	Personnel de superv. – travail de bureau	59 589	38,2	30,12	24,05	28,30	35,16
1211	Superviseurs/superviseures de commis de bureau et de soutien administratif	66 538	37,1	34,54	26,15	36,38	41,36
1212	Superviseurs/superviseures de commis de finance et d'assurance	57 944	37,2	29,92	23,92	31,33	33,61
1213	Superviseurs/superviseures de commis de bibliothèque, de correspondanciers et d'autres commis à l'information	53 139	37,8	26,94	24,18	24,70	27,84
1215	Superviseurs/superviseures de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	59 343	39,3	29,08	23,97	28,19	31,05
122	Personnel administratif et de réglementation	61 901	38,0	31,26	24,84	29,88	36,24
1221	Agents/agentes d'administration	53 149	38,0	26,82	22,49	24,90	30,22
1222	Adjoints/adjointes de direction	59 751	36,5	31,22	26,17	29,84	31,69
1223	Agents/agentes du personnel et recruteurs/recruteuses	50 689	38,0	25,69	21,37	23,91	27,28
1225	Agents/agentes aux achats	66 553	38,2	33,45	26,43	32,92	37,6

Tableau A-7

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur de la fabrication, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
123	Personnel d'administr. – finances et assur.	50 179	37,1	26,02	20,38	24,92	29,60
1231	Teneurs/teneuses de livres	47 136	36,6	24,76	20,17	23,98	26,29
124	Personnel en secrétariat	47 650	37,7	24,29	21,08	23,56	27,21
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	47 666	37,7	24,28	21,08	23,56	27,20
221	Personnel techn. – sc. physiques	54 666	38,7	27,13	22,07	25,92	31,07
222	Personnel techn. – sc. de la vie	50 679	39,4	24,69	23,18	24,31	24,74
2221	Technologues et techniciens/ techniciennes en biologie	49 489	39,5	24,04	23,18	24,12	24,73
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	60 749	39,1	29,85	24,46	30,39	34,85
224	Personnel techn. – génie électron. et électr.	64 142	39,9	30,85	27,32	31,76	33,54
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartogr.	57 889	38,0	29,23	23,63	26,96	34,37
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	66 053	38,5	32,84	25,97	30,89	37,79
2263	Inspecteurs/inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	65 236	38,8	32,30	27,65	35,68	36,72
227	Officier et contrôleur – serv. de transport	91 871	39,7	44,38	37,35	42,17	51,12
228	Personnel techn. – informatique	61 774	38,9	30,43	24,38	29,97	36,38
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	51 295	37,6	26,30	21,87	23,88	29,62
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	36 054	35,2	19,59	15,92	19,44	22,66
524	Concepteur artistique et artisan	51 581	37,9	26,19	21,30	24,52	28,64
621	Personnel de superv. – ventes et serv.	46 846	38,9	23,41	x	x	x
6221	Spécialistes des ventes techniques - commerce de gros	94 441	38,4	47,39	35,38	45,71	57,12
623	Personnel – assurance, immobilier et achats	42 109	39,3	20,7	17,24	17,24	25,3
626	Policier et pompier	68 931	40,0	33,05	35,62	35,62	35,62
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	71 455	38,9	35,27	29,79	35,85	40,58
7216	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses en mécanique	70 679	39,0	34,94	29,68	35,29	39,60
722	Surveillant – pers. des transports ferrov. et routier	71 048	35,8	38,17	35,29	39,23	41,24
723	Machiniste et pers. ass.	55 007	39,8	26,52	22,03	28,17	30,69
7231	Machinistes et vérificateurs/vérificatrices d'usinage et d'outillage	56 171	39,6	27,18	23,47	27,76	30,89

Tableau A-7

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur de la fabrication, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
7232	Outilleurs-ajusteurs/outilleuses-ajusteuses	53 190	40,0	25,50	20,39	28,33	28,33
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécomm.	59 954	40,0	28,75	24,05	27,49	33,96
7241	Électriciens/électriciennes (sauf électriciens industriels/ électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	56 178	39,5	27,30	24,83	27,13	28,76
7242	Électriciens industriels/ électriciennes industrielles	60 330	40,1	28,91	24,05	27,83	33,96
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	66 478	40,1	31,78	31,07	32,10	32,92
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	56 803	39,7	27,41	23,40	27,54	31,76
727	Charpentier et ébéniste	59 916	40,0	28,71	25,44	26,96	34,90
728	Personnel – maçonnerie et plâtrage	55 084	40,0	26,39	20,46	24,69	27,68
729	Autre personnel – métiers de la constr.	67 749	39,5	32,90	26,33	34,57	37,07
7294	Peintres et décorateurs/ décoratrices	61 723	39,9	29,62	26,33	26,33	34,90
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. autom.)	58 032	40,0	27,79	23,62	25,83	32,10
7312	Mécaniciens/mécaniciennes d'équipement lourd	58 811	40,2	28,03	25,10	26,35	33,45
732	Mécanicien – véhic. automobiles	62 349	39,7	30,06	24,49	31,76	36,85
7321	Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	62 587	39,7	30,16	24,63	31,76	36,85
7322	Débosseleurs/débosseleuses et réparateurs/réparatrices de carrosserie	56 406	39,1	27,54	x	x	x
733	Autre mécanicien	51 884	40,0	24,89	22,76	24,79	27,63
7333	Électromécaniciens/électromécaniciennes	51 373	39,9	24,65	22,76	23,75	27,63
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électr.	59 268	40,3	28,17	24,29	28,16	31,19
736	Personnel – opér. transport ferrov.	52 568	41,0	24,59	23,03	23,65	26,46
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. ass., n.c.a.	49 231	39,5	24,07	20,15	23,42	26,09
7381	Opérateurs/opératrices de presse à imprimer	48 394	39,7	23,55	19,27	23,42	24,60
921	Surveillant – ind. de transform.	65 360	39,5	31,80	24,37	30,79	37,59
922	Surveillant – fabrication et montage	62 269	40,1	29,89	23,37	28,85	36,52

Tableau A-7

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur de la fabrication, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
923	Opérat. spéc. de poste central de contr. – proc. de fabric. et transform.	65 978	40,1	31,55	30,78	30,83	35,40
Formation secondaire							
141	Commis – trav. gén. de bureau	42 046	37,2	21,69	17,65	21,35	25,12
1411	Commis de bureau généraux/commis de bureau générales	43 062	37,2	22,22	17,64	21,69	27,18
1414	Réceptionnistes et standardistes	40 824	37,5	20,95	17,50	21,03	24,20
142	Commis – bureautique et éditique	43 429	38,7	21,52	19,94	22,19	23,17
143	Commis – finances et assur.	44 402	37,1	23,01	19,53	22,58	25,38
144	Commis – sout. admin.	42 427	37,1	21,99	18,91	22,00	23,90
145	Commis – biblioth., correspond. et information	42 723	37,9	21,67	17,61	21,96	23,90
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	42 502	37,9	21,56	17,59	21,80	23,90
146	Commis – serv. postaux et messagerie	38 456	36,7	20,19	16,51	19,81	22,51
147	Commis – expéd. et distrib.	47 057	39,5	22,85	19,71	22,61	25,89
1472	Magasiniers/magasinières et commis aux pièces	50 847	39,5	24,66	20,66	25,07	28,72
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	43 314	38,3	21,77	18,44	21,99	22,96
1475	Répartiteurs/répartitrices et opérateurs radio/opératrices radio	48 564	38,2	24,40	19,92	20,33	29,32
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	56 573	...	...	...	...	...
7411	Conducteurs/conductrices de camions	56 854	...	...	...	...	...
7414	Chauffeurs-livreurs/chauffeuses-livreuses - services de livraison et de messagerie	48 270	40,7	22,66	22,84	24,58	24,58
742	Conducteur d'équip. lourd	53 291	40,6	25,17	23,27	25,47	27,66
7421	Conducteurs/conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	53 301	40,6	25,18	23,27	25,47	27,66
744	Personnel – installation, réparat. et entret.	41 435	39,2	20,23	18,34	20,04	21,79
745	Débardeur et manutentionnaire	47 037	40,2	22,44	19,45	21,84	26,53
941	Opérateur de mach. – trait. des métaux et minerais et pers. ass.	62 185	39,9	29,89	24,48	33,39	34,26
942	Opérateur de mach. – trait. de prod. chim., caoutch. et plast. et pers. ass.	43 022	40,7	20,27	15,56	17,64	24,62
943	Opérateur de mach. – prod. pâtes et papiers et transf. du bois et pers. ass.	51 218	40,6	24,16	21,19	23,49	28,25

Tableau A-7

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur de la fabrication, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
945	Opérateur de mach. – confect. art. en tissu, fourrure et cuir et pers. ass.	29 854	40,1	14,25	12,15	13,45	16,37
946	Opérateur de mach. – transf. des aliments, boissons et tabac et pers. ass.	44 477	39,9	21,38	18,05	20,90	23,74
947	Opérateur de mach. à imprimer et pers. ass.	36 012	37,8	18,43	x	x	x
948	Monteur de matériel mécan., électr. et électron.	50 450	39,7	24,33	21,05	26,88	26,88
949	Autre pers. de montage et pers. ass.	40 857	39,5	19,86	14,82	21,06	24,96
951	Opérateur de mach. – façonnage et usinage des métaux et trav. du bois et pers. ass.	47 233	39,6	22,93	x	x	x
Formation en cours d'emploi							
662	Autre pers. de la vente et pers. ass.	29 873	37,5	15,89	x	x	x
6651	Gardiens/gardiennes de sécurité et personnel assimilé	48 751	40,6	22,99	18,50	21,34	27,61
666	Nettoyeur	44 195	39,7	21,34	19,45	19,68	23,96
6661	Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage - travaux légers	31 686	38,4	15,68	13,32	14,17	19,32
6663	Concierges et concierges d'immeubles	46 074	40,1	22,01	19,28	21,09	25,53
761	Aide de sout. des métiers et manœuvre en construct.	49 511	40,4	23,53	16,41	22,63	28,36
7611	Aides de soutien des métiers et manoeuvres en construction	48 283	41,1	22,42	x	x	x
7612	Autres manoeuvres et aides de soutien de métiers	53 398	39,7	25,90	21,00	27,83	30,89
762	Manœuvre aux trav. publics et pers. ass., n.c.a.	64 816	40,1	30,98	31,84	31,84	31,84
7622	Manoeuvres dans le transport ferroviaire et routier	64 676	40,1	30,92	31,84	31,84	31,84
961	Manœuvre – transf., fabric. et serv. d'utilité publ.	40 066	39,8	19,28	17,00	18,80	22,14

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble de l'effectif en quatre parts égales.
Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux groupes de part égale (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Tableau A-8

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur public[1], Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[2]	Médian[2]	3e quartile[2]
		$	h	$			
Gestion							
011	Directeur – serv. administratifs	98 016	36,0	52,14	44,20	51,26	59,90
0111	Directeurs financiers/directrices financières	105 598	36,4	55,44	45,81	56,19	61,27
0112	Directeurs/directrices des ressources humaines	93 051	35,3	50,51	43,65	50,10	54,74
0113	Directeurs/directrices des achats	86 989	35,3	47,30	40,84	48,09	54,73
0114	Directeurs/directrices d'autres services administratifs	91 463	35,8	48,96	44,22	48,70	52,95
012	Directeur – serv. financiers et aux entreprises	111 684	35,5	60,41	50,98	60,40	68,28
013	Directeur – serv. communications (sauf radiotélédiff.)	82 103	36,7	42,98	39,14	41,31	46,02
021	Directeur – serv. génie, architect., sc. naturelles, syst. informatiques	100 609	35,8	53,86	48,16	53,22	58,56
0211	Directeurs/directrices des services de génie	100 846	35,4	54,64	48,14	54,74	61,53
0212	Directeurs/directrices de services d'architecture et de sciences	100 454	36,0	53,51	48,84	53,32	56,19
0213	Gestionnaires de systèmes informatiques	100 419	36,2	53,17	48,78	53,22	54,81
031	Directeur – secteurs santé, enseign., serv. commun. et sociaux	87 472	35,0	47,82	42,43	46,36	50,63
041	Directeur – fonction publique	94 233	35,3	51,16	46,18	51,07	55,15
051	Directeur – arts, culture, sports et loisirs	86 351	35,2	47,09	42,04	46,45	51,77
0611	Directeurs/directrices des ventes, du marketing et de la publicité	95 448	35,7	51,29	46,53	48,70	54,79
063	Directeur - restauration et serv. héberg.	74 937	37,8	38,40	26,73	33,27	48,80
064	Directeur – serv. protection	95 993	40,4	45,84	x	x	x
071	Directeur – constr. et transport	99 285	37,7	50,57	43,27	48,98	56,20
0721	Directeurs/directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	71 274	35,2	38,79	30,35	36,55	43,63
091	Directeur – fabric. et serv. utilité publ.	100 636	35,7	54,29	47,01	54,73	61,53
Formation universitaire							
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entrepr.	72 735	35,8	39,00	34,62	38,78	43,63
1121	Spécialistes des ressources humaines	71 328	35,8	38,23	33,58	38,44	41,95
1122	Professionnels/professionnelles des services aux entreprises de gestion	75 982	35,7	40,76	36,50	42,00	43,89
211	Professionnel – sc. physiques	80 671	36,4	42,50	37,53	42,50	48,33
212	Professionnel – sc. de la vie	67 385	35,6	36,28	30,03	37,56	39,39
2121	Biologistes et autres scientifiques	67 619	35,9	36,03	29,00	37,56	39,63

Tableau A-8

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur public[1], Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[2]	Médian[2]	3e quartile[2]
		$	h		$		
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chim.	79 016	35,3	42,95	39,12	44,75	48,09
214	Autre professionnel – génie	92 969	37,0	48,11	44,63	50,38	52,96
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage	74 965	35,5	40,51	36,84	40,03	45,63
216	Mathématicien, statisticien et actuaire	70 080	35,2	38,20	33,70	38,88	42,77
217 *	Professionnel – informatique	70 669	35,7	37,90	33,75	38,45	42,29
2173	Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	80 431	35,2	43,85	41,19	45,43	45,43
2174	Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs	63 419	35,1	34,69	31,17	33,5	39,55
315	Professionnel – sc. infirmières	62 379	36,2	33,01	31,89	31,89	35,53
411	Juge, avocat et notaire	110 299	35,2	60,78	44,89	55,17	59,91
4111	Juges	224 686	32,5	132,49	132,45	132,48	132,51
4112	Avocats/avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	93 946	35,6	50,53	43,08	54,83	55,17
412	Professeur et assist. d'enseign. – niveau univers. et postsec.	96 373	36,3	50,86	41,23	51,95	62,14
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	69 022	35,1	37,72	38,52	38,52	39,15
414	Enseignant – niveau second., primaire et préscol. et cons. d'orientation	63 776	35,0	34,92	31,23	38,52	38,52
415	Professionnel – psycho., travail soc., counseling, religion et probation	64 078	35,1	35,02	31,88	36,92	38,52
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-cons.	70 578	35,3	38,27	34,67	38,78	41,47
4161	Agents/agentes de programmes, recherchistes et experts-conseils/expertes-conseils en sciences naturelles et appliquées	85 357	36,8	44,53	38,67	44,04	50,72
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	71 493	35,5	38,58	34,86	40,30	42,34
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	66 040	36,0	35,17	30,42	35,63	39,27
5124	Professionnels/professionnelles des relations publiques et des communications	65 982	35,7	35,36	30,43	36,33	39,27
513	Professionnel – arts plastiques et de la scène	53 858	35,2	29,34	x	x	x
Formation collégiale							
121	Personnel de superv. – travail de bureau	54 178	38,0	27,40	23,17	26,38	30,38
1211	Superviseurs/superviseures de commis de bureau et de soutien administratif	59 387	35,0	32,50	28,83	31,93	36,30

Tableau A-8

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur public[1], Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[2]	Médian[2]	3e quartile[2]
		$	h		$		
1212	Superviseurs/superviseures de commis de finance et d'assurance	63 145	37,7	32,16	28,79	30,93	34,32
1213	Superviseurs/superviseures de commis de bibliothèque, de correspondanciers et d'autres commis à l'information	59 651	36,7	31,18	27,91	30,15	34,36
1215	Superviseurs/superviseures de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	60 668	37,1	31,50	27,08	31,33	34,61
122	Personnel administratif et de réglementation	54 772	36,2	28,92	25,21	27,86	32,33
1221	Agents/agentes d'administration	50 425	35,9	26,83	25,20	25,62	28,00
1222	Adjoints/adjointes de direction	61 756	35,0	33,84	28,88	34,56	38,39
1223	Agents/agentes du personnel et recruteurs/recruteuses	52 595	35,3	28,59	25,80	28,90	31,01
1225	Agents/agentes aux achats	67 489	36,5	35,39	29,63	35,89	38,47
123	Personnel d'administr. – finances et assur.	52 339	35,0	28,68	24,97	26,88	31,76
1231	Teneurs/teneuses de livres	50 212	34,8	27,71	24,96	27,48	31,46
124	Personnel en secrétariat	40 133	34,8	22,12	20,93	21,34	22,68
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	40 069	34,8	22,06	20,93	21,34	22,68
221	Personnel techn. – sc. physiques	53 467	35,0	29,38	25,13	27,51	32,95
222	Personnel techn. – sc. de la vie	49 605	36,7	25,93	24,79	25,18	27,53
2221	Technologues et techniciens/ techniciennes en biologie	49 226	36,0	26,12	24,84	25,18	29,10
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	60 817	35,7	32,71	25,18	32,47	39,29
224	Personnel techn. – génie électron. et électr.	62 928	35,9	33,86	26,91	33,50	40,65
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartogr.	54 701	34,7	30,14	26,93	30,17	33,50
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	58 916	35,6	31,60	26,15	31,14	35,69
2263	Inspecteurs/inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	52 486	35,4	28,35	25,18	25,18	30,76
227	Officier et contrôleur – serv. de transport	76 558	39,0	37,87	32,58	35,65	44,46
2271	Pilotes, navigateurs/ navigatrices et instructeurs/ instructrices de pilotage du transport aérien	83 919	36,4	44,05	40,78	44,47	48,60
228	Personnel techn. – informatique	48 076	35,1	26,24	24,01	26,84	27,93
321	Technologue et techn. – sc. de la santé (sauf. soins dent.)	50 313	35,1	27,51	26,01	29,00	30,40
3211	Technologistes médicaux/technologistes médicales et assistants/ assistantes en anatomopathologie	52 462	35,0	28,72	29,00	29,00	29,00

Tableau A-8

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur public[1], Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[2]	Médian[2]	3e quartile[2]
		$	h		$		
3212	Techniciens/techniciennes de laboratoire médical	52 533	35,0	28,77	28,49	29,00	30,40
3219	Autres technologues et techniciens/techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	39 745	36,2	21,05	21,45	21,45	21,45
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion, n.c.a.	52 305	36,4	27,52	25,62	29,00	29,00
4211	Techniciens/techniciennes juridiques et personnel assimilé	43 797	34,9	24,08	22,31	24,97	24,97
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	45 614	34,8	25,1	23,67	25,62	26,36
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	47 350	35,5	25,64	23,41	24,30	26,88
524	Concepteur artistique et artisan	53 122	36,3	28,00	25,18	26,64	30,00
525	Athlète, entraîneur, arbitre et pers. ass. – sports et loisirs	48 085	35,2	26,23	23,84	26,10	26,10
5254	Animateurs/animatrices et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	47 683	35,2	25,96	23,84	26,10	26,10
621	Personnel de superv. – ventes et serv.	51 874	38,0	26,25	22,04	24,10	30,26
6221	Spécialistes des ventes techniques - commerce de gros	49 823	37,6	25,42	22,77	24,62	27,10
624	Chef et cuisinier	41 871	38,7	20,74	19,73	19,73	19,73
626	Policier et pompier	66 268	42,6	30,07	26,96	30,84	34,32
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	71 200	37,7	36,44	31,80	34,17	37,78
7216	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses en mécanique	81 028	36,7	42,73	34,35	43,21	51,77
722	Surveillant – pers. des transports ferrov. et routier	57 810	39,7	27,98	24,79	27,53	31,40
723	Machiniste et pers. ass.	51 791	38,9	25,56	22,91	26,25	26,85
7231	Machinistes et vérificateurs/ vérificatrices d'usinage et d'outillage	50 871	39,3	24,82	21,45	24,60	27,05
7232	Outilleurs-ajusteurs/outilleuses-ajusteuses	53 625	38,0	27,04	26,05	26,73	26,85
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécomm.	57 285	37,8	29,16	26,18	31,47	32,56
7241	Électriciens/électriciennes (sauf électriciens industriels/électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	49 668	38,8	24,53	21,45	23,32	26,85

Tableau A-8

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur public[1], Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[2]	Médian[2]	3e quartile[2]
		$	h		$		
7242	Électriciens industriels/ électriciennes industrielles	55 538	39,0	27,29	26,73	26,73	27,33
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	47 710	38,5	23,74	21,45	23,46	25,87
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	51 952	38,7	25,75	25,29	25,70	26,85
727	Charpentier et ébéniste	46 475	38,7	23,00	20,52	21,45	25,29
728	Personnel – maçonnerie et plâtrage	47 121	39,0	23,12	19,52	24,13	25,00
729	Autre personnel – métiers de la constr.	43 959	38,6	21,84	19,03	20,36	24,59
7294	Peintres et décorateurs/ décoratrices	44 394	38,6	22,02	19,03	21,34	24,67
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. autom.)	52 220	39,0	25,66	22,86	25,87	27,56
7312	Mécaniciens/mécaniciennes d'équipement lourd	55 896	39,4	27,21	25,87	27,56	27,56
732	Mécanicien – véhic. automobiles	53 088	38,9	26,17	25,91	26,73	27,30
7321	Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	52 882	38,9	26,06	25,14	26,55	26,93
7322	Débosseleurs/débosseleuses et réparateurs/réparatrices de carrosserie	54 617	38,8	26,99	26,73	27,30	27,89
734	Tapissier-garnisseur, tailleur, cordonnier, bijoutier et pers. ass.	39 605	38,9	19,46	17,15	17,15	23,55
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électr.	62 687	37,8	31,91	23,27	34,17	36,30
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. ass., n.c.a.	39 242	36,3	20,62	18,54	19,51	20,95
7381	Opérateurs/opératrices de presse à imprimer	35 785	35,2	19,47	18,54	18,54	20,17
825	Entrepreneur, surveillant et exploitant – agricult., horticult. et aquicult.	64 499	38,5	32,48	24,64	29,09	34,87
921	Surveillant – ind. de transform.	69 407	39,2	34,00	30,28	34,10	36,62
Formation secondaire							
141	Commis – trav. gén. de bureau	37 082	35,0	20,29	18,73	20,05	20,93
1411	Commis de bureau généraux/commis de bureau générales	37 357	35,0	20,44	19,49	20,05	21,03
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	39 268	34,3	21,98	19,27	20,91	24,40
1414	Réceptionnistes et standardistes	32 053	35,0	17,56	17,21	17,21	17,21
142	Commis – bureautique et éditique	39 370	35,0	21,61	19,46	20,49	24,20
1424	Téléphonistes	41 637	36,0	22,14	18,43	23,78	24,59
143	Commis – finances et assur.	45 523	34,5	25,36	21,97	25,41	28,45

Tableau A-8

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur public[1], Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[2]	Médian[2]	3e quartile[2]
		$	h		$		
144	Commis – sout. admin.	45 514	36,9	23,65	22,74	23,31	24,91
145	Commis – biblioth., correspond. et information	41 828	34,9	23,01	19,81	22,26	25,94
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	43 594	35,0	23,92	21,20	22,27	27,85
147	Commis – expéd. et distrib.	43 296	36,7	22,61	19,16	21,85	26,11
1472	Magasiniers/magasinières et commis aux pièces	40 016	36,4	21,04	19,16	19,16	23,55
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	44 295	36,3	23,39	21,34	22,68	25,56
1475	Répartiteurs/répartitrices et opérateurs radio/opératrices radio	47 355	37,2	24,50	20,45	24,19	27,86
341	Personnel – soutien serv. de santé	35 324	36,3	18,66	18,50	18,50	18,50
646	Personnel – serv. protection	57 316	39,1	28,03	25,08	26,94	31,66
647	Personnel de soutien familial et de garderie	36 440	35,0	19,95	19,25	19,25	20,93
648	Autre pers. – soins personnalisés	38 595	35,7	20,69	x	x	x
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	48 546	...	...	...	...	...
7411	Conducteurs/conductrices de camions	45 380	...	...	...	...	...
7412	Conducteurs/conductrices d'autobus et opérateurs/ opératrices de métro et autres transports en commun	49 748	40,0	23,86	24,44	24,64	24,64
7413	Chauffeurs/chauffeuses de taxi, chauffeurs/chauffeuses de limousine et chauffeurs/ chauffeuses	37 840	38,8	18,73	16,53	16,53	22,46
7414	Chauffeurs-livreurs/ chauffeuses-livreuses - services de livraison et de messagerie	45 790	38,4	22,83	23,42	23,42	23,56
742	Conducteur d'équip. lourd	46 566	38,2	23,36	22,71	23,27	24,12
7421	Conducteurs/conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	44 577	37,0	23,12	22,86	23,27	23,27
7422	Conducteurs/conductrices de machinerie d'entretien public	49 022	39,8	23,64	22,45	23,21	24,30
743	Autre conduct. de matériel de transp. et pers. ass.	45 751	39,5	22,19	21,55	22,33	22,70
744	Personnel – installation, réparat. et entret.	51 127	38,6	25,46	23,07	23,74	30,38
745	Débardeur et manutentionnaire	37 576	36,8	19,51	17,00	18,26	22,32
843	Personnel – agricult. et horticult.	40 069	38,9	19,70	17,81	18,88	20,43
942	Opérateur de mach. – trait. de prod. chim., caoutch. et plast. et pers. ass.	50 353	38,7	24,96	23,03	25,28	25,87
947	Opérateur de mach. à imprimer et pers. ass.	37 478	35,8	20,00	16,65	19,28	21,05

Tableau A-8

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur public[1], Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[2]	Médian[2]	3e quartile[2]
		$	h		$		
9471	Opérateurs/opératrices de machines à imprimer	36 938	35,5	19,89	16,65	18,88	20,92
948	Monteur de matériel mécan., électr. et électron.	48 876	38,4	24,37	23,64	23,64	24,90
Formation en cours d'emploi							
6611	Caissiers/caissières	39 000	37,5	19,94	19,06	19,75	19,75
662	Autre pers. de la vente et pers. ass.	45 002	37,9	22,74	22,12	22,58	23,86
6641	Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé	33 891	38,7	16,79	16,64	16,64	16,64
6651	Gardiens/gardiennes de sécurité et personnel assimilé	36 087	36,6	18,43	11,79	16,91	22,18
666	Nettoyeur	35 375	38,6	17,58	16,17	17,17	18,08
6661	Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage - travaux légers	32 803	38,5	16,34	16,17	16,17	16,17
6663	Concierges et concierges d'immeubles	35 673	38,5	17,77	15,78	17,62	18,67
667	Autre pers. des serv. – voyage, héberg., loisirs et parcs d'attract.	41 449	39,4	20,18	15,29	22,45	22,58
668	Personnel élém. – serv. personnels	33 110	38,6	16,44	15,89	15,89	17,45
761	Aide de sout. des métiers et manœuvre en construct.	43 957	38,5	21,94	19,79	20,52	23,51
7611	Aides de soutien des métiers et manoeuvres en construction	42 378	38,6	21,08	18,34	20,52	21,92
7612	Autres manoeuvres et aides de soutien de métiers	51 469	37,9	26,07	23,16	27,46	28,75
762	Manœuvre aux trav. publics et pers. ass., n.c.a.	43 748	38,9	21,54	20,10	21,45	22,60
7621	Manoeuvres à l'entretien des travaux publics	42 867	38,8	21,17	20,10	20,54	22,41
7622	Manoeuvres dans le transport ferroviaire et routier	51 089	39,8	24,61	22,16	26,25	26,73
861	Personnel élém. – prod. primaire	34 468	38,7	17,08	16,14	16,14	16,14
8612	Manoeuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	34 444	38,7	17,07	16,14	16,14	16,14
961	Manœuvre – transf., fabric. et serv. d'utilité publ.	48 315	39,3	23,50	21,72	23,56	26,45

1. Désigne l'administration québécoise (fonction publique, secteur de l'éducation et le secteur santé et services sociaux) et le secteur « autre public » (administration municipale, entreprises publiques des trois paliers gouvernementaux, les universités et l'administration fédérale au Québec).

2. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble de l'effectif en quatre parts égales.
Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux groupes de part égale (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Tableau A-9

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, administration municipale, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
Gestion							
011	Directeur – serv. administratifs	94 176	34,9	51,80	46,17	50,59	56,20
0111	Directeurs financiers/directrices financières	95 115	34,7	52,52	46,15	50,29	57,71
0112	Directeurs/directrices des ressources humaines	91 921	34,7	50,77	47,08	50,20	53,24
0113	Directeurs/directrices des achats	79 719	34,7	44,09	38,43	44,44	47,42
0114	Directeurs/directrices d'autres services administratifs	96 415	35,0	52,81	47,15	52,45	57,67
012	Directeur – serv. financiers et aux entreprises	107 059	35,0	58,68	x	x	x
013	Directeur – serv. communications (sauf radiotélédiff.)	81 447	35,0	44,60	x	x	x
021	Directeur – serv. génie, architect., sc. naturelles, syst. informatiques	93 698	34,9	51,49	47,29	51,68	54,72
0211	Directeurs/directrices des services de génie	93 690	35,0	51,42	47,57	51,68	54,72
0212	Directeurs/directrices de services d'architecture et de sciences	94 184	34,8	51,84	46,02	51,59	56,21
0213	Gestionnaires de systèmes informatiques	92 893	34,9	51,01	47,79	51,77	51,80
041	Directeur – fonction publique	92 632	34,8	51,04	44,64	49,22	54,59
051	Directeur – arts, culture, sports et loisirs	85 444	34,9	46,98	41,80	46,82	51,96
0611	Directeurs/directrices des ventes, du marketing et de la publicité	88 082	34,9	48,34	42,91	48,26	51,77
064	Directeur – serv. protection	93 188	40,7	44,36	38,75	42,48	49,16
071	Directeur – constr. et transport	95 279	35,3	51,93	46,17	52,84	56,73
0721	Directeurs/directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	93 385	35,7	50,38	43,70	48,69	56,25
091	Directeur – fabric. et serv. utilité publ.	92 290	36,1	49,39	41,79	49,39	54,57
Formation universitaire							
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entrepr.	72 275	34,8	39,77	35,06	40,41	44,81
1121	Spécialistes des ressources humaines	71 041	34,8	39,08	34,11	39,38	44,08
1122	Professionnels/professionnelles des services aux entreprises de gestion	75 878	34,8	41,79	37,97	44,21	46,60
212	Professionnel – sc. de la vie	75 322	35,2	41,06	34,80	39,86	46,60
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chim.	79 206	35,2	43,26	38,68	44,66	46,60
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage	74 524	34,9	40,95	35,58	42,26	46,60
217	Professionnel – informatique	67 752	34,5	37,67	33,50	37,30	43,25
2174	Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs	60 341	34,6	33,46	33,50	33,50	33,50

Tableau A-9

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, administration municipale, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h	$			
411	Juge, avocat et notaire	85 893	34,6	47,48	42,24	49,8	52,72
4112	Avocats/avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	85 893	34,6	47,48	42,24	49,80	52,72
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-cons.	69 161	34,8	38,11	31,86	39,38	43,82
4161	Agents/agentes de programmes, recherchistes et experts-conseils/expertes-conseils en sciences naturelles et appliquées	62 675	34,6	34,70	29,21	33,86	39,24
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	65 329	34,5	36,30	31,36	36,84	41,55
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	64 333	34,6	35,61	30,42	34,21	41,55
5124	Professionnels/professionnelles des relations publiques et des communications	64 802	34,6	35,87	29,92	35,65	41,55
Formation collégiale							
121	Personnel de superv. – travail de bureau	62 411	34,9	34,29	29,86	33,50	37,67
1211	Superviseurs/superviseures de commis de bureau et de soutien administratif	60 571	34,5	33,58	29,38	32,73	37,13
1212	Superviseurs/superviseures de commis de finance et d'assurance	60 706	34,4	33,88	29,94	32,57	37,33
1213	Superviseurs/superviseures de commis de bibliothèque, de correspondanciers et d'autres commis à l'information	57 542	36,0	30,58	28,88	31,14	33,50
122	Personnel administratif et de réglementation	56 923	35,0	31,24	27,44	29,69	33,50
1221	Agents/agentes d'administration	54 941	34,9	30,19	29,24	29,63	32,33
1222	Adjoints/adjointes de direction	61 558	34,6	34,04	27,23	34,59	39,09
1223	Agents/agentes du personnel et recruteurs/recruteuses	51 153	34,5	28,37	24,35	28,36	30,65
1225	Agents/agentes aux achats	57 574	35,2	31,38	28,32	29,70	33,50
123	Personnel d'administr. – finances et assur.	55 277	34,3	30,88	27,15	29,43	33,53
1231	Teneurs/teneuses de livres	49 913	34,0	28,15	26,20	27,86	31,73
124	Personnel en secrétariat	44 018	34,2	24,64	22,81	24,36	26,16
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	43 968	34,3	24,59	22,80	24,36	26,16
221	Personnel techn. – sc. physiques	53 756	36,3	28,48	25,63	27,86	32,95
222	Personnel techn. – sc. de la vie	53 088	36,8	27,64	23,55	25	32,49
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	56 822	36,0	30,37	26,73	30,94	33,50
224	Personnel techn. – génie électron. et électr.	55 999	36,7	29,32	26,62	27,83	31,55
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartogr.	53 483	34,5	29,72	26,28	29,88	33,50

Tableau A-9

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, administration municipale, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h	$			
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	53 646	34,8	29,54	26,11	29,63	32,65
2263	Inspecteurs/inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	58 768	34,7	32,60	29,37	33,72	36,85
228	Personnel techn. – informatique	52 696	34,4	29,33	26,74	27,86	32,33
4211	Techniciens/techniciennes juridiques et personnel assimilé	47 007	33,9	26,55	25,00	27,23	28,09
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	46 787	34,0	26,36	25,49	26,11	27,34
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	55 634	35,7	30,01	25,80	29,63	35,45
524	Concepteur artistique et artisan	54 103	34,8	29,83	26,11	26,79	31,96
525	Athlète, entraîneur, arbitre et pers. ass. – sports et loisirs	55 263	34,9	30,39	25,92	30,94	33,50
5254	Animateurs/animatrices et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	54 492	35,1	29,82	25,91	30,54	32,33
621	Personnel de superv. – ventes et serv.	60 931	37,4	31,39	30,60	32,71	34,40
626	Policier et pompier	66 490	43,7	29,46	26,96	30,05	32,54
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	67 772	38,6	33,74	31,37	34,22	36,01
7216	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses en mécanique	70 130	38,0	35,50	32,46	35,21	36,06
723	Machiniste et pers. ass.	51 673	37,1	26,68	26,36	26,85	26,85
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécomm.	53 145	38,1	26,7	25,87	26,37	27,33
7241	Électriciens/électriciennes (sauf électriciens industriels/ électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	52 103	38,0	26,26	25,87	25,91	26,85
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	50 331	37,9	25,45	24,13	25,45	25,91
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	50 909	37,9	25,75	25,29	25,45	26,85
727	Charpentier et ébéniste	50 649	38,4	25,27	25,00	25,29	25,45
729	Autre personnel – métiers de la constr.	47 512	37,4	24,36	23,69	24,13	24,55
7294	Peintres et décorateurs/ décoratrices	47 606	37,5	24,35	23,69	24,13	24,55
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. autom.)	51 000	38,8	25,22	24,05	25,53	25,91

Tableau A-9

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, administration municipale, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
7312	Mécaniciens/mécaniciennes d'équipement lourd	51 668	39,8	24,90	23,13	25,87	25,87
732	Mécanicien – véhic. automobiles	50 789	37,6	25,92	25,91	25,91	25,93
7321	Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	50 735	37,5	25,95	25,91	25,91	25,99
7322	Débosseleurs/débosseleuses et réparateurs/réparatrices de carrosserie	51 380	38,5	25,60	25,29	25,53	25,91
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électr.	49 987	37,4	25,65	25,45	25,66	26,85
825	Entrepreneur, surveillant et exploitant – agricult., horticult. et aquicult.	70 971	37,8	36,36	28,29	34,16	46,89
921	Surveillant – ind. de transform.	69 481	39,2	34,07	30,28	34,47	36,65
Formation secondaire							
141	Commis – trav. gén. de bureau	40 654	34,7	22,45	20,92	22,39	24,17
1411	Commis de bureau généraux/commis de bureau générales	40 969	34,7	22,60	21,43	22,39	24,36
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	36 947	34,1	20,77	18,91	19,86	20,90
1414	Réceptionnistes et standardistes	36 650	34,1	20,57	19,15	20,29	20,66
142	Commis – bureautique et éditique	41 487	34,6	22,99	21,19	23,90	24,59
1424	Téléphonistes	42 432	36,2	22,44	18,43	24,46	24,59
143	Commis – finances et assur.	44 790	33,8	25,34	22,72	25,21	27,86
144	Commis – sout. admin.	41 500	34,4	23,16	20,00	22,69	25,99
145	Commis – biblioth., correspond. et information	39 008	34,4	21,70	18,90	20,77	24,36
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	46 917	35,0	25,73	22,80	24,36	29,63
146	Commis – serv. postaux et messagerie	42 365	37,7	21,52	18,94	21,57	23,17
147	Commis – expéd. et distrib.	47 812	36,4	25,27	22,92	25,09	27,86
1472	Magasiniers/magasinières et commis aux pièces	48 865	37,1	25,31	22,51	26,11	27,86
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	45 474	36,5	23,90	22,93	23,51	24,10
1475	Répartiteurs/répartitrices et opérateurs radio/opératrices radio	47 694	36,1	25,40	22,93	25,09	27,86
646	Personnel – serv. protection	49 610	35,3	26,94	24,36	26,11	29,63
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	43 834	...	...	...	...	...
7411	Conducteurs/conductrices de camions	47 209	...	...	...	...	...
7414	Chauffeurs-livreurs/chauffeuses-livreuses - services de livraison et de messagerie	42 417	36,5	22,26	...	...	...

Tableau A-9

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, administration municipale, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
742	Conducteur d'équip. lourd	46 793	38,1	23,51	22,86	23,27	24,12
7422	Conducteurs/conductrices de machinerie d'entretien public	49 022	39,8	23,64	22,45	23,21	24,30
744	Personnel – installation, réparat. et entret.	47 285	39,3	23,08	22,06	23,04	24,29
745	Débardeur et manutentionnaire	46 156	38,5	22,92	x	x	x
942	Opérateur de mach. – trait. de prod. chim., caoutch. et plast. et pers. ass.	50 201	38,6	24,91	23,03	25,28	25,87
947	Opérateur de mach. à imprimer et pers. ass.	44 265	35,7	23,76	20,77	24,47	25,45
9471	Opérateurs/opératrices de machines à imprimer	41 319	35,0	22,64	19,92	22,39	24,36
Formation en cours d'emploi							
666	Nettoyeur	41 570	37,8	21,08	20,54	20,54	21,83
6663	Concierges et concierges d'immeubles	41 616	37,7	21,14	20,54	20,54	21,83
667	Autre pers. des serv. – voyage, héberg., loisirs et parcs d'attract.	46 858	39,1	23,00	22,18	22,55	23,06
668	Personnel élém. – serv. personnels	41 055	36,6	21,53	...	...	...
761	Aide de sout. des métiers et manœuvre en construct.	44 874	39,2	21,98	20,51	21,96	23,16
7611	Aides de soutien des métiers et manoeuvres en construction	43 986	39,1	21,62	20,42	21,83	22,98
7612	Autres manoeuvres et aides de soutien de métiers	48 207	39,6	23,35	...	...	...
762	Manœuvre aux trav. publics et pers. ass., n.c.a.	43 773	38,8	21,62	20,10	20,91	22,60
7621	Manoeuvres à l'entretien des travaux publics	43 729	38,8	21,60	20,10	20,81	22,60
861	Personnel élém. – prod. primaire	45 885	38,3	23,03	21,26	23,14	24,55
8612	Manoeuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	45 885	38,3	23,03	21,26	23,14	24,55
961	Manœuvre – transf., fabric. et serv. d'utilité publ.	49 263	39,7	23,81	23,03	23,56	24,79

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble de l'effectif en quatre parts égales.
   Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
   Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux groupes de part égale (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
   Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Tableau A-10

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur universitaire, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
Gestion							
011	Directeur – serv. administratifs	96 090	34,8	52,94	47,01	52,88	58,53
0111	Directeurs financiers/directrices financières	101 283	34,7	55,94	51,33	56,44	59,16
0112	Directeurs/directrices des ressources humaines	104 543	34,7	57,78	52,34	58,39	62,63
0113	Directeurs/directrices des achats	92 984	35,1	50,84	x	x	x
0114	Directeurs/directrices d'autres services administratifs	91 922	34,9	50,58	43,91	51,09	57,04
021	Directeur – serv. génie, architect., sc. naturelles, syst. informatiques	97 350	34,8	53,67	47,42	51,65	59,81
0213	Gestionnaires de systèmes informatiques	94 484	34,8	52,08	46,13	51,27	56,53
031	Directeur – secteurs santé, enseign., serv. commun. et sociaux	116 322	35,3	62,96	47,93	62,27	74,08
051	Directeur – arts, culture, sports et loisirs	90 211	34,8	49,70	43,49	49,14	53,40
0611	Directeurs/directrices des ventes, du marketing et de la publicité	90 288	34,5	50,11	x	x	x
0721	Directeurs/directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	98 036	34,9	53,84	47,35	50,79	56,02
Formation universitaire							
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entrepr.	70 110	34,7	38,69	34,70	38,90	42,56
1121	Spécialistes des ressources humaines	70 108	34,6	38,78	33,62	38,89	43,94
1122	Professionnels/professionnelles des services aux entreprises de gestion	70 111	34,8	38,61	35,50	38,90	42,56
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chim.	70 466	34,7	38,94	35,68	39,79	42,56
214	Autre professionnel – génie	67 741	35,0	37,09	32,37	39,79	40,83
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage	68 966	34,3	38,55	34,81	39,78	39,94
216	Mathématicien, statisticien et actuaire	62 457	35,0	34,20	26,73	34,45	41,57
217	Professionnel – informatique	69 624	34,6	38,61	34,71	39,19	41,62
2174	Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs	69 182	34,8	38,08	x	x	x
315	Professionnel – sc. infirmières	56 630	34,4	31,53	27,52	29,89	34,66
411	Juge, avocat et notaire	82 919	34,6	45,98	36,93	43,89	51,52
4112	Avocats/avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	82 919	34,6	45,98	36,93	43,89	51,52
412	Professeur et assist. d'enseign. – niveau univers. et postsec.	103 466	36,4	54,49	45,77	55,08	62,91

Tableau A-10

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur universitaire, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	58 591	34,4	32,59	31,98	32,29	34,28
414	Enseignant – niveau second., primaire et préscol. et cons. d'orientation	64 818	34,6	35,88	31,31	36,02	40,86
415	Professionnel – psycho., travail soc., counseling, religion et probation	69 279	34,9	38,05	34,91	39,15	40,18
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-cons.	64 253	34,9	35,33	30,70	37,53	39,78
4161	Agents/agentes de programmes, recherchistes et experts-conseils/expertes-conseils en sciences naturelles et appliquées	71 501	35	39,15	36,65	41,9	42,56
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	70 627	36,2	37,26	31,91	38,00	40,93
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	63 969	34,6	35,46	31,76	36,28	38,81
5124	Professionnels/professionnelles des relations publiques et des communications	64 042	34,6	35,47	31,76	36,28	38,90
Formation collégiale							
121	Personnel de superv. – travail de bureau	54 020	34,5	30,02	24,44	28,61	34,24
1211	Superviseurs/superviseures de commis de bureau et de soutien administratif	52 697	34,1	29,67	25,72	30,22	33,20
122	Personnel administratif et de réglementation	51 170	34,6	28,37	24,40	26,96	32,29
1221	Agents/agentes d'administration	50 227	34,6	27,87	24,00	26,96	31,60
1222	Adjoints/adjointes de direction	54 543	34,8	30,04	25,34	27,80	35,05
1223	Agents/agentes du personnel et recruteurs/recruteuses	52 231	35,1	28,51	26,38	29,02	30,12
1225	Agents/agentes aux achats	53 583	34,7	29,62	25,15	26,34	34,59
123	Personnel d'administr. – finances et assur.	54 131	34,8	29,82	22,63	29,80	33,67
124	Personnel en secrétariat	41 021	34,4	22,85	20,26	22,68	23,84
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	41 020	34,4	22,86	20,26	22,68	23,84
221	Personnel techn. – sc. physiques	52 261	35,0	28,62	27,52	28,46	29,10
222	Personnel techn. – sc. de la vie	48 943	35,9	26,01	22,30	26,85	29,24
2221	Technologues et techniciens/techniciennes en biologie	50 662	x	26,62	23,77	27,57	29,24
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	52 955	36,1	28,17	25,40	28,60	29,87
224	Personnel techn. – génie électron. et électr.	51 021	35,4	27,64	25,98	27,65	29,71

Tableau A-10

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur universitaire, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartogr.	54 806	36,3	28,91	26,02	29,11	29,24
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	54 539	35,3	29,66	26,84	30,01	32,34
2263	Inspecteurs/inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	55 419	35,4	30,09	x	x	x
228	Personnel techn. – informatique	50 383	35,4	27,29	25,03	27,52	29,29
321	Technologue et techn. – sc. de la santé (sauf. soins dent.)	46 834	35,0	25,67	21,02	25,45	28,11
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	46 129	34,7	25,44	24,63	25,43	26,96
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	47 305	35,3	25,76	22,68	25,61	28,36
524	Concepteur artistique et artisan	56 794	34,8	31,29	27,52	30,01	36,57
525	Athlète, entraîneur, arbitre et pers. ass. – sports et loisirs	55 042	34,7	30,42	22,13	28,99	38,57
5254	Animateurs/animatrices et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	55 218	35,1	30,19	x	x	x
621	Personnel de superv. – ventes et serv.	63 060	35,6	34,05	31,08	33,46	37,10
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	65 515	36,3	34,63	30,44	35,93	38,69
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécomm.	46 417	37,8	23,53	22,48	22,86	24,90
7241	Électriciens/électriciennes (sauf électriciens industriels/électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	47 115	38,2	23,61	22,48	22,86	24,83
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	46 859	38,3	23,44	22,48	22,86	24,54
727	Charpentier et ébéniste	44 911	38,5	22,39	20,74	22,54	23,57
729	Autre personnel – métiers de la constr.	41 852	38,5	20,86	20,09	20,38	21,57
7294	Peintres et décorateurs/ décoratrices	41 876	38,4	20,88	20,09	20,36	21,79
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. autom.)	48 281	38,2	24,17	22,74	24,00	25,46
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électr.	45 642	38,4	22,76	20,30	22,53	24,00
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. ass., n.c.a.	44 183	38,0	22,26	21,20	22,17	22,89

Tableau A-10

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur universitaire, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
Formation secondaire							
141	Commis – trav. gén. de bureau	39 153	34,3	21,89	20,02	22,30	23,57
1411	Commis de bureau généraux/ commis de bureau générales	39 870	34,2	22,33	20,34	22,68	23,84
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	35 313	34,3	19,74	17,21	19,94	20,79
1414	Réceptionnistes et standardistes	35 938	34,8	19,81	18,00	20,28	21,08
142	Commis – bureautique et éditique	39 173	34,9	21,48	...	...	...
143	Commis – finances et assur.	38 644	34,2	21,67	19,25	21,42	23,57
144	Commis – sout. admin.	41 295	34,7	22,83	21,34	23,18	23,84
145	Commis – biblioth., correspond. et information	38 105	34,8	20,98	19,45	20,84	21,98
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	37 160	34,6	20,58	19,39	21,21	21,97
146	Commis – serv. postaux et messagerie	37 089	36,5	19,46	18,31	19,53	20,88
147	Commis – expéd. et distrib.	38 737	36,5	20,39	19,09	20,18	21,34
1472	Magasiniers/magasinières et commis aux pièces	39 483	36,4	20,81	19,28	20,57	21,34
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	39 014	36,8	20,35	19,23	20,01	21,34
341	Personnel – soutien serv. de santé	37 171	36,1	19,73	17,35	19,45	20,02
648	Autre pers. – soins personnalisés	35 299	35,1	19,28	16,69	17,49	21,15
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	37 495	...	...	...	...	...
7414	Chauffeurs-livreurs/ chauffeuses-livreuses - services de livraison et de messagerie	38 977	38,3	19,48	19,06	19,09	19,75
947	Opérateur de mach. à imprimer et pers. ass.	36 508	36,3	19,23	18,20	19,45	20,17
9471	Opérateurs/opératrices de machines à imprimer	35 519	35,5	19,11	18,05	19,45	20,17
Formation en cours d'emploi							
6651	Gardiens/gardiennes de sécurité et personnel assimilé	42 233	38,6	21,02	19,06	21,17	21,35
666	Nettoyeur	35 098	36,4	18,50	17,78	18,13	19,19
6663	Concierges et concierges d'immeubles	35 259	36,4	18,56	17,78	18,13	19,19
667	Autre pers. des serv. – voyage, héberg., loisirs et parcs d'attract.	38 733	37,8	19,63	18,74	19,57	20,26
761	Aide de sout. des métiers et manœuvre en construct.	37 087	37,6	18,83	17,10	19,35	19,91
7611	Aides de soutien des métiers et manoeuvres en construction	39 401	38,5	19,60	19,24	19,42	19,91

Tableau A-10

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur universitaire, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h	$			
7612	Autres manoeuvres et aides de soutien de métiers	33 679	36,3	17,69	16,35	16,35	18,78
861	Personnel élém. – prod. primaire	40 951	38,8	20,23	19,34	20,01	21,58
8612	Manoeuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	40 951	38,8	20,23	19,34	20,01	21,58

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble de l'effectif en quatre parts égales.
Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux groupes de part égale (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Tableau A-11

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, administration fédérale, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
Gestion							
011	Directeur – serv. administratifs	112 369	37,5	57,43	49,09	57,44	61,03
0111	Directeurs financiers/directrices financières	119 153	37,5	60,89	55,55	59,90	67,15
0112	Directeurs/directrices des ressources humaines	98 683	37,5	50,43	...	...	...
0114	Directeurs/directrices d'autres services administratifs	93 673	37,5	47,87	47,27	48,70	49,09
012	Directeur – serv. financiers et aux entreprises	83 303	37,5	42,57	32,46	47,31	48,88
021	Directeur – serv. génie, architect., sc. naturelles, syst. informatiques	106 996	37,5	54,68	50,95	53,22	58,56
0211	Directeurs/directrices des services de génie	123 356	37,5	63,04	...	...	...
0212	Directeurs/directrices de services d'architecture et de sciences	105 532	37,5	53,93	50,95	54,78	56,06
0213	Gestionnaires de systèmes informatiques	104 484	37,5	53,40	...	...	...
031	Directeur – secteurs santé, enseign., serv. commun. et sociaux	101 575	37,5	51,91	46,76	47,26	50,54
041	Directeur – fonction publique	92 432	37,5	47,24	45,89	48,70	48,70
051	Directeur – arts, culture, sports et loisirs	87 728	37,5	44,84	43,02	46,45	46,45
0611	Directeurs/directrices des ventes, du marketing et de la publicité	93 059	37,5	47,56	45,89	48,70	48,70
Formation universitaire							
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entrepr.	77 164	37,5	39,43	36,03	41,50	43,65
1121	Spécialistes des ressources humaines	74 862	37,5	38,26	34,78	38,64	41,50
1122	Professionnels/professionnelles des services aux entreprises de gestion	82 680	37,5	42,25	42,00	43,65	43,65
211	Professionnel – sc. physiques	81 318	37,5	41,56	36,29	41,90	46,78
212	Professionnel – sc. de la vie	75 566	37,5	38,62	37,56	37,56	44,02
2121	Biologistes et autres scientifiques	75 125	37,5	38,39	36,44	37,56	44,02
214	Autre professionnel – génie	96 895	37,5	49,51	46,07	50,38	54,63
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage	80 200	37,5	40,99	39,76	40,55	45,96
217	Professionnel – informatique	74 746	37,5	38,20	33,75	38,82	42,60
314	Professionnel – thérapie et évaluation	80 246	37,5	41,01	...	...	...
315	Professionnel – sc. infirmières	74 572	37,5	38,11	...	...	...
411	Juge, avocat et notaire	109 112	37,5	55,76	48,09	59,91	61,31
4112	Avocats/avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	109 112	37,5	55,76	48,09	59,91	61,31
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	62 768	37,5	32,07	30,08	32,19	32,86

Tableau A-11

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, administration fédérale, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h	$			
414	Enseignant – niveau second., primaire et préscol. et cons. d'orientation	71 650	37,5	36,62	31,59	37,03	40,93
415	Professionnel – psycho., travail soc., counseling, religion et probation	76 015	37,5	38,85	...	...	...
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-cons.	83 638	37,5	42,74	37,53	41,30	47,26
4161	Agents/agentes de programmes, recherchistes et experts-conseils/expertes-conseils en sciences naturelles et appliquées	86 102	37,5	44,00	37,53	42,69	49,84
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	69 693	37,5	35,62	32,71	33,75	39,29
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	70 010	37,5	35,78	31,59	35,63	40,46
5124	Professionnels/professionnelles des relations publiques et des communications	71 100	37,5	36,33	31,59	37,71	40,46
Formation collégiale							
122	Personnel administratif et de réglementation	60 146	37,5	30,74	26,98	30,01	33,51
1221	Agents/agentes d'administration	57 283	37,5	29,27	26,08	28,00	30,43
1225	Agents/agentes aux achats	70 313	37,5	35,93	29,10	37,01	40,12
124	Personnel en secrétariat	44 111	37,5	22,54	22,00	22,97	22,97
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	43 843	37,5	22,41	22,00	22,97	22,97
222	Personnel techn. – sc. de la vie	52 459	37,5	26,81	24,26	27,07	29,52
2221	Technologues et techniciens/techniciennes en biologie	53 387	37,5	27,28	...	...	...
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	70 175	37,5	35,86	32,47	35,72	39,29
224	Personnel techn. – génie électron. et électr.	69 691	37,7	35,50	32,63	36,41	40,21
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartogr.	76 524	37,5	39,11	...	...	...
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	72 346	37,6	36,87	33,96	37,00	42,04
2263	Inspecteurs/inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	76 170	37,5	38,93	35,55	38,60	44,58
227	Officier et contrôleur – serv. de transport	80 625	39,8	39,09	31,48	39,71	46,36
2271	Pilotes, navigateurs/navigatrices et instructeurs/instructrices de pilotage du transport aérien	92 061	37,5	47,05	44,19	45,22	48,91
228	Personnel techn. – informatique	46 400	37,5	23,71	21,63	21,63	26,81

Tableau A-11

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, administration fédérale, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
524	Concepteur artistique et artisan	57 948	37,5	29,62	26,64	28,49	33,48
525	Athlète, entraîneur, arbitre et pers. ass. – sports et loisirs	48 347	37,5	24,71	23,77	25,40	25,40
5254	Animateurs/animatrices et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	48 347	37,5	24,71	23,77	25,40	25,40
621	Personnel de superv. – ventes et serv.	58 865	39,2	28,85	24,23	27,57	29,81
624	Chef et cuisinier	50 889	39,7	24,55	23,55	24,30	26,58
626	Policier et pompier	59 296	40,7	28,05	26,16	27,55	29,72
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	69 086	39,6	33,54	28,97	31,80	35,80
723	Machiniste et pers. ass.	51 368	40,0	24,61	...	...	...
7231	Machinistes et vérificateurs/vérificatrices d'usinage et d'outillage	51 368	40	24,61	...	...	...
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécomm.	59 729	40,0	28,62	26,98	28,72	29,77
7241	Électriciens/électriciennes (sauf électriciens industriels/ électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	61 287	40,0	29,36	...	...	...
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	59 176	40,0	28,35	...	...	...
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	57 650	40,0	27,62	26,58	27,36	29,02
727	Charpentier et ébéniste	55 197	40,0	26,45	...	...	...
729	Autre personnel – métiers de la constr.	52 983	40,0	25,38	...	...	...
7294	Peintres et décorateurs/ décoratrices	52 983	40,0	25,38	...	...	...
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. autom.)	54 463	40,0	26,09	24,28	26,23	27,19
732	Mécanicien – véhic. automobiles	52 867	40,0	25,33	25,14	25,14	25,14
7321	Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	52 867	40,0	25,33	25,14	25,14	25,14
734	Tapissier-garnisseur, tailleur, cordonnier, bijoutier et pers. ass.	49 154	40,0	23,55	...	...	...
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électr.	55 280	40,0	26,49	24,25	27,24	27,24
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. ass., n.c.a.	51 584	40,0	24,71	...	...	...
825	Entrepreneur, surveillant et exploitant – agricult., horticult. et aquicult.	54 367	40,0	26,05	...	...	...

Tableau A-11

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, administration fédérale, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h	$			
Formation secondaire							
141	Commis – trav. gén. de bureau	40 318	37,5	20,61	...	...	...
1411	Commis de bureau généraux/ commis de bureau générales	40 318	37,5	20,61	...	...	...
144	Commis – sout. admin.	46 020	37,5	23,52	22,74	23,31	24,25
147	Commis – expéd. et distrib.	46 118	39,3	22,55	...	...	...
1472	Magasiniers/magasinières et commis aux pièces	43 840	40,0	21,01	...	...	...
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	47 699	37,5	24,38	...	...	...
1475	Répartiteurs/répartitrices et opérateurs radio/opératrices radio	58 153	37,5	29,72	...	...	...
341	Personnel – soutien serv. de santé	52 696	37,5	26,93	...	...	...
646	Personnel – serv. protection	65 386	40,0	31,34	29,87	31,66	33,60
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	42 077	...	...	...	...	...
7414	Chauffeurs-livreurs/chauffeuses-livreuses - services de livraison et de messagerie	42 077	40,0	20,16	19,84	19,84	19,84
742	Conducteur d'équip. lourd	45 067	40,0	21,59	...	...	...
7421	Conducteurs/conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	45 067	40,0	21,59	...	...	...
743	Autre conduct. de matériel de transp. et pers. ass.	46 451	40,0	22,25	...	...	...
744	Personnel – installation, réparat. et entret.	49 328	39,4	23,98	...	...	...
745	Débardeur et manutentionnaire	49 197	40,0	23,57	...	...	...
Formation en cours d'emploi							
6641	Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé	35 178	40,0	16,85	...	...	...
666	Nettoyeur	41 665	38,2	20,94	...	...	...
6663	Concierges et concierges d'immeubles	41 617	38,2	20,92	...	...	...
761	Aide de sout. des métiers et manœuvre en construct.	42 905	40,0	20,56	18,95	20,31	22,06
7611	Aides de soutien des métiers et manoeuvres en construction	42 868	40,0	20,54	18,95	20,31	22,06

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble de l'effectif en quatre parts égales.
Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux groupes de part égale (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Tableau A-12

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, administration québécoise, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
Gestion							
011	Directeur – serv. administratifs	83 702	35,0	45,8	41,2	43,6	51,5
0111	Directeurs financiers/directrices financières	81 568	35,0	44,7	41,2	42,2	45,1
0112	Directeurs/directrices des ressources humaines	88 096	35,0	48,2	42,8	46,4	53,1
0113	Directeurs/directrices des achats	85 916	35,0	47,0	40,2	46,2	53,1
0114	Directeurs/directrices d'autres services administratifs	79 509	35,0	43,5	36,8	43,5	50,9
012	Directeur – serv. financiers et aux entreprises	122 386	35,0	67,0	66,7	68,3	68,3
013	Directeur – serv. communications (sauf radiotélédiff.)	69 921	35,0	38,3	35,7	38,4	41,2
021	Directeur – serv. génie, architect., sc. naturelles, syst. informatiques	87 114	35,0	47,7	42,2	46,2	52,2
0213	Gestionnaires de systèmes informatiques	87 114	35,0	47,7	42,2	46,2	52,2
031	Directeur – secteurs santé, enseign., serv. commun. et sociaux	84 483	35,0	46,3	42,3	45,8	50,0
041	Directeur – fonction publique	94 502	35,0	51,8	46,5	51,7	58,0
0611	Directeurs/directrices des ventes, du marketing et de la publicité	101 104	35,0	55,4	x	x	x
064	Directeur – serv. protection	100 795	40,0	48,3	44,0	45,0	49,4
0721	Directeurs/directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	61 716	35,0	33,8	29,2	34,3	37,5
Formation universitaire							
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entrepr.	66 271	35,0	36,3	32,0	37,8	39,1
1121	Spécialistes des ressources humaines	66 627	35,0	36,5	32,3	38,2	39,9
1122	Professionnels/professionnelles des services aux entreprises de gestion	64 330	35,0	35,2	30,7	37,5	38,5
211	Professionnel – sc. physiques	72 865	35,0	39,9	38,5	38,8	44,6
212	Professionnel – sc. de la vie	63 705	35,0	34,9	29,0	37,0	38,8
2121	Biologistes et autres scientifiques	60 962	35,0	33,4	29,0	29,6	38,8
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chim.	71 463	35,0	39,1	36,4	40,7	43,7
214	Autre professionnel – génie	66 385	35,0	36,4	...	...	...
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage	69 688	35,0	38,2	36,9	38,4	38,8
216	Mathématicien, statisticien et actuaire	72 801	35,0	39,9	36,7	38,9	42,9
217	Professionnel – informatique	65 907	35,0	36,1	32,6	38,5	38,5
314	Professionnel – thérapie et évaluation	62 965	35,0	34,5	30,0	37,6	38,5
315	Professionnel – sc. infirmières	62 285	36,2	33,0	31,9	31,9	35,5

Tableau A-12

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, administration québécoise, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
411	Juge, avocat et notaire	117 795	34,5	66,5	...	...	...
4111	Juges	224 686	32,5	132,5	...	...	...
4112	Avocats/avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	88 815	35,0	48,6	...	...	...
412	Professeur et assist. d'enseign. – niveau univers. et postsec.	43 761	35,0	24,0	...	...	...
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	69 233	35,0	37,9	38,5	38,5	39,2
414	Enseignant – niveau second., primaire et préscol. et cons. d'orientation	63 769	35,0	34,9	...	...	...
415	Professionnel – psycho., travail soc., counseling, religion et probation	63 735	35,0	34,9	31,1	36,4	38,5
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-cons.	67 293	35,0	36,9	34,6	38,5	38,8
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	74 422	35,0	40,8	40,1	42,0	42,8
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	59 822	35,0	32,8	27,4	33,3	38,8
5124	Professionnels/professionnelles des relations publiques et des communications	59 786	35,0	32,7	26,9	33,3	38,8
Formation collégiale							
121	Personnel de superv. – travail de bureau	66 746	35,0	36,6	30,9	38,4	41,3
1211	Superviseurs/superviseures de commis de bureau et de soutien administratif	66 746	35,0	36,6	30,9	38,4	41,3
122	Personnel administratif et de réglementation	47 943	35,0	26,3	24,3	25,2	25,6
1221	Agents/agentes d'administration	45 000	35,0	24,6	23,8	25,2	25,6
1222	Adjoints/adjointes de direction	62 799	35,0	34,4	29,9	35,4	38,4
1225	Agents/agentes aux achats	64 683	35,0	35,4	...	...	...
123	Personnel d'administr. – finances et assur.	47 894	35,0	26,2	24,0	26,2	26,3
1231	Teneurs/teneuses de livres	45 234	35,0	24,8	24,2	25,0	25,0
124	Personnel en secrétariat	37 849	35,0	20,7	20,7	20,9	21,1
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	37 839	35,0	20,7	20,7	20,9	21,1
221	Personnel techn. – sc. physiques	45 212	35,0	24,8	...	...	...
222	Personnel techn. – sc. de la vie	47 730	36,9	24,8	...	...	...
2221	Technologues et techniciens/techniciennes en biologie	45 557	35,0	24,9	...	...	...
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	45 381	35,1	24,8	...	...	...
224	Personnel techn. – génie électron. et électr.	46 812	36,7	24,5	...	...	...
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartogr.	33 782	35,0	18,5	17,4	18,9	19,0

Tableau A-12

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, administration québécoise, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	45 593	35,0	25,0	24,5	25,2	26,8
2263	Inspecteurs/inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	45 257	35,0	24,8	25,2	25,2	25,2
227	Officier et contrôleur – serv. de transport	71 196	35,4	38,7	32,8	39,9	44,4
2271	Pilotes, navigateurs/navigatrices et instructeurs/instructrices de pilotage du transport aérien	73 348	35,0	40,2	32,8	43,2	44,5
228	Personnel techn. – informatique	46 643	35,1	25,5	23,6	26,8	26,8
321	Technologue et techn. – sc. de la santé (sauf. soins dent.)	50 621	35,1	27,7	26,4	29,0	30,4
3211	Technologistes médicaux/ technologistes médicales et assistants/assistantes en anatomopathologie	52 568	35,0	28,8	29,0	29,0	29,0
3212	Techniciens/techniciennes de laboratoire médical	52 322	35,0	28,7	28,6	29,0	30,4
3219	Autres technologues et techniciens/techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	39 825	36,3	21,1	21,5	21,5	21,5
322	Personnel technique en soins dentaires	50 264	35,0	27,5	27,6	27,6	27,6
323	Personnel techn. – soins de santé (sauf soins dent.)	44 447	36,2	23,6	24,0	24,0	24,0
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion, n.c.a.	52 256	36,5	27,4	25,6	29,0	29,0
4211	Techniciens/techniciennes juridiques et personnel assimilé	42 915	35,0	23,5	21,5	24,9	25,0
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	45 156	35,0	24,7	22,8	25,6	26,4
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	43 107	35,0	23,6	23,4	24,3	24,3
524	Concepteur artistique et artisan	44 988	35,1	24,6	24,5	25,2	25,2
525	Athlète, entraîneur, arbitre et pers. ass. – sports et loisirs	44 238	35,1	24,2	23,4	25,4	26,1
5254	Animateurs/animatrices et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	44 374	35,0	24,3	23,8	25,4	26,1
621	Personnel de superv. – ventes et serv.	63 045	35,0	34,5	33,3	34,8	36,2
623	Personnel – assurance, immobilier et achats	40 755	35,0	22,3	22,1	22,3	22,3

Tableau A-12

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, administration québécoise, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
624	Chef et cuisinier	39 895	38,8	19,7	...	...	...
625	Boucher et boulanger-pâtissier – comm. de gros ou de détail	38 708	38,8	19,1	...	...	...
626	Policier et pompier	65 840	40,0	31,5	...	...	...
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	54 665	35,0	29,9	...	...	...
722	Surveillant – pers. des transports ferrov. et routier	49 745	39,8	23,9	...	...	...
723	Machiniste et pers. ass.	43 371	38,8	21,5	...	...	...
7231	Machinistes et vérificateurs/vérificatrices d'usinage et d'outillage	43 371	38,8	21,5	...	...	...
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécomm.	44 263	38,8	21,9	...	...	...
7241	Électriciens/électriciennes (sauf électriciens industriels/électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	44 431	38,8	22,0	...	...	...
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	43 423	38,8	21,5	...	...	...
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	43 035	38,8	21,3	...	...	...
727	Charpentier et ébéniste	41 929	38,8	20,7	...	...	...
728	Personnel – maçonnerie et plâtrage	39 469	38,8	19,5	...	...	...
729	Autre personnel – métiers de la constr.	38 186	38,8	18,9	...	...	...
7294	Peintres et décorateurs/décoratrices	38 478	38,8	19,0	...	...	...
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. autom.)	45 257	38,9	22,3	...	...	...
732	Mécanicien – véhic. automobiles	42 386	38,8	21,0	...	...	...
7321	Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	42 386	38,8	21,0	...	...	...
734	Tapissier-garnisseur, tailleur, cordonnier, bijoutier et pers. ass.	34 778	38,8	17,2	...	...	...
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électr.	41 815	38,8	20,7	...	...	...
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. ass.,	35 079	35,5	19,0	...	...	...
7381	Opérateurs/opératrices de presse à imprimer	34 465	35,0	18,9	...	...	...

Tableau A-12

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, administration québécoise, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
Formation secondaire							
141	Commis – trav. gén. de bureau	36 333	35,0	19,9	18,5	20,1	20,5
1411	Commis de bureau généraux/commis de bureau générales	36 609	35,0	20,1	18,7	20,1	20,5
1414	Réceptionnistes et standardistes	31 390	35,0	17,2	...	...	...
142	Commis – bureautique et éditique	37 153	35,0	20,3	...	...	...
145	Commis – biblioth., correspond. et information	39 541	35,0	21,7	21,0	22,2	22,3
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	39 546	35,0	21,7	21,0	22,2	22,3
147	Commis – expéd. et distrib.	35 089	35,8	18,8	...	...	...
1472	Magasiniers/magasinières et commis aux pièces	34 298	35,3	18,6	...	...	...
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	40 514	35,0	22,2	...	...	...
1475	Répartiteurs/répartitrices et opérateurs radio/opératrices radio	39 121	39,8	18,8	...	...	...
341	Personnel – soutien serv. de santé	35 147	36,3	18,6	...	...	...
646	Personnel – serv. protection	50 656	39,0	24,9	...	...	...
647	Personnel de soutien familial et de garderie	36 440	35,0	20,0	...	...	...
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	36 603	...	...	...	...	...
7411	Conducteurs/conductrices de camions	38 175	...	...	...	...	...
7413	Chauffeurs/chauffeuses de taxi, chauffeurs/chauffeuses de limousine et chauffeurs/ chauffeuses	33 423	38,8	16,5	...	...	...
7414	Chauffeurs-livreurs/chauffeuses-livreuses - services de livraison et de messagerie	36 011	38,8	17,8	...	...	...
742	Conducteur d'équip. lourd	40 124	38,5	20,0	...	...	...
7421	Conducteurs/conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	40 124	38,5	20,0	...	...	...
843	Personnel – agricult. et horticult.	37 868	38,8	18,7	...	...	...
947	Opérateur de mach. à imprimer et pers. ass.	31 722	35,0	17,4	...	...	...
9471	Opérateurs/opératrices de machines à imprimer	32 001	35,0	17,5	...	...	...
Formation en cours d'emploi							
6611	Caissiers/caissières	30 390	35,0	16,6	...	...	...
6641	Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé	33 792	38,8	16,7	...	...	...

Tableau A-12

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, administration québécoise, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
6651	Gardiens/gardiennes de sécurité et personnel assimilé	38 606	40,1	18,3	...	...	...
666	Nettoyeur	33 956	38,7	16,8	...	...	...
6661	Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage - travaux légers	32 580	38,6	16,2	...	...	...
6663	Concierges et concierges d'immeubles	34 668	38,8	17,2	...	...	...
668	Personnel élém. – serv. personnels	32 970	38,8	16,3	...	...	...
6681	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec	32 983	38,8	16,3	...	...	...
761	Aide de sout. des métiers et manœuvre en construct.	38 093	38,7	18,9	16,1	20,0	20,5
7611	Aides de soutien des métiers et manoeuvres en construction	38 071	38,7	18,9	16,1	19,9	20,5
7612	Autres manoeuvres et aides de soutien de métiers	39 807	38,8	19,7	...	...	...
762	Manœuvre aux trav. publics et pers. ass., n.c.a.	39 978	38,8	19,8	18,6	19,4	21,5
7621	Manoeuvres à l'entretien des travaux publics	39 991	38,8	19,8	18,6	19,4	21,5
861	Personnel élém. – prod. primaire	32 677	38,8	16,2	...	...	...
8612	Manoeuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	32 635	38,8	16,1	...	...	...

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble de l'effectif en quatre parts égales.
Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux groupes de part égale (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Tableau A-13

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur « entreprises publiques », Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
Gestion							
011	Directeur – serv. administratifs	101 212	35,7	54,47	47,16	54,03	61,68
0111	Directeurs financiers/directrices financières	108 617	35,6	58,58	48,16	58,67	65,01
0112	Directeurs/directrices des ressources humaines	106 756	35,8	57,42	48,16	59,11	62,43
0113	Directeurs/directrices des achats	89 681	35,9	48,07	44,46	48,16	54,74
0114	Directeurs/directrices d'autres services administratifs	98 546	35,7	53,04	45,54	49,72	61,53
012	Directeur – serv. financiers et aux entreprises	113 351	35,7	61,09	51,28	59,53	71,17
013	Directeur – serv. communications (sauf radiotélédiff.)	83 306	37,3	42,90	39,49	41,38	45,97
021	Directeur – serv. génie, architect., sc. naturelles, syst. informatiques	100 990	35,2	54,99	48,16	54,74	61,53
0212	Directeurs/directrices de services d'architecture et de sciences	101 372	35,0	55,53	47,00	56,57	61,53
0213	Gestionnaires de systèmes informatiques	104 889	35,3	57,06	51,13	54,74	62,48
031	Directeur – secteurs santé, enseign., serv. commun. et sociaux	95 865	35,4	52,04	x	x	x
041	Directeur – fonction publique	96 025	35,1	52,47	x	x	x
051	Directeur – arts, culture, sports et loisirs	83 658	36,3	44,44	x	x	x
0611	Directeurs/directrices des ventes, du marketing et de la publicité	98 213	35,5	53,14	46,77	51,89	60,65
063	Directeur - restauration et serv. héberg.	72 105	38,8	35,90	25,76	31,16	43,96
071	Directeur – constr. et transport	101 023	38,7	50,11	43,01	48,01	54,50
0721	Directeurs/directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	94 261	36,4	49,96	41,17	47,80	55,23
Formation universitaire							
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entrepr.	77 841	35,7	41,89	35,49	41,62	48,16
1121	Spécialistes des ressources humaines	76 955	35,9	41,17	35,04	40,68	48,16
1122	Professionnels/professionnelles des services aux entreprises de gestion	78 886	35,4	42,73	35,80	43,89	49,47
212	Professionnel – sc. de la vie	77 555	35,0	42,47	33,50	41,24	50,72
2121	Biologistes et autres scientifiques	88 799	35,0	48,62	41,27	50,74	56,64
214	Autre professionnel – génie	85 272	35,8	45,89	39,87	48,09	50,72
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage	81 716	35,6	44,13	38,10	45,90	50,72

Tableau A-13

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur « entreprises publiques », Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h	$			
216	Mathématicien, statisticien et actuaire	61 593	35,8	33,01	26,89	30,64	36,87
217	Professionnel – informatique	77 020	35,2	41,93	37,44	41,61	45,43
2173	Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	80 455	35,2	43,86	41,19	45,43	45,43
2174	Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs	65 432	35,5	35,38	28,74	36,83	41,19
411	Juge, avocat et notaire	93 539	35,1	51,08	46,03	51,99	54,83
4112	Avocats/avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	93 539	35,1	51,08	46,03	51,99	54,83
413	Enseignant – niveau collégial et	70 469	35,3	38,29	33,35	38,33	45,43
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-cons.	82 284	35,4	44,65	38,46	45,43	50,72
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	64 045	35,2	34,94	29,73	36,22	40,28
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	75 881	35,6	40,98	35,09	42,12	46,77
5124	Professionnels/professionnelles des relations publiques et des communications	76 687	35,6	41,40	35,66	42,83	47,16
Formation collégiale							
121	Personnel de superv. – travail de bureau	53 427	38,4	26,60	23,17	25,61	29,07
1212	Superviseurs/superviseures de commis de finance et d'assurance	63 885	38,7	31,64	28,29	30,64	32,79
1213	Superviseurs/superviseures de commis de bibliothèque, de correspondanciers et d'autres commis à l'information	59 812	37,4	30,63	25,88	29,91	34,28
1215	Superviseurs/superviseures de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	59 766	37,3	30,95	26,74	30,74	35,01
122	Personnel administratif et de réglementation	59 404	35,5	32,07	27,62	31,78	36,50
1221	Agents/agentes d'administration	54 931	35,2	29,97	24,65	30,45	34,49
1222	Adjoints/adjointes de direction	60 356	35,7	32,40	28,43	32,18	33,99
1223	Agents/agentes du personnel et recruteurs/recruteuses	53 870	35,9	28,80	25,96	28,98	31,38
1225	Agents/agentes aux achats	64 892	35,0	35,52	31,38	35,50	38,46
123	Personnel d'administr. – finances et assur.	57 659	35,8	30,92	26,76	31,18	32,86
1231	Teneurs/teneuses de livres	53 099	35,3	28,95	26,06	29,44	32,47
124	Personnel en secrétariat	47 027	34,8	25,94	22,10	25,86	30,30
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	47 900	35,0	26,30	22,58	26,42	30,42

Tableau A-13

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur « entreprises publiques », Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
221	Personnel techn. – sc. physiques	68 732	34,3	38,48	34,24	40,65	43,44
222	Personnel techn. – sc. de la vie	67 728	35,0	37,44	31,23	40,65	43,41
224	Personnel techn. – génie électron. et électr.	69 400	35,2	38,08	32,87	40,65	43,41
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartogr.	56 132	34,9	30,91	27,44	30,47	34,24
228	Personnel techn. – informatique	53 419	35,8	28,68	24,49	27,89	31,51
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion, n.c.a.	50 282	35,2	27,27	25,33	26,12	26,77
4211	Techniciens/techniciennes juridiques et personnel assimilé	48 588	35,0	26,64	25,33	26,12	26,77
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	48 454	36,2	25,86	20,14	24,57	29,42
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	52 090	37,0	27,18	21,96	25,57	28,82
524	Concepteur artistique et artisan	56 671	36,8	29,75	24,51	28,18	32,94
621	Personnel de superv. – ventes et serv.	48 995	38,6	24,27	22,04	22,04	24,34
6221	Spécialistes des ventes techniques - commerce de gros	50 437	x	25,50	x	x	x
624	Chef et cuisinier	44 672	37,6	22,69	19,00	21,08	25,00
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	75 117	37,1	39,17	34,16	34,17	48,16
7216	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses en mécanique	86 888	36,0	46,62	40,98	48,16	54,67
722	Surveillant – pers. des transports ferrov. et routier	64 843	39,6	31,43	28,79	30,88	33,15
7231	Machinistes et vérificateurs/vérificatrices d'usinage et d'outillage	55 767	39,4	27,15	26,73	27,05	27,05
7241	Électriciens/électriciennes (sauf électriciens industriels/électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	56 577	39,9	27,18	27,44	27,56	27,56
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	53 377	39,8	25,68	25,02	26,73	26,73
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	56 251	39,6	27,25	x	x	x
727	Charpentier et ébéniste	53 315	39,6	25,83	26,48	26,73	26,73
729	Autre personnel – métiers de la constr.	53 990	39,5	26,22	26,73	26,73	26,73
7294	Peintres et décorateurs/ décoratrices	53 790	39,5	26,14	26,73	26,73	26,73

Tableau A-13

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur « entreprises publiques », Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulieres hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h	$			
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. autom.)	57 324	39,2	28,12	27,25	27,56	28,81
732	Mécanicien – véhic. automobiles	54 993	39,2	26,93	26,73	26,73	27,89
7321	Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	54 961	39,2	26,87	26,33	26,73	27,89
7322	Débosseleurs/débosseleuses et réparateurs/réparatrices de carrosserie	55 164	38,8	27,22	26,73	27,30	27,89
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. ass., n.c.a.	58 513	38,7	28,99	x	x	x
Formation secondaire							
141	Commis – trav. gén. de bureau	43 071	34,3	24,11	23,38	24,40	26,42
1411	Commis de bureau généraux/commis de bureau générales	43 704	34,2	24,53	24,40	24,40	26,43
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	44 597	34,3	24,99	23,81	24,40	26,42
1414	Réceptionnistes et standardistes	33 454	35,9	17,79	15,15	16,36	18,96
142	Commis – bureautique et éditique	40 866	35,3	22,31	17,31	21,15	28,43
143	Commis – finances et assur.	48 268	35,0	26,59	24,03	26,72	30,45
144	Commis – sout. admin.	47 202	35,1	25,82	23,76	26,29	28,45
145	Commis – biblioth., correspond. et information	46 916	35,2	25,73	21,85	26,72	30,45
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	46 872	35,1	25,73	21,85	26,77	30,45
147	Commis – expéd. et distrib.	49 446	36,8	25,80	23,10	25,56	28,45
1472	Magasiniers/magasinières et commis aux pièces	48 261	36,1	25,76	24,41	25,54	28,45
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	47 180	35,3	25,70	24,67	26,39	26,43
1475	Répartiteurs/répartitrices et opérateurs radio/opératrices radio	52 003	38,5	25,75	20,45	28,07	28,07
646	Personnel – serv. protection	64 906	39,0	31,97	29,41	30,69	33,86
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	49 321	...	...	...	...	...
7411	Conducteurs/conductrices de camions	48 113	...	...	...	...	...
7412	Conducteurs/conductrices d'autobus et opérateurs/ opératrices de métro et autres transports en commun	49 767	40,0	23,87	24,44	24,64	24,64
744	Personnel – installation, réparat. et entret.	53 549	38,3	26,92	23,74	25,04	30,38
745	Débardeur et manutentionnaire	37 082	36,6	19,35	17,00	18,26	22,32

Tableau A-13

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur « entreprises publiques », Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1er quartile[1]	Médian[1]	3e quartile[1]
		$	h		$		
947	Opérateur de mach. à imprimer et pers. ass.	45 800	36,6	23,90	22,08	24,45	24,45
9471	Opérateurs/opératrices de machines à imprimer	45 979	36,7	23,93	21,92	24,45	24,45
948	Monteur de matériel mécan., électr. et électron.	49 057	37,4	25,08	x	x	x
Formation en cours d'emploi							
6611	Caissiers/caissières	39 554	x	20,11	19,06	19,75	19,75
662	Autre pers. de la vente et pers. ass.	45 097	37,9	22,78	22,12	22,58	23,86
6651	Gardiens/gardiennes de sécurité et personnel assimilé	48 915	38,5	24,41	21,85	24,45	27,13
666	Nettoyeur	42 798	39,1	20,92	20,91	21,77	21,77
6663	Concierges et concierges d'immeubles	41 338	38,9	20,37	18,02	21,85	22,12
762	Manœuvre aux trav. publics et pers. ass., n.c.a.	50 934	39,9	24,47	22,16	23,74	26,73
961	Manœuvre – transf., fabric. et serv. d'utilité publ.	49 223	39,7	23,73	17,81	26,73	26,73

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble de l'effectif en quatre parts égales.
   Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
   Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux groupes de part égale (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
   Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Tableau B-1

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
Formation universitaire					
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entrepr.	88,0	57 462	76 866	36,7
1121	Spécialistes des ressources humaines	90,1	55 742	75 268	36,9
1122	Professionnels/professionnelles des services aux entreprises de gestion	86,5	58 839	78 143	36,1
211	Professionnel – sc. physiques	97,6	62 123	81 438	37,2
212	Professionnel – sc. de la vie	99,2	48 279	70 773	38,0
2121	Biologistes et autres scientifiques	98,9	49207	70087	35,8
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chim.	88,4	59751	80725	35,0
214	Autre professionnel – génie	86,2	72 407	90 000	36,6
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage	98,9	55 389	77 348	35,1
216	Mathématicien, statisticien et actuaire	97,0	61 586	79 514	36,3
217	Professionnel – informatique	80,7	55 987	77 139	36,7
2173	Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	98,2	68 280	86 671	36,9
2174	Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs	75,0	52 560	70 752	36,1
314	Professionnel – thérapie et évaluation	x	39 564	70 171	37,2
315	Professionnel – sc. infirmières	x	42 376	66 378	38,0
411	Juge, avocat et notaire	56,3 **	58323	100776	35,8
4112	Avocats/avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	60,3 **	58323	100776	35,0
412	Professeur et assist. d'enseign. – niveau univers. et postsec.	65,1	70 219	95 808	36,6
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	97,5	38 619	72 704	35,1
414	Enseignant – niveau second., primaire et préscol. et cons. d'orientation	x	36 544	70 358	36,3
415	Professionnel – psycho., travail soc., counseling, religion et probation	x	38 715	70 693	35,8
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-cons.	96,4	47 876	75 048	35,3

Tableau B-1

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
4161	Agents/agentes de programmes, recherchistes et experts-conseils/expertes-conseils en sciences naturelles et appliquées	95,2	66 794	89 312	35,0
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	92,6	53 717	73 846	35,1
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	90,8	48 579	67 176	35,7
5124	Professionnels/professionnelles des relations publiques et des communications	89,9	50 147	70 386	36,0
513	Professionnel – arts plastiques et de la scène	84,0	53 114	67 098	36,8
Formation collégiale					
121	Personnel de superv. – travail de bureau	74,9	45 391	59 495	37,9
1211	Superviseurs/superviseures de commis de bureau et de soutien administratif	65,1	45 670	62 870	36,9
1212	Superviseurs/superviseures de commis de finance et d'assurance	77,4	43 682	56 551	37,6
1213	Superviseurs/superviseures de commis de bibliothèque, de correspondanciers et d'autres commis à l'information	90,5	50 807	65 752	37,5
1214	Surveillants/surveillantes de services postaux et de messageries	99,1	42 747	56 117	38,5
1215	Superviseurs/superviseures de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	65,8 *	46 397	64 356	39,1
122	Personnel administratif et de réglementation	94,4	46 110	57 729	36,4
1221	Agents/agentes d'administration	96,9	41 265	52 551	36,1
1222	Adjoints/adjointes de direction	93,3	41 797	67 001	35,4
1223	Agents/agentes du personnel et recruteurs/recruteuses	69,0	40 481	53 812	36,6
1225	Agents/agentes aux achats	85,7	56 261	69 626	37,3
123	Personnel d'administr. – finances et assur.	85,2	39 265	53 048	36,3
1231	Teneurs/teneuses de livres	79,6	36 793	48 980	36,2
124	Personnel en secrétariat	91,0	35 200	43 790	35,4
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	90,2	34 952	42 563	35,5
221	Personnel techn. – sc. physiques	58,8 *	44 627	55 604	37,0

Tableau B-1

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
222	Personnel techn. – sc. de la vie	68,1	40 799	53 805	37,0
2221	Technologues et techniciens/techniciennes en biologie	50,0 **	39 369	52 808	36,5
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	81,0	47 057	62 669	37,3
224	Personnel techn. – génie électron. et électr.	73,0	45 814	63 108	38,1
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartogr.	66,7	41 836	54 233	36,6
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	81,8	49 518	62 344	36,2
2263	Inspecteurs/inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	89,4	45 746	59 187	36,2
227	Officier et contrôleur – serv. de transport	71,5 **	69 401	94 148	37,1
2271	Pilotes, navigateurs/navigatrices et instructeurs/instructrices de pilotage du transport aérien	88,5	72 985	89 663	38,1
228	Personnel techn. – informatique	87,3	39 762	54 826	36,3
321	Technologue et techn. – sc. de la santé (sauf. soins dent.)	100,0	35 715	51 224	35,4
3211	Technologistes médicaux/technologistes médicales et assistants/assistantes en anatomopathologie	x	36 866	53 720	35,0
3212	Techniciens/techniciennes de laboratoire médical	x	37 290	53 014	35,2
3219	Autres technologues et techniciens/techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	x	31 055	40 766	36,2
323	Personnel techn. – soins de santé (sauf soins dent.)	x	34 996	46 149	36,4
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion, n.c.a.	x	38 388	55 016	36,4
4211	Techniciens/techniciennes juridiques et personnel assimilé	93,3	39 264	56 472	34,9
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	96,3	34 138	48 498	35,0

Tableau B-1

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	86,1	40 019	53 000	37,1
523	Annonceur et autre artiste de spectacle	30,2 *	47 371	60 506	35,4
524	Concepteur artistique et artisan	72,9	43 701	56 631	37,4
525	Athlète, entraîneur, arbitre et pers. ass. – sports et loisirs	90,4	37 482	52 203	35,4
5254	Animateurs/animatrices et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	90,6	36 071	50 816	35,3
621	Personnel de superv. – ventes et serv.	54,1	29 762	43 276	38,8
623	Personnel – assurance, immobilier et achats	75,5	36 666	50 507	36,4
624	Chef et cuisinier	13,0 *	35 480	44 367	38,1
625	Boucher et boulanger-pâtissier – comm. de gros ou de détail	38,0 **	22 392	34 580	38,9
626	Policier et pompier	13,0	39 130	68 023	40,1
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	74,0	55 583	75 061	38,2
7216	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/ contremaîtresses en mécanique	81,0	56 696	78 298	38,0
722	Surveillant – pers. des transports ferrov. et routier	84,1	53 949	67 425	39,5
723	Machiniste et pers. ass.	54,1	43 487	58 050	39,6
7231	Machinistes et vérificateurs/vérificatrices d'usinage et d'outillage	45,7	46 360	55 870	39,3
7232	Outilleurs-ajusteurs/outilleuses-ajusteuses	68,5 *	40 194	60 549	40,0
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécomm.	33,5	41 451	66 774	39,0
7241	Électriciens/électriciennes (sauf électriciens industriels/électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	10,6 **	41 199	57 977	39,7
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	9,6 *	43 191	58 052	39,4
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	45,7 *	41 551	52 757	39,5

Tableau B-1

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
727	Charpentier et ébéniste	12,1	38 507	51 337	39,5
729	Autre personnel – métiers de la constr.	14,7	41 121	53 560	39,2
7294	Peintres et décorateurs/décoratrices	17,0	40 446	52 975	39,5
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. autom.)	20,4 *	44 166	56 195	40,0
7312	Mécaniciens/mécaniciennes d'équipement lourd	54,4 *	43 108	53 932	40,0
732	Mécanicien – véhic. automobiles	6,0 **	42 112	52 864	39,3
7321	Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	7,4 *	41 802	52 866	39,3
7322	Débosseleurs/débosseleuses et réparateurs/réparatrices de carrosserie	1,8 **	46 110	52 838	38,5
733	Autre mécanicien	22,2 **	34 875	45 588	39,6
7333	Électromécaniciens/électromécaniciennes	9,7 **	38 079	53 949	38,9
734	Tapissier-garnisseur, tailleur, cordonnier, bijoutier et pers. ass.	8,4 **	35 037	43 494	37,6
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électr.	8,6 *	54 565	68 827	39,8
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. ass., n.c.a.	22,2 **	32 586	42 459	35,2
7381	Opérateurs/opératrices de presse à imprimer	23,4 **	31 139	40 469	34,9
822	Surveillant de l'exploit. – mines, pétrole et gaz	97,8	64 474	79 229	38,4
825	Entrepreneur, surveillant et exploitant – agricult., horticult. et aquicult.	59,8	55 791	72 057	38,2
921	Surveillant – ind. de transform.	54,1	55 922	73 562	39,4
922	Surveillant – fabrication et montage	61,5 *	53 155	70 475	39,8
Formation secondaire					
141	Commis – trav. gén. de bureau	92,5	31 225	37 523	35,2
1411	Commis de bureau généraux/commis de bureau générales	94,4	31 449	37 827	35,2

Tableau B-1

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	79,7	28 775	37 714	36,1
1414	Réceptionnistes et standardistes	74,9	28 734	33 493	35,5
142	Commis – bureautique et éditique	73,4	29 633	38 976	36,3
1424*	Téléphonistes	25,9 **	27 301	36 905	37,2
143	Commis – finances et assur.	74,8	30 726	41 270	36,6
144	Commis – sout. admin.	86,2	37 769	44 633	36,9
145	Commis – biblioth., correspond. et information	53,4 *	31 781	41 848	36,7
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	51,1 *	31 844	42 039	36,9
146	Commis – serv. postaux et messagerie	5,7	27 105	35 175	36,9
147	Commis – expéd. et distrib.	50,6	32 484	43 284	38,0
1472	Magasiniers/magasinières et commis aux pièces	56,0	31 702	40 149	36,6
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	66,5	30 107	40 673	37,6
1475	Répartiteurs/répartitrices et opérateurs radio/opératrices radio	61,4	32 807	44 227	36,8
341	Personnel – soutien serv. de santé	x	31 824	35 213	36,3
6421	Vendeurs/vendeuses et commis-vendeurs/commis-vendeuses- commerce de détail	38,2 *	20 523	29 206	38,5
643	Personnel – héberg. et voyages	60,0	27 089	43 643	38,9
645	Personnel – serv. aliments et boissons	15,1 **	38 806	50 624	38,3
646	Personnel – serv. protection	93,4	44 966	58 756	39,1
648	Autre pers. – soins personnalisés	48,6 *	30 392	39 335	35,8
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	8,8 **	32 734	41 126	40,0
7411	Conducteurs/conductrices de camions	7,1 **	32 677	40 231	40,1

Tableau B-1

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
7413	Chauffeurs/chauffeuses de taxi, chauffeurs/ chauffeuses de limousine et chauffeurs/ chauffeuses	12,2 *	38 448	47 865	38,3
7414	Chauffeurs-livreurs/ chauffeuses-livreuses - services de livraison et de messagerie	27,9 **	32 699	41 686	39,9
742	Conducteur d'équip. lourd	16,0 **	33 336	44 144	40,0
7421	Conducteurs/conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	6,6 *	39 416	49 400	39,8
7422	Conducteurs/conductrices de machinerie d'entretien public	33,5 **	31 082	42 196	40,0
744	Personnel – installation, réparat. et entret.	48,9 **	29 748	45 388	40,0
745	Débardeur et manutentionnaire	20,6 *	27 711	37 629	39,2
941	Opérateur de mach. – trait. des métaux et minerais et pers. ass.	5,0 **	44 006	58 783	39,9
942	Opérateur de mach. – trait. de prod. chim., caoutch. et plast. et pers. ass.	5,3 **	35 951	49 715	39,8
946	Opérateur de mach. – transf. des aliments, boissons et tabac et pers. ass.	2,5 **	31 203	50 341	39,9
947	Opérateur de mach. à imprimer et pers. ass.	77,9	26 776	40 726	37,4
9471	Opérateurs/opératrices de machines à imprimer	92,4	27 918	43 361	37,2
948	Monteur de matériel mécan., électr. et électron.	93,2	37 947	57 708	39,7
949	Autre pers. de montage et pers. ass.	81,4	28 922	40 615	39,5
951	Opérateur de mach. – façonnage et usinage des métaux et trav. du bois et pers. ass.	65,9 *	43 945	53 739	39,4

* Précision passable; utiliser avec prudence.

** Précision faible; utiliser avec circonspection.

Tableau B-2

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
Formation universitaire					
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entrepr.	82,5	57 965	76 516	37,4
1121	Spécialistes des ressources humaines	79,6	54 899	73 419	37,4
1122	Professionnels/professionnelles des services aux entreprises de gestion	83,8	59 222	77 777	37,4
211	Professionnel – sc. physiques	93,3	56 120	75 016	37,4
212	Professionnel – sc. de la vie	98,5	50 180	68 668	37,3
2121	Biologistes et autres scientifiques	98,3	49 819	68 121	37,1
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chim.	81,5	59 845	78 826	38,4
214	Autre professionnel – génie	83,5	70 693	88 429	38,6
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage	98,9	57 327	73 647	38,4
216	Mathématicien, statisticien et actuaire	96,8	62 614	79 537	35,6
217	Professionnel – informatique	70,4	59 830	78 602	37,7
2173	Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	98,1	70 332	87 110	38,6
2174	Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs	71,9	53 672	71 603	38,0
314	Professionnel – thérapie et évaluation	x	46 182	61 924	36,8
315	Professionnel – sc. infirmières	96,6	45 759	66 114	36,6
411	Juge, avocat et notaire	25,1 **	73 265	96 529	36,8
4112	Avocats/avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	25,1 **	73 265	96 529	36,8
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	86,8	44 742	68 560	37,3
414	Enseignant – niveau second., primaire et préscol. et cons. d'orientation	96,6	36 857	71 052	36,7
415	Professionnel – psycho., travail soc., counseling, religion et probation	x	40 864	67 535	35,9
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-cons.	83,2	54 841	72 933	37,3
4161	Agents/agentes de programmes, recherchistes et experts-conseils/expertes-conseils en sciences naturelles et appliquées	69,5 *	68 954	85 234	39,1

Tableau B-2

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	87,2	43 909	62 509	36,3
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	83,9	46 821	64 011	35,9
5124	Professionnels/professionnelles des relations publiques et des communications	69,9	51 248	69 800	36,4
513	Professionnel – arts plastiques et de la scène	83,7	53 314	67 294	36,9
Formation collégiale					
121	Personnel de superv. – travail de bureau	68,8	44 661	60 665	37,9
1211	Superviseurs/superviseures de commis de bureau et de soutien administratif	58,4 *	44 948	62 993	37,5
1212	Superviseurs/superviseures de commis de finance et d'assurance	76,6	42 904	55 763	37,5
1213	Superviseurs/superviseures de commis de bibliothèque, de correspondanciers et d'autres commis à l'information	90,8	50 722	65 656	37,5
1214	Surveillants/surveillantes de services postaux et de messageries	98,0	39 392	50 616	39,6
1215	Superviseurs/superviseures de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	65,5 *	46 239	64 343	39,1
122	Personnel administratif et de réglementation	75,3	47 100	61 629	37,5
1221	Agents/agentes d'administration	76,2	41 234	55 049	37,4
1222	Adjoints/adjointes de direction	78,7	42 882	59 684	36,6
1223	Agents/agentes du personnel et recruteurs/recruteuses	62,9	39 807	53 327	37,0
1225	Agents/agentes aux achats	75,8	54 304	69 033	38,0
123	Personnel d'administr. – finances et assur.	84,3	39 214	52 900	36,5
1231	Teneurs/teneuses de livres	72,8	35 590	47 332	37,1
124	Personnel en secrétariat	83,5	36 475	49 034	36,3
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	78,5	36 070	47 198	36,9
221	Personnel techn. – sc. physiques	53,7 *	45 516	55 650	37,5
222	Personnel techn. – sc. de la vie	28,4 **	44 231	65 465	38,7

Tableau B-2

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
2221	Technologues et techniciens/techniciennes en biologie	17,3 **	37 950	56 982	38,5
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	70,5	47 560	61 980	38,9
224	Personnel techn. – génie électron. et électr.	69,4	45 457	61 859	39,0
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartogr.	58,2	40 796	52 261	37,7
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	64,4	50 236	65 445	37,9
2263	Inspecteurs/inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	70,0	54 317	69 716	38,6
227	Officier et contrôleur – serv. de transport	69,0 **	69 708	96 252	36,9
2271	Pilotes, navigateurs/ navigatrices et instructeurs/instructrices de pilotage du transport aérien	83,6	72 793	91 960	39,0
228	Personnel techn. – informatique	80,8	41 679	57 352	37,1
323	Personnel techn. – soins de santé (sauf soins dent.)	91,9	35 150	46 584	36,5
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion, n.c.a.	89,8	45 084	65 186	35,0
4211	Techniciens/techniciennes juridiques et personnel assimilé	91,3	45 169	64 542	34,9
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	91,2	35 512	47 510	36,2
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	83,4	40 963	53 838	37,5
523	Annonceur et autre artiste de spectacle	30,2 *	47 371	60 506	35,4
524	Concepteur artistique et artisan	67,8 *	43 462	56 840	37,7
525	Athlète, entraîneur, arbitre et pers. ass. – sports et loisirs	68,1 *	43 006	64 479	36,8
5254	Animateurs/animatrices et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	60,1 **	35 848	61 170	36,2

Tableau B-2

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
621	Personnel de superv. – ventes et serv.	53,0 *	28 828	42 570	38,9
623	Personnel – assurance, immobilier et achats	74,6	36 734	50 713	36,5
625	Boucher et boulanger-pâtissier– comm. de gros ou	38,1 **	20 946	33 893	39,0
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	75,9	52 880	70 927	38,9
7216	Entrepreneurs/ entrepreneuses et contremaîtres/contremaî-tresses en mécanique	70,9	52 800	70 223	39,2
722	Surveillant – pers. des transports ferrov. et routier	74,1	57 311	74 609	39,3
723	Machiniste et pers. ass.	62,9	43 536	58 131	39,6
7231	Machinistes et vérificateurs/vérificatrices d'usinage et d'outillage	53,4	46 481	56 001	39,3
7232	Outilleurs-ajusteurs/ outilleuses-ajusteuses	78,8 *	40 194	60 549	40,0
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécomm.	48,0	41 510	67 188	39,1
7241	Électriciens/électriciennes (sauf électriciens industriels/électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	38,0 **	42 978	67 698	40,6
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	13,0 **	44 292	60 672	39,8
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	52,0 *	41 559	52 779	39,5
727	Charpentier et ébéniste	23,0 **	38 210	54 201	39,9
729	Autre personnel – métiers de la constr.	39,1 **	42 839	57 102	39,1
7294	Peintres et décorateurs/ décoratrices	69,1	41 818	56 344	39,8
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. autom.)	21,3 *	44 352	56 419	40,0
7312	Mécaniciens/mécaniciennes d'équipement lourd	67,9 *	43 170	54 001	40,0
732	Mécanicien – véhic. automobiles	8,1 **	41 625	53 987	39,0

Tableau B-2

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
7321	Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	12,4 **	41 102	53 835	39,0
733	Autre mécanicien	47,7 **	34 801	45 496	39,6
7333	Électromécaniciens/électro-mécaniciennes	27,1 **	37 978	53 969	38,9
734 °	Tapissier-garnisseur, tailleur, cordonnier, bijoutier et pers. ass.	8,8 **	35 157	44 103	37,6
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électr.	7,9 **	43 827	55 478	40,8
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. ass., n.c.a.	10,5 **	35 959	51 769	34,9
7381	Opérateurs/opératrices de presse à imprimer	9,3 **	33 893	49 594	34,5
822	Surveillant de l'exploit. – mines, pétrole et gaz	97,8	64 474	79 229	38,4
921	Surveillant – ind. de transform.	53,5	55 797	73 528	39,4
922	Surveillant – fabrication et montage	61,5 *	53 188	70 533	39,8
Formation secondaire					
141	Commis – trav. gén. de bureau	59,9	27 917	37 303	36,9
1411	Commis de bureau généraux/commis de bureau générales	61,9	28 065	37 710	37,1
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	75,4 *	27 691	36 585	36,8
1414	Réceptionnistes et standardistes	50,5	27 530	36 285	36,5
142	Commis – bureautique et éditique	67,4	28 148	38 397	37,1
1424	Téléphonistes	21,3 **	24 843	35 110	37,5
143	Commis – finances et assur.	73,9	30 180	40 659	36,8
144	Commis – sout. admin.	71,3	31 062	41 452	37,0
145	Commis – biblioth., correspond. et information	46,6 *	31 113	41 539	37,4
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	45,4 **	30 912	41 326	37,5
146	Commis – serv. postaux et messagerie	76,3	25 526	33 606	36,6
147	Commis – expéd. et distrib.	46,4	31 816	43 790	38,9
1472	Magasiniers/magasinières et commis aux pièces	42,3 *	30 850	44 017	39,5

Tableau B-2

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	62,7	28 360	39 466	38,1
1475	Répartiteurs/répartitrices et opérateurs radio/ opératrices radio	50,6 **	28 393	40 750	36,6
341	Personnel – soutien serv. de santé	97,6	31 567	35 075	36,3
6421	Vendeurs/vendeuses et commis-vendeurs/commis-vendeuses- commerce de détail	37,9 *	20 266	28 973	38,5
643	Personnel – héberg. et voyages	69,4	26 919	43 641	38,9
646	Personnel – serv. protection	57,3 *	29 266	42 612	38,3
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	13,7 **	32 669	41 032	40,0
7411	Conducteurs/conductrices de camions	7,4 **	32 621	40 164	40,1
7414	Chauffeurs-livreurs/ chauffeuses-livreuses - services de livraison et de messagerie	43,3 **	32 673	41 616	40,0
742	Conducteur d'équip. lourd	17,4 **	26 722	38 303	40,0
744	Personnel – installation, réparat. et entret.	56,7 *	29 510	45 435	40,0
745	Débardeur et manutentionnaire	20,5 *	27 734	37 677	39,2
941	Opérateur de mach. – trait. des métaux et minerais et pers. ass.	5,0 **	44 006	58 783	39,9
942	Opérateur de mach. – trait. de prod. chim., caoutch. et plast. et pers. ass.	2,5 **	28 767	45 653	40,0
946	Opérateur de mach. – transf. des aliments, boissons et tabac et pers. ass.	2,5 **	31 203	50 341	39,9
9471	Opérateurs/opératrices de machines à imprimer	97,3	26 785	45 710	37,8
948	Monteur de matériel mécan., électr. et électron.	93,4	37 949	57 735	39,7
949	Autre pers. de montage et pers. ass.	81,5	28 922	40 615	39,5
951	Opérateur de mach. – façonnage et usinage des métaux et trav. du bois et pers. ass.	65,9 *	43 945	53 739	39,4

* Précision passable; utiliser avec prudence.

** Précision faible; utiliser avec circonspection.

Tableau B-3

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
Formation universitaire					
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entrepr.	90,9	53 589	71 822	36,7
1122	Professionnels/professionnelles des services aux entreprises de gestion	92,9	53 666	71 921	36,7
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chim.	94,5	58 625	77 034	37,6
214	Autre professionnel – génie	95,7	74 303	83 402	37,5
217	Professionnel – informatique	90,4	55 303	73 512	36,8
2174	Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs	51,5 **	48 480	61 313	37,3
315	Professionnel – sc. infirmières	x	43 030	63 782	36,3
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	91,6	37 082	70 782	36,7
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-cons.	92,2	47 412	60 393	37,2
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	80,3	41 233	62 171	34,2
Formation collégiale					
121	Personnel de superv. – travail de bureau	80,7	46 476	58 023	37,5
1213	Superviseurs/superviseures de commis de bibliothèque, de correspondanciers et d'autres commis à l'information	94,8	48 964	60 405	37,8
1215	Superviseurs/superviseures de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	43,8 **	42 945	53 512	37,5
122	Personnel administratif et de réglementation	74,0	41 620	52 941	36,4
1221	Agents/agentes d'administration	73,1 *	36 942	48 845	36,0
1225	Agents/agentes aux achats	66,0	43 364	54 632	37,5
123	Personnel d'administr. – finances et assur.	83,2	36 220	50 907	35,8
1231	Teneurs/teneuses de livres	66,8 **	39 568	51 952	36,2
124	Personnel en secrétariat	72,7	34 449	43 633	35,5
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	72,4	34 358	43 577	35,5
221	Personnel techn. – sc. physiques	33,3 **	48 261	58 106	36,5

Tableau B-3

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé mployés syndiqués, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	30,4 **	52 194	62 130	39,5
224	Personnel techn. – génie électron. et électr.	59,6	49 446	65 684	39,6
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartogr.	47,2 *	52 997	61 256	36,1
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	62,6	59 914	63 701	38,5
228	Personnel techn. – informatique	69,2	42 278	52 961	37,1
323	Personnel techn. – soins de santé (sauf soins dent.)	x	34 546	44 766	36,4
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	86,9	42 770	58 088	38,5
524	Concepteur artistique et artisan	67,0 *	39 481	61 428	34,1
621	Personnel de superv. – ventes et serv.	44,8 **	26 094	34 349	37,7
6221	Spécialistes des ventes techniques - commerce de gros	x	39 516	49 773	x
623	Personnel – assurance, immobilier et achats	30,4 **	45 357	60 913	35,0
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	21,0 **	54 533	67 452	36,8
723	Machiniste et pers. ass.	58,7 *	47 000	62 230	39,7
7231	Machinistes et vérificateurs/ vérificatrices d'usinage et d'outillage	42,2	56 478	62 509	39,3
7232	Outilleurs-ajusteurs/ outilleuses-ajusteuses	77,8 *	41 050	62 054	40,0
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécomm.	38,5	36 880	68 164	39,7
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	12,7 **	44 003	60 871	39,9
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	37,3 *	49 132	61 700	39,8
727	Charpentier et ébéniste	19,1 **	38 279	58 023	40,0
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. autom.)	13,7 **	43 466	53 850	39,9
733	Autre mécanicien	20,9 **	39 383	56 493	38,6

Tableau B-3

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
7333	Électromécaniciens/électro-mécaniciennes	23,6 **	39 413	56 595	38,6
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électr.	3,3 **	52 852	58 009	40,0
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. ass., n.c.a.	5,3 **	33 983	52 557	33,3
Formation secondaire					
141	Commis – trav. gén. de bureau	38,9 *	30 684	41 156	34,4
1411	Commis de bureau généraux/commis de bureau générales	45,7 *	30 690	41 523	34,2
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	80,5	29 121	36 795	35,4
1414	Réceptionnistes et standardistes	12,0 **	32 086	40 971	35,9
142	Commis – bureautique et éditique	48,6 **	29 437	39 095	35,8
143	Commis – finances et assur.	72,9	33 346	44 029	35,1
144	Commis – sout. admin.	68,8	35 166	45 895	35,6
145	Commis – biblioth., correspond. et information	41,9	36 917	47 157	36,3
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	39,0	37 451	47 098	36,4
146	Commis – serv. postaux et messagerie	43,8 *	27 652	37 250	34,7
147	Commis – expéd. et distrib.	22,9 *	33 984	48 785	38,2
1472	Magasiniers/magasinières et commis aux pièces	33,3 *	33 276	50 399	39,5
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	39,9 *	29 010	38 971	36,5
1475	Répartiteurs/répartitrices et opérateurs radio/opératrices radio	57,1 *	27 566	40 570	35,8
6421	Vendeurs/vendeuses et commis-vendeurs/commis-vendeuses- commerce de détail	69,6 *	17 706	26 297	36,3
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	1,0 **	29 157	40 522	39,9
7411	Conducteurs/conductrices de camions	0,8 **	32 386	43 567	40,0
744	Personnel – installation, réparat. et entret.	5,6 **	39 682	50 139	37,7

Tableau B-3

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
745	Débardeur et manutentionnaire	13,4 **	26 597	37 548	39,1
947	Opérateur de mach. à imprimer et pers. ass.	60,9 **	29 558	43 132	36,5
948	Monteur de matériel mécan., électr. et électron.	98,6	41 370	62 979	39,8
949	Autre pers. de montage et pers. ass.	52,8 **	39 115	60 043	39,9
951	Opérateur de mach. – façonnage et usinage des métaux et trav. du bois et pers. ass.	61,4 *	50 837	60 818	39,3

* Précision passable; utiliser avec prudence.

** Précision faible; utiliser avec circonspection.

Tableau B-4

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
Formation universitaire					
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entrepr.	82,3	58 098	76 658	37,4
1121	Spécialistes des ressources humaines	79,7	54 909	73 432	37,4
1122	Professionnels/professionnelles des services aux entreprises de gestion	83,5	59 457	78 026	37,4
211	Professionnel – sc. physiques	92,9	56 867	76 393	37,4
212	Professionnel – sc. de la vie	99,7	50 348	69 211	37,3
2121	Biologistes et autres scientifiques	99,7	49 992	68 710	37,1
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chim.	81,3	59 870	78 864	38,5
214	Autre professionnel – génie	81,9	70 156	89 180	38,8
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage	98,9	57 327	73 647	38,4
216	Mathématicien, statisticien et actuaire	96,8	62 614	79 537	35,6
217	Professionnel – informatique	70,0	59 937	78 722	37,7
2173	Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	98,1	70 407	87 201	38,6
2174	Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs	72,6	53 809	71 874	38,1
314	Professionnel – thérapie et évaluation	x	46 182	61 924	36,8
315	Professionnel – sc. infirmières	89,6	51 996	71 561	37,5
411	Juge, avocat et notaire	25,1 **	73 277	96 533	36,8
4112	Avocats/avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	25,1 **	73 277	96 533	36,8
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	82,8	51 751	66 525	37,8
415	Professionnel – psycho., travail soc., counseling, religion et probation	x	40 864	67 535	35,9
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-cons.	82,6	55 459	73 979	37,3
4161	Agents/agentes de programmes, recherchistes et experts-conseils/ expertes-conseils en sciences naturelles et appliquées	70,4 *	68 954	85 234	39,1
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	86,8	43 586	62 869	35,9
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	84,9	48 264	64 486	36,4

Tableau B-4

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
5124	Professionnels/professionnelles des relations publiques et des communications	70,3	51 279	69 838	36,4
513	Professionnel – arts plastiques et de la scène	93,6	53 528	67 614	36,8
Formation collégiale					
121	Personnel de superv. – travail de bureau	68,2	44 551	60 827	38,0
1211	Superviseurs/superviseures de commis de bureau et de soutien administratif	57,8 *	45 297	63 940	37,5
1212	Superviseurs/superviseures de commis de finance et d'assurance	76,5	42 916	55 777	37,6
1213	Superviseurs/superviseures de commis de bibliothèque, de correspondanciers et d'autres commis à l'information	89,9	51 126	66 863	37,4
1214	Surveillants/surveillantes de services postaux et de messageries	98,0	39 392	50 616	39,6
1215	Superviseurs/superviseures de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	66,3 *	46 316	64 597	39,2
122	Personnel administratif et de réglementation	75,4	47 690	62 569	37,6
1221	Agents/agentes d'administration	76,8	42 014	56 177	37,7
1222	Adjoints/adjointes de direction	79,3	42 894	59 709	36,6
1223	Agents/agentes du personnel et recruteurs/recruteuses	62,4	39 796	53 431	37,0
1225	Agents/agentes aux achats	76,7	55 148	70 154	38,0
123	Personnel d'administr. – finances et assur.	84,5	39 606	53 161	36,6
1231	Teneurs/teneuses de livres	73,9	34 901	46 523	37,2
124	Personnel en secrétariat	84,3	36 614	49 406	36,4
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	79,2	36 240	47 559	37,1
221	Personnel techn. – sc. physiques	71,7 *	44 391	54 642	37,9
222	Personnel techn. – sc. de la vie	91,0	44 523	67 495	39,2
2221	Technologues et techniciens/techniciennes en biologie	91,7	37 000	59 393	39,7
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	79,9	47 147	61 967	38,9

Tableau B-4

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
224	Personnel techn. – génie électron. et électr.	85,6	40 864	57 403	38,2
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartogr.	59,1	39 957	51 642	37,8
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	64,8	48 247	65 809	37,7
2263	Inspecteurs/inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	74,0 *	53 491	69 430	38,8
227	Officier et contrôleur – serv. de transport	42,2 **	74 281	93 559	39,6
228	Personnel techn. – informatique	84,0	41 539	58 381	37,1
323	Personnel techn. – soins de santé (sauf soins dent.)	74,2	36 944	51 985	37,0
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion, n.c.a.	89,7	45 182	65 193	35,0
4211	Techniciens/techniciennes juridiques et personnel assimilé	91,3	45 186	64 592	34,9
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	93,7	35 627	47 617	36,2
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	81,5	39 881	51 289	36,9
523	Annonceur et autre artiste de spectacle	13,2 **	47 061	61 246	37,1
524	Concepteur artistique et artisan	67,9 *	43 950	56 277	38,1
525	Athlète, entraîneur, arbitre et pers. ass. – sports et loisirs	86,1	43 700	65 844	36,6
5254	Animateurs/animatrices et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	79,2 *	36 254	63 225	35,7
623	Personnel – assurance, immobilier et achats	82,2	36 192	50 071	36,6
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	81,1	52 840	71 014	39,0
7216	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/ contremaîtresses en mécanique	77,2	52 726	70 295	39,3
722	Surveillant – pers. des transports ferrov. et routier	76,8	57 311	74 609	39,3

Tableau B-4

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
723	Machiniste et pers. ass.	76,8 *	34 829	47 830	39,4
7231	Machinistes et vérificateurs/vérificatrices d'usinage et d'outillage	74,8 *	35 693	48 978	39,3
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécomm.	96,3	50 843	65 221	38,0
7241	Électriciens/électriciennes (sauf électriciens industriels/électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	91,8	43 117	68 608	40,6
7242	Électriciens industriels/ électriciennes industrielles	81,7 *	53 758	70 995	40,0
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	90,0	33 421	43 192	39,1
727	Charpentier et ébéniste	32,8 **	38 107	48 526	39,8
729	Autre personnel – métiers de la constr.	92,3	43 403	55 857	37,9
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. autom.)	51,8 **	45 287	59 129	40,1
7312	Mécaniciens/mécaniciennes d'équipement lourd	77,3	45 206	57 192	40,0
732	Mécanicien – véhic. automobiles	16,6 **	40 554	52 839	38,9
7321	Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	30,3 **	40 577	53 125	39,0
733	Autre mécanicien	90,4	33 109	41 437	39,9
7333	Électromécaniciens/électro-mécaniciennes	51,7 **	33 386	45 568	40,0
734	Tapissier-garnisseur, tailleur, cordonnier, bijoutier et pers. ass.	89,7	35 213	44 035	37,6
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électr.	62,8 **	38 179	53 894	41,3
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. ass., n.c.a.	72,1 *	37 718	50 985	36,5
7381	Opérateurs/opératrices de presse à imprimer	72,2 **	34 292	45 320	36,5
822	Surveillant de l'exploit. – mines, pétrole et gaz	98,9	64 474	79 229	38,4
921	Surveillant – ind. de transform.	63,0	55 797	73 528	39,4
922	Surveillant – fabrication et montage	61,5 *	53 188	70 533	39,8

Tableau B-4

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
Formation secondaire					
141	Commis – trav. gén. de bureau	66,4	27 419	36 618	37,4
1411	Commis de bureau généraux/commis de bureau générales	67,5	27 457	36 838	37,8
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	74,7 *	27 495	36 557	37,0
1414	Réceptionnistes et standardistes	61,1	27 286	36 034	36,5
142	Commis – bureautique et éditique	72,5	27 915	38 271	37,3
1424	Téléphonistes	20,3 **	23 243	33 411	37,7
143	Commis – finances et assur.	74,1	29 533	39 970	37,1
144	Commis – sout. admin.	71,8	30 261	40 584	37,3
145	Commis – biblioth., correspond. et information	47,6 **	29 998	40 460	37,6
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	46,7 **	29 760	40 308	37,7
146	Commis – serv. postaux et messagerie	84,9	25 234	33 107	36,9
147	Commis – expéd. et distrib.	69,3	31 115	42 182	39,1
1472	Magasiniers/magasinières et commis aux pièces	58,4 *	28 397	37 693	39,5
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	67,5	28 280	39 528	38,3
1475	Répartiteurs/répartitrices et opérateurs radio/ opératrices radio	48,2 **	28 744	40 827	37,0
341	Personnel – soutien serv. de santé	81,2	28 975	35 464	36,6
6421	Vendeurs/vendeuses et commis-vendeurs/commis-vendeuses- commerce de détail	33,0 *	21 096	29 826	39,2
643	Personnel – héberg. et voyages	70,3	28 875	37 801	37,6
646	Personnel – serv. protection	57,2 *	29 253	43 025	38,2
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	55,3 **	32 868	41 061	40,0
7411	Conducteurs/conductrices de camions	41,0 **	32 646	39 805	40,2
7414	Chauffeurs-livreurs/chauffeuses-livreuses - services de livraison et de messagerie	73,6 *	32 990	41 860	40,0

Tableau B-4

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
745	Débardeur et manutentionnaire	43,5 *	28 861	37 805	39,3
941	Opérateur de mach. – trait. des métaux et minerais et pers. ass.	13,0 **	44 006	58 783	39,9
942	Opérateur de mach. – trait. de prod. chim., caoutch. et plast. et pers. ass.	8,4 **	38 892	50 215	39,9
9471	Opérateurs/opératrices de machines à imprimer	97,6	26 607	45 767	37,9
948	Monteur de matériel mécan., électr. et électron.	82,8 *	29 689	45 074	39,4
949	Autre pers. de montage et pers. ass.	93,7	26 491	35 980	39,4
951	Opérateur de mach. – façonnage et usinage des métaux et trav. du bois et pers. ass.	80,3 *	27 456	36 802	39,5

* Précision passable; utiliser avec prudence.

** Précision faible; utiliser avec circonspection.

Tableau B-5

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
Formation universitaire					
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entrepr.	64,1	49 285	69 479	38,0
1121	Spécialistes des ressources humaines	70,9	46 835	67 166	37,6
1122	Professionnels/profession-nelles des services aux entreprises de gestion	58,3 *	51 789	71 843	38,4
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chim.	86,3	53 367	70 616	37,7
214	Autre professionnel – génie	69,5 **	54 019	74 872	37,6
217	Professionnel – informatique	82,4	56 435	75 062	38,0
2173	Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	x	64 362	89 794	39,5
2174	Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs	68,8 **	58 317	78 557	37,5
315	Professionnel – sc. infirmières	93,8	44 863	67 160	36,3
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	53,6 **	43 090	59 232	37,3
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-cons.	83,4 *	45 277	60 987	37,9
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	88,1	48 331	70 062	36,2
5124	Professionnels/professionnelles des relations publiques et des communications	89,9	48 601	72 487	35,5
Formation collégiale					
121	Personnel de superv. – travail de bureau	68,4	39 070	53 554	38,4
1211	Superviseurs/superviseures de commis de bureau et de soutien administratif	68,0 *	35 340	44 398	38,2
1212	Superviseurs/superviseures de commis de finance et d'assurance	66,5 *	42 835	56 178	38,1
1215	Superviseurs/superviseures de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	84,5	42 547	59 570	39,5
122	Personnel administratif et de réglementation	77,8	38 914	53 716	37,7
1221	Agents/agentes d'administration	77,0	39 600	54 213	37,6
1223	Agents/agentes du personnel et recruteurs/recruteuses	68,8 *	37 114	52 097	36,3
1225	Agents/agentes aux achats	80,4	37 491	49 661	37,9

Tableau B-5

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
123	Personnel d'administr. – finances et assur.	71,8 *	34 102	47 569	38,5
124	Personnel en secrétariat	86,4	36 472	51 729	35,1
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	57,2 *	31 417	42 489	36,3
221	Personnel techn. – sc. physiques	22,0 **	43 599	55 674	36,9
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	59,7 *	40 720	55 647	37,8
224	Personnel techn. – génie électron. et électr.	47,6 **	36 287	50 837	38,1
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartogr.	79,5	37 520	48 362	37,4
228	Personnel techn. – informatique	81,4	38 742	52 752	37,5
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion, n.c.a.	91,9	45 871	66 543	34,6
4211	Techniciens/techniciennes juridiques et personnel assimilé	94,3	45 982	66 488	34,6
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	x	42 272	61 077	38,4
621	Personnel de superv. – ventes et serv.	26,4 **	35 115	45 719	38,6
623	Personnel – assurance, immobilier et achats	28,8 **	33 634	42 966	39,8
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	80,8	50 418	69 378	38,8
7216	Entrepreneurs/ entrepreneuses et contremaîtres/ contremaîtresses en mécanique	82,0 *	50 824	68 394	39,9
722	Surveillant – pers. des transports ferrov. et routier	57,3 **	49 629	67 090	40,0
723	Machiniste et pers. ass.	37,5 **	32 820	46 705	39,4
7231	Machinistes et vérificateurs/ vérificatrices d'usinage et d'outillage	46,0 **	34 029	48 406	39,4
921	Surveillant – ind. de transform.	35,1 **	48 038	63 004	39,9
922	Surveillant – fabrication et montage	72,4	42 432	60 883	40,4
Formation secondaire					
141	Commis – trav. gén. de bureau	41,2 **	27 392	35 604	37,2
1411	Commis de bureau généraux/commis de bureau générales	40,7 **	27 670	35 274	37,4

Tableau B-5

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
1414	Réceptionnistes et standardistes	42,9 **	27 433	36 290	36,6
142	Commis – bureautique et éditique	61,2 **	24 237	37 990	38,9
143	Commis – finances et assur.	57,9 *	29 922	39 461	37,1
144	Commis – sout. admin.	76,9	28 333	38 089	36,8
145	Commis – biblioth., correspond. et information	72,3	27 878	36 079	38,2
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	72,5	27 865	36 060	38,2
147	Commis – expéd. et distrib.	35,8 **	29 143	40 167	38,1
1472	Magasiniers/magasinières et commis aux pièces	26,5 **	27 481	41 869	39,6
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	73,9 *	29 568	39 218	38,2
1475	Répartiteurs/répartitrices et opérateurs radio/opératrices radio	62,5 **	25 423	37 299	36,4
341	Personnel – soutien serv. de santé	x	31 450	35 174	36,3
6421	Vendeurs/vendeuses et commis-vendeurs/commis-vendeuses-commerce de détail	7,4 **	29 232	37 042	42,4
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	8,1 **	29 772	36 804	40,9
7411	Conducteurs/conductrices de camions	15,4 **	29 591	36 576	40,9
745	Débardeur et manutentionnaire	17,7 **	23 377	33 854	39,6
948	Monteur de matériel mécan., électr. et électron.	64,3 **	28 163	42 023	38,9
949	Autre pers. de montage et pers. ass.	87,9	21 398	34 176	40,0
951	Opérateur de mach. – façonnage et usinage des métaux et trav. du bois et pers. ass.	56,4 **	24 525	35 063	39,9

* Précision passable; utiliser avec prudence.

** Précision faible; utiliser avec circonspection.

Tableau B-6

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
Formation universitaire					
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entrepr.	83,7	58 380	76 853	37,4
1121	Spécialistes des ressources humaines	80,4	55 594	73 962	37,4
1122	Professionnels/professionnelles des services aux entreprises de gestion	85,0	59 466	77 973	37,4
211	Professionnel – sc. physiques	97,8	56 231	75 641	37,3
212	Professionnel – sc. de la vie	98,4	50 192	68 671	37,2
2121	Biologistes et autres scientifiques	98,3	49 819	68 121	37,1
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chim.	80,7	61 155	80 506	38,6
214	Autre professionnel – génie	83,8	71 009	88 688	38,6
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage	98,8	56 944	71 986	38,8
216	Mathématicien, statisticien et actuaire	96,8	62 614	79 537	35,6
217	Professionnel – informatique	68,5	60 479	79 279	37,7
2173	Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	97,8	71 237	86 702	38,4
2174	Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs	73,1	51 884	68 927	38,3
314	Professionnel – thérapie et évaluation	x	46 182	61 924	36,8
315	Professionnel – sc. infirmières	97,8	46 124	65 684	36,8
411	Juge, avocat et notaire	85,6	73 357	96 770	36,8
4112	Avocats/avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	85,6	73 357	96 770	36,8
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	89,7	44 828	69 050	37,3
415	Professionnel – psycho., travail soc., counseling, religion et probation	x	40 864	67 535	35,9
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-cons.	83,2	55 575	73 851	37,2
4161	Agents/agentes de programmes, recherchistes et experts-conseils/expertes-conseils en sciences naturelles et appliquées	74,7	68 954	85 234	39,1
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	80,0	41 243	52 584	37,1
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	83,4	46 644	63 303	35,9

Tableau B-6

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
5124	Professionnels/professionnelles des relations publiques et des communications	67,7	51 626	69 415	36,5
513	Professionnel – arts plastiques et de la scène	82,8	52 681	66 053	36,6
Formation collégiale					
121	Personnel de superv. – travail de bureau	68,9	45 473	61 699	37,9
1211	Superviseurs/superviseures de commis de bureau et de soutien administratif	56,4 *	47 287	67 517	37,4
1212	Superviseurs/superviseures de commis de finance et d'assurance	77,3	42 908	55 739	37,5
1213	Superviseurs/superviseures de commis de bibliothèque, de correspondanciers et d'autres commis à l'information	91,3	51 326	66 247	37,5
1214	Surveillants/surveillantes de services postaux et de messageries	97,9	39 637	50 804	39,6
1215	Superviseurs/superviseures de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	61,7 *	47 257	65 663	39,1
122	Personnel administratif et de réglementation	74,9	48 463	62 953	37,4
1221	Agents/agentes d'administration	76,0	41 619	55 246	37,4
1222	Adjoints/adjointes de direction	79,5	43 262	59 958	36,5
1223	Agents/agentes du personnel et recruteurs/recruteuses	61,7	40 417	53 609	37,2
1225	Agents/agentes aux achats	75,3	56 448	71 526	38,0
123	Personnel d'administr. – finances et assur.	84,6	39 323	53 013	36,5
1231	Teneurs/teneuses de livres	76,4	35 669	47 147	37,1
124	Personnel en secrétariat	82,0	36 477	47 656	37,0
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	81,6	36 540	47 677	37,0
221	Personnel techn. – sc. physiques	65,3 *	45 753	55 647	37,6
222	Personnel techn. – sc. de la vie	27,2 **	43 965	66 165	38,6
2221	Technologues et techniciens/techniciennes en biologie	17,6 **	37 950	56 982	38,5
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	72,0	48 339	62 701	39,1

Tableau B-6

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
224	Personnel techn. – génie électron. et électr.	72,9	46 434	63 041	39,0
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartogr.	53,0 *	41 977	53 667	37,7
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	65,8	50 236	65 445	37,9
2263	Inspecteurs/inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	74,5	54 317	69 716	38,6
227	Officier et contrôleur – serv. de transport	93,4	69 708	96 252	36,9
2271	Pilotes, navigateurs/navigatrices et instructeurs/instructrices de pilotage du transport aérien	83,6	72 793	91 960	39,0
228	Personnel techn. – informatique	80,7	42 097	58 006	37,1
323	Personnel techn. – soins de santé (sauf soins dent.)	90,2	35 441	46 986	36,6
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion, n.c.a.	83,9	42 587	60 854	36,2
4211	Techniciens/techniciennes juridiques et personnel assimilé	81,7	42 103	57 145	36,2
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	86,5	36 147	46 922	37,0
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	81,6	40 792	52 891	37,4
523	Annonceur et autre artiste de spectacle	31,7 *	47 371	60 506	35,4
524	Concepteur artistique et artisan	68,8 *	43 610	57 065	37,7
525	Athlète, entraîneur, arbitre et pers. ass. – sports et loisirs	83,9	43 006	64 479	36,8
5254	Animateurs/animatrices et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	83,8	35 848	61 170	36,2
621	Personnel de superv. – ventes et serv.	57,0 *	28 382	42 342	38,9
623	Personnel – assurance, immobilier et achats	77,1	36 797	50 871	36,4
624	Chef et cuisinier	13,3 **	23 318	30 119	38,7

Tableau B-6

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$	.	h
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	74,5	53 699	71 461	39,0
7216	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses en mécanique	68,4	53 315	70 701	39,0
722	Surveillant – pers. des transports ferrov. et routier	80,5	59 391	76 645	39,1
723	Machiniste et pers. ass.	72,7	45 665	60 401	39,7
7231	Machinistes et vérificateurs/vérificatrices d'usinage et d'outillage	56,8	51 068	58 800	39,3
7232	Outilleurs-ajusteurs/ outilleuses-ajusteuses	96,2	40 956	61 797	40,0
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécomm.	56,5	41 542	67 226	39,1
7241	Électriciens/électriciennes (sauf électriciens industriels/électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	44,7 **	42 978	67 698	40,6
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	22,2 **	44 292	60 672	39,8
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	53,3 *	47 099	58 218	39,3
727	Charpentier et ébéniste	26,3 **	38 210	54 201	39,9
729	Autre personnel – métiers de la constr.	55,8 **	42 839	57 102	39,1
7294	Peintres et décorateurs /décoratrices	69,1	41 818	56 344	39,8
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. autom.)	27,5 *	44 436	56 500	40,0
7312	Mécaniciens/mécaniciennes d'équipement lourd	70,4 *	43 247	54 074	40,0
732	Mécanicien – véhic. automobiles	21,2 **	45 150	57 642	38,6
7321	Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	20,4 **	44 767	57 733	38,6
733	Autre mécanicien	51,9 **	34 896	45 391	39,5
7333	Électromécaniciens/électromécaniciennes	29,3 **	38 819	55 068	38,8

Tableau B-6

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
734	Tapissier-garnisseur, tailleur, cordonnier, bijoutier et pers. ass.	10,7 **	35 157	44 103	37,6
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électr.	8,9 **	43 827	55 478	40,8
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. ass., n.c.a.	23,9 **	34 206	49 746	34,8
7381	Opérateurs/opératrices de presse à imprimer	35,7 **	33 394	49 526	34,4
822	Surveillant de l'exploit. – mines, pétrole et gaz	97,8	64 474	79 229	38,4
921	Surveillant – ind. de transform.	61,1	57 623	76 041	39,3
922	Surveillant – fabrication et montage	56,9 *	58 909	75 664	39,5
Formation secondaire					
141	Commis – trav. gén. de bureau	67,0	28 040	37 702	36,9
1411	Commis de bureau généraux/commis de bureau générales	67,9	28 133	38 127	37,1
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	90,7	28 157	36 991	36,5
1414	Réceptionnistes et standardistes	56,0	27 583	36 281	36,4
142	Commis – bureautique et éditique	68,8	28 922	38 478	36,7
1424	Téléphonistes	20,6 **	27 091	35 795	37,3
143	Commis – finances et assur.	76,1	30 207	40 786	36,8
144	Commis – sout. admin.	70,8	31 314	41 762	37,0
145	Commis – biblioth., correspond. et information	44,1 **	31 627	42 406	37,3
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	42,7 **	31 426	42 214	37,4
146	Commis – serv. postaux et messagerie	75,0	25 971	34 450	36,9
147	Commis – expéd. et distrib.	48,5	32 208	44 323	39,0
1472	Magasiniers/magasinières et commis aux pièces	45,5 *	31 237	44 267	39,5
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	61,1	28 148	39 510	38,0
1475	Répartiteurs/répartitrices et opérateurs radio/opératrices radio	40,5	32 265	45 251	36,9

Tableau B-6

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
6421	Vendeurs/vendeuses et commis-vendeurs/commis-vendeuses- commerce de détail	44,0 *	19 959	28 696	38,4
643	Personnel – héberg. et voyages	85,7	26 919	43 641	38,9
646	Personnel – serv. protection	60,6 *	29 266	42 612	38,3
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	15,5 **	33 170	41 763	39,9
7411	Conducteurs/conductrices de camions	5,9 **	34 140	41 961	39,7
7414	Chauffeurs-livreurs/ chauffeuses-livreuses - services de livraison et de messagerie	79,3	32 664	41 619	40,0
744	Personnel – installation, réparat. et entret.	57,1 *	29 336	45 360	40,0
745	Débardeur et manutentionnaire	21,9 *	29 415	39 156	39,1
941	Opérateur de mach. – trait. des métaux et minerais et pers. ass.	6,1 **	44 006	58 783	39,9
942	Opérateur de mach. – trait. de prod. chim., caoutch. et plast. et pers. ass.	12,3 **	28 256	45 000	40,0
946	Opérateur de mach. – transf. des aliments, boissons et tabac et pers. ass.	2,8 **	31 203	50 341	39,9
9471	Opérateurs/opératrices de machines à imprimer	97,0	26 652	46 092	37,6
948	Monteur de matériel mécan., électr. et électron.	99,8	39 350	59 985	39,8
949	Autre pers. de montage et pers. ass.	78,8	32 558	43 726	39,2
951	Opérateur de mach. – façonnage et usinage des métaux et trav. du bois et pers. ass.	69,3 *	49 514	59 095	39,2

* Précision passable; utiliser avec prudence.

** Précision faible; utiliser avec circonspection.

Tableau B-7

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur de la fabrication, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
Formation universitaire					
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entrepr.	79,7	63 968	80 117	38,6
1121	Spécialistes des ressources humaines	72,8	56 812	76 487	38,1
1122	Professionnels/professionnelles des services aux entreprises de gestion	82,9	66 823	81 548	38,8
211	Professionnel – sc. physiques	90,0	54 531	69 954	37,7
212	Professionnel – sc. de la vie	98,0	51 518	69 659	37,2
2121	Biologistes et autres scientifiques	97,7	51 186	68 937	36,9
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chim.	83,8	56 370	77 017	38,3
214	Autre professionnel – génie	80,3	74 437	91 465	38,8
217	Professionnel – informatique	87,1	65 696	85 002	38,8
2173	Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	98,2	72 998	86 065	38,7
2174	Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs	80,4	53 348	69 496	38,2
315	Professionnel – sc. infirmières	79,5 *	50 085	66 143	39,2
411	Juge, avocat et notaire	86,4	96 903	121 684	37,5
4112	Avocats/avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	86,4	96 903	121 684	37,5
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	74,9 *	61 905	71 241	38,0
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-cons.	70,4	62 838	89 372	37,9
4161	Agents/agentes de programmes, recherchistes et experts-conseils/expertes-conseils en sciences naturelles et appliquées	68,5 *	71 836	87 183	39,5
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	94,9	47 482	62 033	36,8
5124	Professionnels/professionnelles des relations publiques et des communications	82,0	51 339	70 682	37,4
Formation collégiale					
121	Personnel de superv. – travail de bureau	72,9	47 968	67 047	38,4
1211	Superviseurs/superviseures de commis de bureau et de soutien administratif	93,4	54 987	74 775	37,3

Tableau B-7

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur de la fabrication, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
1212	Superviseurs/superviseures de commis de finance et d'assurance	69,0 *	48 742	63 879	37,2
1213	Superviseurs/superviseures de commis de bibliothèque, de correspondanciers et d'autres commis à l'information	96,6	41 213	57 977	37,8
1215 *	Superviseurs/superviseures de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	77,9	49 907	70 886	39,3
122	Personnel administratif et de réglementation	79,4	52 520	67 723	37,9
1221	Agents/agentes d'administration	75,1	45 011	59 974	38,1
1222	Adjoints/adjointes de direction	84,4	43 704	61 554	36,3
1223	Agents/agentes du personnel et recruteurs/recruteuses	78,6	42 131	54 954	37,5
1225	Agents/agentes aux achats	78,9	57 828	72 910	38,2
123	Personnel d'administr. – finances et assur.	67,4 *	40 955	57 578	37,7
1231	Teneurs/teneuses de livres	62,7 **	38 074	53 633	37,1
124	Personnel en secrétariat	79,5	37 866	49 269	37,8
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	79,3	38 000	49 285	37,8
221	Personnel techn. – sc. physiques	52,1 **	45 950	55 811	37,4
222	Personnel techn. – sc. de la vie	26,7 **	44 010	65 410	38,8
2221	Technologues et techniciens/techniciennes en biologie	17,2 **	37 907	57 001	38,5
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	62,9	49 235	64 285	38,8
224	Personnel techn. – génie électron. et électr.	45,7 **	47 642	68 289	39,7
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartogr.	58,8	43 900	57 546	37,7
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	60,7	47 445	60 630	38,2
2263	Inspecteurs/inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	74,9	52 766	68 101	38,7
227	Officier et contrôleur – serv. de transport	92,8	75 368	94 992	39,7
228	Personnel techn. – informatique	92,8	45 087	70 078	39,0

Tableau B-7

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur de la fabrication, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	60,2 **	39 977	49 042	38,7
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	99,4	29 991	39 114	35,1
524	Concepteur artistique et artisan	41,7 **	46 999	64 400	36,7
623	Personnel – assurance, immobilier et achats	15,1 **	44 482	65 597	38,0
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	74,8	56 369	75 213	38,8
7216	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses en mécanique	70,4 *	54 669	73 016	38,8
722	Surveillant – pers. des transports ferrov. et routier	93,4	53 132	68 154	35,8
723	Machiniste et pers. ass.	62,8	43 624	58 342	39,6
7231	Machinistes et vérificateurs/vérificatrices d'usinage et d'outillage	52,7 *	46 848	56 067	39,3
7232	Outilleurs-ajusteurs/outilleuses-ajusteuses	78,7 *	40 254	60 719	40,0
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécomm.	24,2 **	43 424	59 383	40,0
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	8,6 **	43 394	56 918	39,7
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	55,2 *	41 249	52 497	39,4
727	Charpentier et ébéniste	26,3 **	37 105	54 704	40,0
729	Autre personnel – métiers de la constr.	48,9 **	43 591	58 456	39,1
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. autom.)	12,5 **	44 351	58 517	39,9
732	Mécanicien – véhic. automobiles	x **	42 502	55 013	37,8
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électr.	6,0 **	43 031	55 867	41,2
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. ass., n.c.a.	4,2 **	41 068	56 032	36,1
921	Surveillant – ind. de transform.	53,0	56 637	74 830	39,4
922	Surveillant – fabrication et montage	62,4 *	53 202	70 563	39,9

Tableau B-7

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur de la fabrication, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
Formation secondaire					
1411	Commis de bureau généraux/commis de bureau générales	56,6 **	34 864	45 190	37,0
1414	Réceptionnistes et standardistes	42,8 *	31 208	41 802	36,8
142	Commis – bureautique et éditique	42,0 **	29 182	46 410	39,0
143	Commis – finances et assur.	63,7	36 804	48 005	37,3
144	Commis – sout. admin.	57,4	35 089	48 611	36,7
145	Commis – biblioth., correspond. et information	57,7	36 075	51 272	38,5
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	57,0	35 876	51 267	38,5
146	Commis – serv. postaux et messagerie	43,5 **	29 140	39 318	37,5
147	Commis – expéd. et distrib.	34,3 **	40 862	54 120	39,3
1472	Magasiniers/magasinières et commis aux pièces	43,7 *	36 257	49 870	39,7
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	47,8	33 785	47 071	38,4
1475	Répartiteurs/répartitrices et opérateurs radio/opératrices radio	86,6	41 533	54 168	38,7
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	1,1 **	33 743	43 811	39,2
7411	Conducteurs/conductrices de camions	0,9 **	35 063	45 689	39,6
745	Débardeur et manutentionnaire	8,2 **	41 896	50 558	39,3
942	Opérateur de mach. – trait. de prod. chim., caoutch. et plast. et pers. ass.	1,9 **	26 396	45 073	40,0
948	Monteur de matériel mécan., électr. et électron.	93,4	37 938	57 739	39,7
949	Autre pers. de montage et pers. ass.	76,8	32 340	43 466	39,3
951	Opérateur de mach. – façonnage et usinage des métaux et trav. du bois et pers. ass.	72,1 *	44 261	54 148	39,4

* Précision passable; utiliser avec prudence.

** Précision faible; utiliser avec circonspection.

Tableau B-8

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur public[1], Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
Formation universitaire					
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entrepr.	98,9	56 632	77 441	35,8
1121	Spécialistes des ressources humaines	99,1	56 319	76 527	35,8
1122	Professionnels/professionnelles des services aux entreprises de gestion	98,5	57 357	79 561	35,7
211	Professionnel – sc. physiques	x	65 350	84 891	36,4
212	Professionnel – sc. de la vie	99,7	46 904	71 941	35,6
2121	Biologistes et autres scientifiques	99,5	48 510	71 759	35,9
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chim.	99,4	59 626	83 226	35,3
214	Autre professionnel – génie	98,8	79 062	96 069	37,0
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage	98,9	55 036	78 023	35,5
216	Mathématicien, statisticien et actuaire	98,9	49 362	79 244	35,2
217	Professionnel – informatique	98,9	51 188	75 313	35,7
2173	Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	99,6	51 804	83 149	35,2
2174	Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs	97,4	46 658	66 237	35,1
315	Professionnel – sc. infirmières	x	42 313	66 383	36,2
411	Juge, avocat et notaire	84,8	54 288	101 910	35,6
4112	Avocats/avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	96,9	54 288	101 910	35,6
412	Professeur et assist. d'enseign. – niveau univers. et postsec.	65,1	70 223	95 813	35,0
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	x	37 486	73 471	35,1
414	Enseignant – niveau second., primaire et préscol. et cons. d'orientation	x	36 540	70 349	35,0
415	Professionnel – psycho., travail soc., counseling, religion et probation	x	38 702	70 713	35,1
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-cons.	99,2	46 641	75 423	35,3
4161	Agents/agentes de programmes, recherchistes et experts-conseils/expertes-conseils en sciences naturelles et appliquées	99,6	66 534	89 790	36,8
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	92,9	54 333	74 540	35,3

Tableau B-8

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur public[1], Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	99,1	50 360	70 378	36,0
5124	Professionnels/professionnelles des relations publiques et des communications	98,9	49 798	70 572	35,7
513	Professionnel – arts plastiques et de la scène	x	44 960	59 090	35,2
Formation collégiale					
121	Personnel de superv. – travail de bureau	97,8	47 314	56 417	38,0
1211	Superviseurs/superviseures de commis de bureau et de soutien administratif	95,8	47 673	62 531	35,0
1212	Superviseurs/superviseures de commis de finance et d'assurance	91,9	54 773	67 720	37,9
1213	Superviseurs/superviseures de commis de bibliothèque, de correspondanciers et d'autres commis à l'information	85,7	52 186	67 314	36,8
1215	Superviseurs/superviseures de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	75,8 *	52 084	64 840	37,0
122	Personnel administratif et de réglementation	99,4	45 913	56 955	36,2
1221	Agents/agentes d'administration	99,8	41 268	52 286	35,9
1222	Adjoints/adjointes de direction	98,8	41 470	69 202	35,0
1223	Agents/agentes du personnel et recruteurs/recruteuses	94,6	42 383	55 171	35,3
1225	Agents/agentes aux achats	99,1	58 292	70 236	36,5
123	Personnel d'administr. – finances et assur.	91,3	39 580	53 954	34,9
1231	Teneurs/teneuses de livres	93,6	38 731	51 611	34,9
124	Personnel en secrétariat	96,4	34 419	40 595	34,8
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	96,6	34 456	40 525	34,9
221	Personnel techn. – sc. physiques	97,9	40 931	55 414	34,9
222	Personnel techn. – sc. de la vie	88,8	40 226	52 067	36,7
2221	Technologues et techniciens/techniciennes en biologie	x	39 743	51 936	36,0
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	96,4	46 524	63 400	35,6
224	Personnel techn. – génie électron. et électr.	86,4	46 882	66 814	35,5
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartogr.	88,6	43 578	57 533	34,9

Tableau B-8

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur public[1], Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	91,9	49 226	61 096	35,5
2263	Inspecteurs/inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	99,6	42 575	55 291	35,4
227	Officier et contrôleur – serv. de transport	97,5	67 096	78 340	39,0
2271	Pilotes, navigateurs/navigatrices et instructeurs/instructrices de pilotage du transport aérien	x	73 359	85 206	36,4
228	Personnel techn. – informatique	98,3	37 123	51 349	35,1
321	Technologue et techn. – sc. de la santé (sauf. soins dent.)	x	36 815	52 558	35,1
3211	Technologistes médicaux/technologistes médicales et assistants/assistantes en anatomopathologie	x	36 866	53 720	35,0
3212	Techniciens/techniciennes de laboratoire médical	x	37 754	53 476	35,0
3219	Autres technologues et techniciens/techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	x	30 996	40 660	36,2
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion, n.c.a.	x	38 059	54 517	36,4
4211	Techniciens/techniciennes juridiques et personnel assimilé	95,9	31 884	46 404	34,9
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	96,8	34 013	48 588	34,9
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	98,5	36 273	49 681	35,4
524	Concepteur artistique et artisan	98,4	44 521	55 915	36,3
525	Athlète, entraîneur, arbitre et pers. ass. – sports et loisirs	94,5	36 751	50 579	35,2
5254	Animateurs/animatrices et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	94,5	36 090	49 962	35,2
621	Personnel de superv. – ventes et serv.	79,5	44 200	54 001	37,6
6221	Spécialistes des ventes techniques - commerce de gros	x	41 096	54 998	37,6
626	Policier et pompier	13,0	39 118	68 024	40,1
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	72,0	58 613	79 570	37,5

Tableau B-8

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur public[1], Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
7216	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses en mécanique	97,3	61 269	87 751	36,7
722	Surveillant – pers. des transports ferrov. et routier	92,7	51 639	62 489	39,7
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécomm.	3,9	39 952	56 281	37,7
7241	Électriciens/électriciennes (sauf électriciens industriels/électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	7,1	40 010	51 480	39,2
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	5,8	40 324	51 233	38,5
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	8,0	41 222	51 873	39,5
727	Charpentier et ébéniste	9,2	38 712	49 352	39,3
729	Autre personnel – métiers de la constr.	7,1	38 181	47 500	39,2
7294	Peintres et décorateurs/décoratrices	7,8	38 307	47 722	39,2
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. autom.)	12,2	41 256	52 682	39,4
732	Mécanicien – véhic. automobiles	4,1 *	42 990	50 838	39,8
7321	Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	4,2 *	43 120	51 041	39,9
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électr.	9,3	62 135	78 236	39,1
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. ass., n.c.a.	74,9	30 482	36 976	35,5
7381	Opérateurs/opératrices de presse à imprimer	x	29 749	35 868	35,2
825	Entrepreneur, surveillant et exploitant – agricult., horticult. et aquicult.	56,5	58 525	76 227	37,6
921	Surveillant – ind. de transform.	80,5	59 974	74 656	39,1
Formation secondaire					
141	Commis – trav. gén. de bureau	98,8	31 615	37 548	35,0
1411	Commis de bureau généraux/commis de bureau générales	98,9	31 743	37 837	35,0
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	93,5	31 595	40 650	34,3
1414	Réceptionnistes et standardistes	x	29 319	32 142	35,0

Tableau B-8

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur public[1], Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
142	Commis – bureautique et éditique	88,9	32 558	40 118	34,9
1424	Téléphonistes	x	35 612	42 975	36,0
143	Commis – finances et assur.	85,0	35 946	47 115	34,3
144	Commis – sout. admin.	97,7	41 555	46 427	36,9
145	Commis – biblioth., correspond. et information	92,0	33 676	42 726	34,8
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	93,2	35 140	44 566	34,8
146	Commis – serv. postaux et messagerie	1,0	34 804	42 819	38,2
147	Commis – expéd. et distrib.	67,1	34 317	41 896	35,5
1472	Magasiniers/magasinières et commis aux pièces	68,6	32 187	37 969	35,0
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	83,8	36 160	44 857	36,0
1475	Répartiteurs/répartitrices et opérateurs radio/opératrices radio	79,0	37 397	47 843	36,9
341	Personnel – soutien serv. de santé	x	31 847	35 225	36,3
646	Personnel – serv. protection	99,0	46 386	60 216	39,2
647	Personnel de soutien familial et de garderie	x	31 453	36 543	35,0
648	Autre pers. – soins personnalisés	64,4	30 788	39 937	35,4
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	0,5 *	35 996	45 845	38,9
7414	Chauffeurs-livreurs/chauffeuses-livreuses - services de livraison et de messagerie	1,5 **	34 004	45 271	39,0
742	Conducteur d'équip. lourd	15,1	37 959	48 227	39,9
7422	Conducteurs/conductrices de machinerie d'entretien public	19,9 *	36 780	47 304	40,0
744	Personnel – installation, réparat. et entret.	9,7	36 837	44 002	38,7
745	Débardeur et manutentionnaire	23,3 **	27 283	36 747	39,1
942	Opérateur de mach. – trait. de prod. chim., caoutch. et plast. et pers. ass.	28,4 *	41 059	52 603	39,6
947	Opérateur de mach. à imprimer et pers. ass.	75,6	31 268	36 927	35,6
9471	Opérateurs/opératrices de machines à imprimer	80,9	31 112	36 739	35,3

1. Désigne l'administration québécoise (fonction publique, secteur de l'éducation et le secteur santé et services sociaux) et le secteur « autre public » (l'administration municipale, les entreprises publiques des trois paliers gouvernementaux, les universités et l'administration fédérale au Québec).

* Précision passable; utiliser avec prudence.

** Précision faible; utiliser avec circonspection.

Tableau B-9

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration municipale, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
Formation universitaire					
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entrepr.	94,1	55 441	78 128	34,8
1121	Spécialistes des ressources humaines	94,7	56 773	77 391	34,9
1122	Professionnels/professionnelles des services aux entreprises de gestion	92,2	51 444	80 341	34,8
212	Professionnel – sc. de la vie	x	51 175	81 176	35,2
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chim.	93,9	56 953	82 205	35,2
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage	98,2	54 068	78 133	34,9
217	Professionnel – informatique	92,2	48 914	70 094	34,6
2174	Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs	95,5	47 633	62 443	34,7
411	Juge, avocat et notaire	73,2	51 193	95 594	34,6
4112	Avocats/avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	73,2	51 193	95 594	34,6
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-cons.	96,8	48 971	75 155	34,8
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	86,7	49 313	72 889	34,6
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	94,7	45 831	68 511	34,7
5124	Professionnels/professionnelles des relations publiques et des communications	95,3	45 889	69 275	34,7
Formation collégiale					
121	Personnel de superv. – travail de bureau	85,1	50 727	66 503	35,1
1211	Superviseurs/superviseures de commis de bureau et de soutien administratif	84,6	45 806	61 602	34,5
1212	Superviseurs/superviseures de commis de finance et d'assurance	77,4	48 676	64 068	34,5
1213	Superviseurs/superviseures de commis de bibliothèque, de correspondanciers et d'autres commis à l'information	79,7	49 318	64 508	36,4
122	Personnel administratif et de réglementation	88,5	44 739	59 459	35,0

Tableau B-9

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration municipale, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
1221	Agents/agentes d'administration	88,3	43 560	57 478	34,9
1222	Adjoints/adjointes de direction	89,0	51 116	64 155	34,6
1223	Agents/agentes du personnel et recruteurs/ recruteuses	85,1	39 723	54 360	34,7
1225	Agents/agentes aux achats	88,8	44 035	59 559	35,4
123	Personnel d'administr. – finances et assur.	89,0	43 143	58 390	34,5
1231	Teneurs/teneuses de livres	86,2	39 921	51 537	34,2
124	Personnel en secrétariat	76,4	34 021	45 173	34,5
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	76,3	34 026	45 029	34,5
221	Personnel techn. – sc. physiques	80,3	40 484	55 106	35,6
222	Personnel techn. – sc. de la vie	42,0	53 320	65 620	36,7
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	79,6	45 899	61 014	35,8
224	Personnel techn. – génie électron. et électr.	27,1	46 265	64 437	35,4
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartogr.	82,1	42 235	57 024	34,6
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	83,2	42 066	56 082	34,7
2263	Inspecteurs/inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	97,0	44 021	62 889	34,6
228	Personnel techn. – informatique	85,9	40 149	55 346	34,5
4211	Techniciens/techniciennes juridiques et personnel assimilé	65,8	38 377	50 435	34,3
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	77,5	35 739	47 829	34,2
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	93,8	47 556	59 062	35,7
524	Concepteur artistique et artisan	94,4	40 663	54 751	34,8
525	Athlète, entraîneur, arbitre et pers. ass. – sports et loisirs	82,4	44 247	60 177	34,8

Tableau B-9

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration municipale, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
5254	Animateurs/animatrices et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	81,3	43 319	59 284	34,9
621	Personnel de superv. – ventes et serv.	76,4	60 065	72 327	37,1
626	Policier et pompier	17,4	38 725	68 312	40,1
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	88,9	60 784	74 437	38,5
7216	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contre-maîtresses en mécanique	92,3	64 602	76 976	37,9
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécomm.	9,6	39 806	50 893	39,2
7241	Électriciens/électriciennes (sauf électriciens indus-triels/électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	11,1	39 649	50 350	39,6
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	4,7	42 972	54 434	38,0
726	Personnel des métiers – formage, profilage et montage du métal	10,1	42 035	52 834	40,0
727	Charpentier et ébéniste	12,4 *	39 821	50 842	40,0
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. autom.)	22	39 069	50 468	39,7
732	Mécanicien – véhic. automobiles	12,9 *	41 804	51 564	40,0
7321	Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	13,0 *	42 146	51 706	40,0
825	Entrepreneur, surveillant et exploitant – agricult., horticult. et aquicult.	89,3	59 013	76 770	37,8
921	Surveillant – ind. de transform.	83,5	59 974	74 656	39,1
Formation secondaire					
141	Commis – trav. gén. de bureau	87,9	29 990	41 973	34,7
1411	Commis de bureau généraux/commis de bureau générales	89,7	30 034	42 229	34,8
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	78,9	29 441	37 939	34,3

Tableau B-9

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration municipale, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
1414	Réceptionnistes et standardistes	59,2	29 105	37 472	34,2
142	Commis – bureautique et éditique	72,7	32 137	43 197	34,6
1424	Téléphonistes	x	35 993	43 375	36,2
143	Commis – finances et assur.	70,5	35 171	46 443	34,0
144	Commis – sout. admin.	77,8	31 432	42 696	34,4
145	Commis – biblioth., correspond. et information	84,2	29 606	39 503	34,6
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	88,6	36 142	47 934	34,9
146	Commis – serv. postaux et messagerie	75,5	32 301	41 862	37,5
147	Commis – expéd. et distrib.	71,4	36 367	48 762	35,6
1472	Magasiniers/magasinières et commis aux pièces	65,0	37 252	48 394	36,1
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	47,2	35 501	44 760	35,4
1475	Répartiteurs/répartitrices et opérateurs radio/opératrices radio	77,1	36 140	49 022	35,5
646	Personnel – serv. protection	88,0	40 255	50 752	35,3
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	4,8	37 214	45 962	40,0
742	Conducteur d'équip. lourd	15,9	37 973	48 262	40,0
7422	Conducteurs/conductrices de machinerie d'entretien public	19,9 *	36 780	47 304	40,0
744	Personnel – installation, réparat. et entret.	26,2 *	36 769	46 157	40,0
942	Opérateur de mach. – trait. de prod. chim., caoutch. et plast. et pers. ass.	29,1 *	41 059	52 603	39,6
9471	Opérateurs/opératrices de machines à imprimer	x	31 934	41 757	35,0

* Précision passable; utiliser avec prudence.

Tableau B-10

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur universitaire, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
Formation universitaire					
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entrepr.	98,6	49 402	74 429	34,7
1121	Spécialistes des ressources humaines	98,1	49 232	74 829	34,6
1122	Professionnels/professionnelles des services aux entreprises de gestion	99,1	49 558	74 060	34,8
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chim.	x	49 153	73 358	34,7
214	Autre professionnel – génie	x	43 556	73 370	35,0
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage	x	50 701	74 485	34,3
217	Professionnel – informatique	99,7	49 326	74 177	34,6
2174	Programmeurs/programmeuses et développeurs/déve-loppeuses en médias interactifs	x	46 244	72 538	34,8
315	Professionnel – sc. infirmières	x	40 560	57 608	34,4
411	Juge, avocat et notaire	x	58 005	85 824	34,6
4112	Avocats/avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	x	58 005	85 824	34,6
412	Professeur et assist. d'enseign. – niveau univers. et postsec.	60,4	78 567	106 925	35,0
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	x	48 554	64 942	34,4
414	Enseignant – niveau second., primaire et préscol. et cons. d'orientation	x	46 742	71 527	34,6
415	Professionnel – psycho., travail soc., counseling, religion et probation	x	42 978	73 164	34,9
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-cons.	97,4	42 280	70 053	34,8
4161	Agents/agentes de programmes, recherchistes et experts-conseils/expertes-conseils en sciences naturelles et appliquées	x	47 542	74 636	35,0
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	72,4	44 536	71 360	34,8
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	x	45 132	68 742	34,6
5124	Professionnels/professionnelles des relations publiques et des communications	x	44 561	68 960	34,6

Tableau B-10

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur universitaire, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
Formation collégiale					
121	Personnel de superv. – travail de bureau	x	42 543	57 175	34,5
1211	Superviseurs/superviseures de commis de bureau et de soutien administratif	x	36 744	51 014	34,1
122	Personnel administratif et de réglementation	99,9	40 686	55 595	34,6
1221	Agents/agentes d'administration	99,9	39 762	54 722	34,6
1222	Adjoints/adjointes de direction	x	44 907	58 330	34,8
1223	Agents/agentes du personnel et recruteurs/recruteuses	x	45 130	55 570	35,1
1225	Agents/agentes aux achats	x	41 638	58 668	34,7
123	Personnel d'administr. – finances et assur.	x	44 729	57 198	34,8
124	Personnel en secrétariat	x	34 615	43 419	34,4
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	x	34 618	43 438	34,4
221	Personnel techn. – sc. physiques	x	42 476	53 407	35,0
222	Personnel techn. – sc. de la vie	77,0	40 586	54 465	36,3
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	94,4	43 912	56 303	35,9
224	Personnel techn. – génie électron. et électr.	98,7	40 951	52 503	35,3
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartogr.	x	42 991	56 235	36,3
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	x	46 201	59 188	35,3
2263	Inspecteurs/inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	x	46 761	60 509	35,4
228	Personnel techn. – informatique	99,8	41 028	54 650	35,4
321	Technologue et techn. – sc. de la santé (sauf. soins dent.)	98,7	37 276	51 287	35,0
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	99,7	35 998	48 403	34,7
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	x	37 101	49 849	35,3
524	Concepteur artistique et artisan	x	43 460	62 206	34,8

Tableau B-10

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur universitaire, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
525	Athlète, entraîneur, arbitre et pers. ass. – sports et loisirs	93,8	41 736	63 331	34,7
5254	Animateurs/animatrices et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	91,3	37 694	62 115	35,1
621 *	Personnel de superv. – ventes et serv.	x	49 771	67 563	35,6
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	95,2	51 253	69 676	36,2
724	Électric. et monteur de lignes d'électric. et de télécomm.	55,1	38 154	49 813	37,7
7241	Électriciens/électriciennes (sauf électriciens industriels/électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	46,4	38 664	50 228	38,5
725	Plombier, tuyauteur et monteur d'install. au gaz	46,0	39 082	49 747	38,6
727	Charpentier et ébéniste	54,2	37 741	48 046	38,6
729	Autre personnel – métiers de la constr.	51,4	36 205	44 886	38,7
7294	Peintres et décorateurs/ décoratrices	53,5	36 270	45 063	38,7
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. autom.)	66,7	40 404	52 027	39,0
735	Mécan. mach. fixes et opérat. de centrales et réseaux électr.	40,5	39 613	50 449	39,2
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. ass., n.c.a.	68,3	36 202	46 260	38,4
Formation secondaire					
141	Commis – trav. gén. de bureau	99,7	33 273	41 865	34,3
1411	Commis de bureau généraux/commis de bureau générales	99,8	33 640	42 696	34,2
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	x	30 698	38 812	34,3
1414	Réceptionnistes et standardistes	98,8	31 806	37 651	34,8
142	Commis – bureautique et éditique	x	34 371	40 464	34,9
143	Commis – finances et assur.	x	33 120	42 883	34,2
144	Commis – sout. admin.	x	34 742	42 919	34,7
145	Commis – biblioth., correspond. et information	99,8	32 728	39 305	34,8

Tableau B-10

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur universitaire, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	x	32 531	39 264	34,6
146	Commis – serv. postaux et messagerie	66,8	33 190	39 778	37,3
147	Commis – expéd. et distrib.	81,6	33 445	40 269	36,0
1472	Magasiniers/magasinières et commis aux pièces	79,6	34 139	40 525	35,8
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	84,7	33 722	39 863	36,4
341	Personnel – soutien serv. de santé	x	33 308	39 425	36,1
648	Autre pers. – soins personnalisés	97,7	30 361	40 587	35,1
741	Conducteur de véhic. autom. et opérat. de transp. en commun	43,9 *	33 683	44 483	38,3
947	Opérateur de mach. à imprimer et pers. ass.	69,0	32 375	39 152	36,2
9471	Opérateurs/opératrices de machines à imprimer	73,3	31 797	38 099	35,7

** Précision faible; utiliser avec circonspection.

Tableau B-11

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration fédérale, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
Formation universitaire					
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entrepr.	100,0	71 850	79 494	37,5
1121	Spécialistes des ressources humaines	100,0	69 484	77 634	37,5
1122	Professionnels/professionnelles des services aux entreprises de gestion	100,0	77 521	83 952	37,5
211	Professionnel – sc. physiques	100,0	71 262	87 024	37,5
212	Professionnel – sc. de la vie	100,0	61 138	80 196	37,5
2121	Biologistes et autres scientifiques	100,0	60 576	79 944	37,5
214	Autre professionnel – génie	100,0	85 199	99 845	37,5
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage	100,0	68 416	82 350	37,5
217	Professionnel – informatique	100,0	63 476	78 472	37,5
314	Professionnel – thérapie et évaluation	100,0	67 085	83 995	37,5
315	Professionnel – sc. infirmières	100,0	64 442	77 410	37,5
411	Juge, avocat et notaire	100,0	78 868	108 402	37,5
4112	Avocats/avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	100,0	78 868	108 402	37,5
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	99,5	48 647	61 232	37,5
414	Enseignant – niveau second., primaire et préscol. et cons. d'orientation	100,0	28 940	47 529	37,5
415	Professionnel – psycho., travail soc., counseling, religion et probation	100,0	67 125	78 432	37,5
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-cons.	100,0	69 957	88 143	37,5
4161	Agents/agentes de programmes, recherchistes et experts-conseils/expertes-conseils en sciences naturelles et appliquées	100,0	70 430	90 148	37,5
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	100,0	62 792	71 001	37,5
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	100,0	63 116	72 559	37,5
5124	Professionnels/professionnelles des relations publiques et des communications	100,0	67 330	72 714	37,5
Formation collégiale		100,0			
122	Personnel administratif et de réglementation	100,0	55 927	61 570	37,5

Tableau B-11

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration fédérale, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
1221	Agents/agentes d'administration	100,0	53 710	58 381	37,5
1225	Agents/agentes aux achats	100,0	64 447	72 604	37,5
124	Personnel en secrétariat	100,0	41 094	44 580	37,5
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	100,0	40 916	44 322	37,5
222	Personnel techn. – sc. de la vie	100,0	45 458	55 617	37,5
2221	Technologues et techni-ciens/techniciennes en biologie	100,0	46 538	56 627	37,5
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	100,0	58 846	71 597	37,5
224	Personnel techn. – génie électron. et électr.	93,3	60 480	73 007	37,5
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartogr.	100,0	68 799	78 583	37,5
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	95,4	64 568	74 281	37,5
2263	Inspecteurs/inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	100,0	67 884	82 317	37,5
227	Officier et contrôleur – serv. de transport	96,7	73 196	83 538	39,8
2271	Pilotes, navigateurs/navi-gatrices et instructeurs/ins-tructrices de pilotage du transport aérien	100,0	80 733	93 867	37,5
228	Personnel techn. – informatique	100,0	43 743	46 395	37,5
524	Concepteur artistique et artisan	100,0	52 949	60 480	37,5
525	Athlète, entraîneur, arbitre et pers. ass. – sports et loisirs	100,0	43 968	49 701	37,5
5254	Animateurs/animatrices et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	100,0	43 968	49 701	37,5
626	Policier et pompier	81,1	54 572	59 853	40,8
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	16,1	78 837	90 147	37,5

Tableau B-11

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration fédérale, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
Formation secondaire					
141	Commis – trav. gén. de bureau	100,0	38 080	41 085	37,5
1411	Commis de bureau généraux/ commis de bureau générales	100,0	38 080	41 085	37,5
144	Commis – sout. admin.	100,0	43 521	47 017	37,5
147	Commis – expéd. et distrib.	26,9	42 672	55 501	37,5
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	100,0	38 685	50 015	37,5
1475	Répartiteurs/répartitrices et opérateurs radio/opératrices radio	100,0	47 747	62 483	37,5
646	Personnel – serv. protection	100,0	54 677	69 003	40,0

Tableau B-12

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration québécoise, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
Formation universitaire					
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entrepr.	100,0	47 621	72 808	35,0
1121	Spécialistes des ressources humaines	100,0	49 183	73 215	35,0
1122	Professionnels/professionnelles des services aux entreprises de gestion	100,0	39 110	70 591	35,0
211	Professionnel – sc. physiques	100,0	51 050	76 944	35,0
212	Professionnel – sc. de la vie	100,0	41 163	68 246	35,0
2121	Biologistes et autres scientifiques	100,0	39 535	64 486	35,0
213	Professionnel – génie civil, mécan., électrique et chim.	100,0	41 211	77 248	35,0
214	Autre professionnel – génie	100,0	37 348	70 824	35,0
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage	100,0	44 946	72 248	35,0
216	Mathématicien, statisticien et actuaire	100,0	48 250	82 010	35,0
217	Professionnel – informatique	100,0	43 133	71 987	35,0
314	Professionnel – thérapie et évaluation	100,0	39 154	70 395	35,0
315	Professionnel – sc. infirmières	99,9	42 055	66 309	36,2
411	Juge, avocat et notaire	78,7	44 139	100 648	35,0
4112	Avocats/avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	100,0	44 139	100 648	35,0
412	Professeur et assist. d'enseign. – niveau univers. et postsec.	100,0	32 873	45 986	35,0
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	100,0	36 646	73 808	35,0
414	Enseignant – niveau second., primaire et préscol. et cons. d'orientation	100,0	36 507	70 354	35,0
415	Professionnel – psycho., travail soc., counseling, religion et probation	100,0	37 952	70 492	35,0
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-cons.	99,8	42 000	72 178	35,0
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	100,0	56 223	76 983	35,0
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	100,0	38 647	65 974	35,0
5124	Professionnels/professionnelles des relations publiques et des communications	100,0	38 827	66 416	35,0

Tableau B-12

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration québécoise, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
Formation collégiale					
121	Personnel de superv. – travail de bureau	100,0	53 542	69 401	35,0
1211	Superviseurs/superviseures de commis de bureau et de soutien administratif	100,0	53 542	69 401	35,0
1222 [F]	Adjoints/adjointes de direction	100,0	40 532	70 974	35,0
1225	Agents/agentes aux achats	100,0	50 886	68 468	35,0
123	Personnel d'administr. – finances et assur.	100,0	36 337	50 274	35,0
1231	Teneurs/teneuses de livres	100,0	33 806	46 693	35,0
124	Personnel en secrétariat	100,0	33 991	38 053	35,0
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	100,0	33 994	38 044	35,0
221	Personnel techn. – sc. physiques	100,0	36 295	47 121	35,0
222	Personnel techn. – sc. de la vie	100,0	38 214	48 923	36,9
2221	Technologues et techniciens/techniciennes en biologie	100,0	35 346	46 730	35,0
223	Personnel techn. – génie civil, mécan. et industriel	100,0	35 922	47 195	35,1
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartogr.	100,0	28 125	34 677	35,0
226	Autre contrôleur techn. et officier de réglementation	100,0	36 723	47 101	35,0
2263	Inspecteurs/inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	100,0	35 975	46 819	35,0
227	Officier et contrôleur – serv. de transport	100,0	61 625	71 760	35,4
2271	Pilotes, navigateurs/navigatrices et instructeurs/instructrices de pilotage du transport aérien	100,0	63 786	73 961	35,0
228	Personnel techn. – informatique	100,0	35 538	49 822	35,1
321	Technologue et techn. – sc. de la santé (sauf. soins dent.)	100,0	36 887	52 787	35,1
3211	Technologistes médicaux/technologistes médicales et assistants/assistantes en anatomopathologie	100,0	36 879	53 752	35,0
3212	Techniciens/techniciennes de laboratoire médical	100,0	37 399	53 149	35,0

Tableau B-12

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration québécoise, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
3219	Autres technologues et techniciens/techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	100,0	30 908	40 573	36,3
322	Personnel technique en soins dentaires	100,0	34 515	50 442	35,0
323	Personnel techn. – soins de santé (sauf soins dent.)	100,0	34 922	45 779	36,2
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion, n.c.a.	100,0	37 951	54 506	36,5
4211	Techniciens/techniciennes juridiques et personnel assimilé	100,0	30 878	45 754	35,0
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	100,0	33 071	48 682	35,0
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	99,5	30 178	44 999	35,0
524	Concepteur artistique et artisan	98,4	34 488	46 552	35,0
525	Athlète, entraîneur, arbitre et pers. ass. – sports et loisirs	99,8	32 525	45 855	35,1
5254	Animateurs/animatrices et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	100,0	32 490	46 006	35,0
621	Personnel de superv. – ventes et serv.	100,0	51 558	67 104	35,0
623	Personnel – assurance, immobilier et achats	100,0	33 694	41 580	35,0
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	100,0	44 060	58 748	35,0
722	Surveillant – pers. des transports ferrov. et routier	85,5	46 650	52 338	40,0
731	Mécanicien – machinerie et équip. de transp. (sauf véhic. autom.)	12,8	46 908	58 531	40,0
738	Pers. de l'imprim., scaph., autre pers. des métiers et pers. ass., n.c.a.	87,7	29 154	34 683	35,0
7381	Opérateurs/opératrices de presse à imprimer	100,0	29 154	34 683	35,0

Tableau B-12

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration québécoise, Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Proportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
Formation secondaire					
141	Commis – trav. gén. de bureau	99,6	31 259	36 751	35,0
1411	Commis de bureau généraux/commis de bureau générales	99,6	31 377	37 048	35,0
1414	Réceptionnistes et standardistes	100,0	29 150	31 455	35,0
142	Commis – bureautique et éditique	100,0	31 727	37 940	35,0
145	Commis – biblioth., correspond. et information	100,0	32 381	40 980	35,0
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	100,0	32 384	40 987	35,0
147	Commis – expéd. et distrib.	93,8	31 172	35 379	35,6
1472	Magasiniers/magasinières et commis aux pièces	92,7	30 355	34 557	35,1
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	100,0	35 211	40 946	35,0
1475	Répartiteurs/répartitrices et opérateurs radio/opératrices radio	100,0	35 417	39 149	39,8
341	Personnel – soutien serv. de santé	99,7	31 852	35 218	36,3
646	Personnel – serv. protection	100,0	39 156	52 917	39,0
647	Personnel de soutien familial et de garderie	100,0	31 453	36 543	35,0
947	Opérateur de mach. à imprimer et pers. ass.	98,5	28 621	31 742	35,0
9471	Opérateurs/opératrices de machines à imprimer	100,0	28 757	32 000	35,0

Tableau B-13

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur « entreprises publiques », Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Pproportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
Formation universitaire					
112	Professionnel – gestion ress. hum. et serv. aux entrepr.	98,3	56 398	82 170	35,7
1121	Spécialistes des ressources humaines	98,4	56 136	81 948	35,9
1122	Professionnels/professionnelles des services aux entreprises de gestion	98,1	56 708	82 433	35,4
212	Professionnel – sc. de la vie	x	56 155	81 404	35,0
2121	Biologistes et autres scientifiques	x	59 815	92 549	35,0
214	Autre professionnel – génie	94,2	65 888	88 025	35,5
215	Professionnel – architect., urbanisme et arpentage	96,8	55 164	84 254	35,6
216	Mathématicien, statisticien et actuaire	93,3	51 743	67 816	35,7
217	Professionnel – informatique	94,9	51 764	80 148	35,2
2173	Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	99,6	51 765	83 167	35,2
2174	Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs	98,8	45 898	68 686	35,5
411	Juge, avocat et notaire	94,3	52 714	99 567	35,1
4112	Avocats/avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	94,3	52 714	99 567	35,1
413	Enseignant – niveau collégial et form. professionnelle	99,8	47 391	74 366	35,3
416	Agent – politiques et progr., recherch. et expert-cons.	96,2	54 223	86 675	35,3
511	Professionnel – biblioth., archives, musées et gal. d'art	x	44 105	71 366	35,2
512	Professionnel – rédact., traduct. et rel. publiques	94,2	52 272	80 481	35,5
5124	Professionnels/professionnelles des relations publiques et des communications	94,1	52 492	81 597	35,5
Formation collégiale					
121	Personnel de superv. – travail de bureau	98,4	47 354	55 560	38,5
1212	Superviseurs/superviseures de commis de finance et d'assurance	96,4	56 259	68 611	38,8

Tableau B-13

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur « entreprises publiques », Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Pproportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
1213	Superviseurs/superviseures de commis de bibliothèque, de correspondanciers et d'autres commis à l'information	88,8	53 532	68 573	37,4
1215	Superviseurs/superviseures de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	76,6 *	52 326	64 484	37,2
122	Personnel administratif et de réglementation	97,1	46 830	62 444	35,5
1221	Agents/agentes d'administration	97,9	44 125	58 433	35,2
1222	Adjoints/adjointes de direction	51,3 **	47 437	64 519	36,1
1223	Agents/agentes du personnel et recruteurs/recruteuses	x	43 077	55 554	35,9
1225	Agents/agentes aux achats	98,6	48 986	67 976	35,0
123	Personnel d'administr. – finances et assur.	75,9	42 748	57 172	35,2
1231	Teneurs/teneuses de livres	95,6	40 660	54 432	35,3
124	Personnel en secrétariat	98,9	36 956	47 345	34,8
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	99,3	37 641	48 187	35,0
221	Personnel techn. – sc. physiques	x	49 034	71 455	34,3
222	Personnel techn. – sc. de la vie	x	43 939	70 306	35,0
224	Personnel techn. – génie électron. et électr.	91,2	48 795	73 575	34,7
225	Personnel techn. – architect., dessin, arpent. et cartogr.	x	43 918	57 513	34,9
228	Personnel techn. – informatique	90,0	42 809	57 522	35,6
421	Personnel paraprofess. – droit, serv. soc., enseign. et religion, n.c.a.	x	37 375	51 059	35,2
4211	Techniciens/techniciennes juridiques et personnel assimilé	x	35 758	49 051	35,0
521	Personnel techn. – biblioth., archives, musées et gal. d'art	x	39 930	51 158	36,2
522	Photographe, techn. en graph. et pers. techn. et de coord. – cinéma, radiotélédiff. et arts de la scène	96,8	42 669	54 954	36,9
524	Concepteur artistique et artisan	91,2	42 131	64 033	36,4
621	Personnel de superv. – ventes et serv.	76,4	41 563	49 454	38,3

Tableau B-13

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur « entreprises publiques », Québec, 2010

Code CNP	Titre d'emploi	Pproportion de l'effectif total	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	$		h
6221	Spécialistes des ventes techniques - commerce de gros	x	41 017	54 912	x
721	Entrepreneur et contrem. – pers. des métiers et pers. assimilé	61,8	57 591	87 413	36,7
7216	Entrepreneurs/entrepreneuses et contre-maîtres/ contremaîtresses en mécanique	x	59 614	93 102	36,0
722	Surveillant – pers. des transports ferrov. et routier	99,4	55 549	70 008	39,6
Formation secondaire					
141	Commis – trav. gén. de bureau	93,1	33 313	42 762	34,1
1411	Commis de bureau généraux/commis de bureau générales	92,7	33 609	43 390	34,0
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	x	33 750	44 135	34,3
1414	Réceptionnistes et standardistes	94,3	29 016	33 380	35,8
142	Commis – bureautique et éditique	81,6	33 366	41 362	34,7
143	Commis – finances et assur.	89,5	37 384	49 017	34,6
144	Commis – sout. admin.	87,6	34 206	46 052	34,4
145	Commis – biblioth., correspond. et information	87,7	37 798	47 828	34,7
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	88,0	37 781	47 789	34,7
147	Commis – expéd. et distrib.	49,8 *	37 587	47 272	34,6
1472	Magasiniers/magasinières et commis aux pièces	65,5	36 779	46 317	34,6
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	71,3 *	35 335	45 270	33,9
745	Débardeur et manutentionnaire	24,1 **	26 935	36 406	39,1

* Précision passable; utiliser avec prudence.

** Précision faible; utiliser avec circonspection.

Annexe I

Liste des groupes intermédiaires de la CNP 2006 et emplois repères correspondants

Code CNP	Titre de la CNP	Emplois repères correspondants	
Gestion			
0111	Directeurs financiers/directrices financières	s.o.	
0112	Directeurs/directrices des ressources humaines	s.o.	
0113	Directeurs/directrices des achats	s.o.	
0114	Directeurs/directrices d'autres services administratifs	205	Analyste des procédés administratifs
012	Directeurs/directrices des services financiers et des services aux entreprises	s.o.	
0131	Directeurs/directrices de la transmission des télécommunications	s.o.	
0132	Directeurs/directrices des services postaux et de messageries	s.o.	
0211	Directeurs/directrices des services de génie	207	Ingénieur
0212	Directeurs/directrices de services d'architecture et de sciences	s.o.	
0213	Gestionnaires de systèmes informatiques	206	Professionnel en informatique
0311	Directeurs/directrices des soins de santé	s.o.	
0312	Administrateurs/administratrices d'enseignement postsecondaire et formation professionnelle	s.o.	
0313	Directeurs/directrices d'école et administrateurs/administratrices de programmes d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire	s.o.	
0314	Directeurs/directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	s.o.	
041	Directeurs/directrices de la fonction publique	s.o.	
0511	Directeurs/directrices de bibliothèque, d'archives, de musée et de galerie d'art	s.o.	
0512	Directeurs/directrices de l'édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	s.o.	
0513	Directeurs/directrices de programmes et de services de sports et de loisirs	s.o.	
0611	Directeurs/directrices des ventes, du marketing et de la publicité	201	Professionnel en communication
0621	Directeurs/directrices - commerce de détail	s.o.	
0631	Directeurs/directrices de la restauration et des services alimentaires	s.o.	
0632	Directeurs/directrices de services d'hébergement	s.o.	
0641	Officiers/officières de direction des services de police	s.o.	
0642	Chefs et officiers supérieurs/officières supérieures des services d'incendie	s.o.	
0651	Directeurs/directrices d'autres services	s.o.	
0721	Directeurs/directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	s.o.	
0711	Directeurs/directrices de la construction	s.o.	
0712	Constructeurs/constructrices et rénovateurs/rénovatrices en construction domiciliaire	s.o.	

Annexe I

Liste des groupes intermédiaires de la CNP 2006 et emplois repères correspondants

Code CNP	Titre de la CNP	Emplois repères correspondants	
0713	Directeurs/directrices des transports	s o.	
0811	Directeurs/directrices de la production primaire (sauf l'agriculture)	s.o.	
0911	Directeurs/directrices de la fabrication	s.o.	
0912	Directeurs/directrices des services d'utilité publique	s.o.	
Formation universitaire			
1111	Vérificateurs/vérificatrices et comptables	204	Professionnel en gestion financière
1112	Analystes financiers/analystes financières et analystes en placements	204	Professionnel en gestion financière
1113	Agents/agentes en valeurs, agents/agentes en placements et négociateurs/négociatrices en valeurs	s.o.	
1114	Autres agents financiers/agentes financières	204	Professionnel en gestion financière
1121	Spécialistes des ressources humaines	203	Professionnel en gestion des ressources humaines
1122	Professionnels/professionnelles des services aux entreprises de gestion	205	Analyste des procédés administratifs
2111	Physiciens/physiciennes et astronomes	209	Professionnel en sciences physiques
2112	Chimistes	209	Professionnel en sciences physiques
2113	Géologues, géochimistes et géophysiciens/ géophysiciennes	209	Professionnel en sciences physiques
2114	Météorologistes	s.o.	
2115	Autres professionnels/professionnelles des sciences physiques	209	Professionnel en sciences physiques
2121	Biologistes et autres scientifiques	209 211	Professionnel en sciences physiques Biologiste
2122	Professionnels/professionnelles des sciences forestières	s.o.	
2123	Agronomes, conseillers/conseillères et spécialistes en agriculture	s.o.	
213	Professionnels/professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	207	Ingénieur
214	Autres professionnels/professionnelles en génie	207	Ingénieur
2151	Architectes	s.o.	
2152	Architectes paysagistes	s.o.	
2154	Arpenteurs-géomètres/arpenteuses-géomètres	s.o.	
2153	Urbanistes et planificateurs/planificatrices de l'utilisation des sols	s.o.	
2161	Mathématiciens/mathématiciennes, statisticiens/statisticiennes et actuaires	209	Professionnel en sciences physiques
2170	Professionnels/professionnelles en informatique, excluant 2173 et 2174	206	Professionnel en informatique
2173	Ingénieurs/ingénieures en logiciel	206 207	Professionnel en informatique Ingénieur
2174	Programmeurs/programmeuses et développeurs/ développeuses en médias interactifs	206 308	Professionnel en informatique Technicien en génie
311	Médecins, dentistes et vétérinaires	s.o.	

Annexe I

Liste des groupes intermédiaires de la CNP 2006 et emplois repères correspondants

Code CNP	Titre de la CNP	Emplois repères correspondants	
312	Optométristes, chiropraticiens/chiropraticiennes et autres professionnels/professionnelles en diagnostic et en traitement de la santé	s.o.	
313	Pharmaciens/pharmaciennes, diététistes et nutritionnistes	s.o.	
314	Professionnels/professionnelles en thérapie et en évaluation	s.o.	
315	Professionnels/professionnelles en sciences infirmières	s.o.	
4111	Juges	s.o.	
4112	Avocats/avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	210	Avocat / notaire
4121	Professeurs/professeures d'université	s.o.	
4122	Assistants/assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	s.o.	
413	Enseignants/enseignantes au niveau collégial et dans les écoles de formation professionnelle	s.o.	
414	Enseignants/enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire et conseillers/conseillères d'orientation	s.o.	
415	Professionnels/professionnelles en psychologie, en travail social, en counseling, en religion et en probation	s.o.	
4160	Agents/agentes des politiques et des programmes, recherchistes et experts-conseils/expertes-conseils excluant 4161	s.o.	
4161	Agents/agentes de programmes, recherchistes et experts-conseils/expertes-conseils en sciences naturelles et appliquées	310	Technicien en hygiène du travail
5111	Bibliothécaires	s.o.	
5112	Restaurateurs/restauratrices et conservateurs/conservatrices	s.o.	
5113	Archivistes	s.o.	
5121	Auteurs/auteures, rédacteurs/rédactrices et écrivains/écrivaines	s.o.	
5122	Réviseurs/réviseures, rédacteurs-réviseurs/rédactrices-réviseures et chefs du service des nouvelles	s.o.	
5123	Journalistes	s.o.	
5124	Professionnels/professionnelles des relations publiques et des communications	201	Professionnel en communication
5125	Traducteurs/traductrices, terminologues et interprètes	s.o.	
5131	Producteurs/productrices, réalisateurs/réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	s.o.	
5132	Chefs d'orchestre, compositeurs/compositrices et arrangeurs/arrangeuses	s.o.	
5133	Musiciens/musiciennes et chanteurs/chanteuses	s.o.	
5134	Danseurs/danseuses	s.o.	

Annexe I

Liste des groupes intermédiaires de la CNP 2006 et emplois repères correspondants

Code CNP	Titre de la CNP	Emplois repères correspondants	
5135	Acteurs/actrices et comédiens/comédiennes	s.o.	
5136	Peintres, sculpteurs/sculpteures et autres artistes des arts visuels	s.o.	
Formation collégiale			
1211	Superviseurs/superviseures de commis de bureau et de soutien administratif	303 407	Technicien administration Personnel de soutien en administration
1212	Superviseurs/superviseures de commis de finance et d'assurance	204	Professionnel en gestion financière
1213	Superviseurs/superviseures de commis de bibliothèque, de correspondanciers et d'autres commis à l'information	410	préposé aux renseignements
1214	Surveillants/surveillantes de services postaux et de messageries	s.o.	
1215	Superviseurs/superviseures de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	404 407	Magasinier Personnel de soutien en administration
1221	Agents/agentes d'administration	203	Professionnel en gestion des ressources humaines
1222	Adjoints/adjointes de direction	s.o.	
1223	Agents/agentes du personnel et recruteurs/recruteuses	303	Technicien administration
1224	Agents/agentes de gestion immobilière	s.o.	
1225	Agents/agentes aux achats	303 414	Technicien administration Acheteur
1226	Planificateurs/planificatrices de congrès et d'événements	s.o.	
1227	Juges de paix et officiers/officières de justice	s.o.	
1228	Agents/agentes d'immigration, d'assurance-emploi et du revenu	s.o.	
1230	Personnel d'administration des finances et des assurances, excluant 1231	s.o.	
1231	Teneurs/teneuses de livres	303	Technicien administration
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	409	Personnel de secrétariat
1242	Secrétaires juridiques	s.o.	
1243	Secrétaires médicaux/secrétaires médicales	s.o.	
1244	Rapporteurs/rapporteuses judiciaires et transcripteurs médicaux/transcriptrices médicales	s.o.	
2211	Technologues et techniciens/techniciennes en chimie	305 307	Technicien de laboratoire Technicien en génie
2212	Technologues et techniciens/techniciennes en géologie et en minéralogie	305	Technicien de laboratoire
2213	Techniciens/techniciennes en météorologie	s.o.	
2220	Personnel technique des sciences de la vie, excluant 2221	s.o.	
2221	Technologues et techniciens/techniciennes en biologie	305	Technicien de laboratoire

Annexe I

Liste des groupes intermédiaires de la CNP 2006 et emplois repères correspondants

Code CNP	Titre de la CNP	Emplois repères correspondants	
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	307	Technicien en génie
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	307	Technicien en génie
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage et en cartographie	s.o.	
2260	Autres contrôleurs/contrôleuses techniques et officiers /officières de réglementation à l'exception de 2263	s.o.	
2263	Inspecteurs/inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	310	Technicien en hygiène du travail
2270	Officiers/officières et contrôleurs/contrôleuses des services de transport, excluant 2271	s.o.	
2271	Pilotes, navigateurs/navigatrices et instructeurs/ instructrices de pilotage du transport aérien	301 311	Pilote-avion d'affaires Pilote d'hélicoptère
228	Personnel technique en informatique	308	Technicien en informatique
8211	Surveillants/surveillantes de l'exploitation forestière	s.o.	
822	Surveillants/surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	s.o.	
823	Personnel du forage, des mines souterraines et de la production gazifière et pétrolière	s.o.	
8241	Conducteurs/conductrices de machines d'abattage du bois	s.o.	
825	Entrepreneurs/entrepreneuses, surveillants/surveillantes et exploitants/exploitantes en agriculture, en horticulture et en aquiculture	s.o.	
826	Capitaines et officiers/officières de pêche et pêcheurs/pêcheuses	s.o.	
921	Surveillants/surveillantes dans les industries de transformation	s.o.	
922	Surveillants/surveillantes dans la fabrication et le montage	s.o.	
923	Opérateurs/opératrices de poste central de contrôle dans les procédés de fabrication et de transformation	s.o.	
3210	Technologues et techniciens/techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires) excluant 3211,3212 et 3219	s.o.	
3211	Technologues médicaux/technologues médicales et assistants/assistantes en anatomopathologie	305	Technicien de laboratoire
3212	Techniciens/techniciennes de laboratoire médical	305	Technicien de laboratoire
3219	Autres technologues et techniciens/techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	s.o.	
322	Personnel technique en soins dentaires	s.o.	
323	Personnel technique en soins de santé (sauf soins dentaires)	s.o.	
4210	Personnel paraprofessionnel du droit, des services sociaux, de l'enseignement et de la religion, n.c.a. excluant 4211	s.o.	

Annexe I

Liste des groupes intermédiaires de la CNP 2006 et emplois repères correspondants

Code CNP	Titre de la CNP	Emplois repères correspondants	
4211	Techniciens/techniciennes juridiques et personnel assimilé	306	Technicien en droit
5211	Techniciens/techniciennes et assistants/assistantes dans les bibliothèques et les services d'archives	304	Technicien en documentation
5212	Personnel technique des musées et des galeries d'art	s.o.	
522	Photographes, techniciens/techniciennes en graphisme et personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	s.o.	
523	Annonceurs/annonceures et autres artistes de spectacle	s.o.	
524	Concepteurs/conceptrices artistiques et artisans/artisanes	s.o.	
5250	Athlètes, entraîneurs/entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs excluant 5254	s.o.	
5254	Animateurs/animatrices et responsables de programmes de sports et de loisirs et de conditionnement physique	309	Technicien en loisir
621	Personnel de supervision des ventes et des services	s.o.	
6221	Spécialistes des ventes techniques - commerce de gros	s.o.	
6231	Agents/agentes et courtiers/courtières d'assurance	s.o.	
6232	Agents/agentes et vendeurs/vendeuses en immobilier	s.o.	
6233	Acheteurs/acheteuses des commerces de gros et de détail	s.o.	
6234	Exploitants/exploitantes de silos à grains	s.o.	
6241	Chefs	505	Cuisinier
6242	Cuisiniers/cuisinières	505	Cuisinier
6251	Bouchers/bouchères et coupeurs/coupeuses de viande - commerce de gros ou de détail	s.o.	
6252	Boulangers-pâtissiers/boulangères-pâtissières	s.o.	
6261	Policiers/policières (sauf cadres supérieurs)	s.o.	
6262	Pompiers/pompières	s.o.	
627	Personnel technique des services personnels	s.o.	
7210	Entrepreneurs et contremaîtres du personnel des métiers et du personnel assimilé (sauf 7216)	s.o.	
7216	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses en mécanique	509	Mécanicien de véhicules motorisés
722	Surveillants/surveillantes du personnel des transports ferroviaire et routier	s.o.	
7231	Machinistes et vérificateurs/vérificatrices d'usinage et d'outillage	519	Machiniste
7232	Outilleurs-ajusteurs/outilleuses-ajusteuses	s.o.	

Annexe I

Liste des groupes intermédiaires de la CNP 2006 et emplois repères correspondants

Code CNP	Titre de la CNP	Emplois repères correspondants	
7240	Électriciens/électriciennes et monteurs/monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications, excluant 7241 et 7242	s.o.	
7241	Électriciens/électriciennes (sauf électriciens industriels et de réseaux électriques)	506 514	Électricien d'entretien Ouvrier Certifié entretien
7242	Électriciens industriels/électriciennes industrielles	506	Électricien d'entretien
725	Plombiers/plombières, tuyauteurs/tuyauteuses et monteurs/monteuses d'installations au gaz	514	Ouvrier Certifié entretien
726	Personnel des métiers du formage, du profilage et du montage du métal	s.o.	
727	Charpentiers/charpentières et ébénistes	512 514	Menuisier d'entretien Ouvrier Certifié entretien
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	s.o.	
7290	Autre personnel des métiers de la construction, excluant 7294	s.o.	
7294	Peintres et décorateurs/décoratrices	515	Peintre d'entretien
7310	Mécaniciens/mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (excluant 7311 et 7312)	s.o.	
7311	Mécaniciens/mécaniciennes de chantier et mécaniciens industriels/mécaniciennes industrielles (sauf l'industrie du textile)	510	Mécanicien d'entretien (millwright)
7312	Mécaniciens/mécaniciennes d'équipement lourd	509	Mécanicien de véhicules motorisés
7321	Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	509	Mécanicien de véhicules motorisés
7322	Débosseleurs/débosseleuses et réparateurs/réparatrices de carrosserie	s.o.	
7330	Autres mécaniciens/mécaniciennes, excluant 7333	s.o.	
7333	Électromécaniciens/électromécaniciennes	510	Mécanicien d'entretien (millwright)
734	Tapissiers-garnisseurs/tapissières-garnisseuses, tailleurs/tailleuses, cordonniers/cordonnières, bijoutiers/bijoutières et personnel assimilé	s.o.	
735	Mécaniciens/mécaniciennes de machines fixes et opérateurs/opératrices de centrales et de réseaux électriques	s.o.	
736	Personnel des opérations du transport ferroviaire	s.o.	
737	Grutiers/grutières, foreurs/foreuses et dynamiteurs/dynamiteuses	s.o.	
7380	Personnel de l'imprimerie, scaphandriers/scaphandrières, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a., excluant 7381	s.o.	
7381	Opérateurs/opératrices de presse à imprimer	405	Opérateur de duplicateur offset
Formation secondaire			
1411	Commis de bureau généraux/commis de bureau général	403 407 409	Préposé aux photocopies Personnel de soutien en administration Personnel de secrétariat
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	407	Personnel de soutien en administration

Annexe I

Liste des groupes intermédiaires de la CNP 2006 et emplois repères correspondants

Code CNP	Titre de la CNP	Emplois repères correspondants	
1414	Réceptionnistes et standardistes	412	Téléphoniste-réceptionniste
1420	Commis en bureautique et en éditique, excluant 1424	s.o.	
1424	Téléphonistes	411	Préposé aux télécommunications
143	Commis des finances et de l'assurance (incluant paie et recouvrement)	303 407	Technicien administration Personnel de soutien en administration
144	Commis de soutien administratif	407	Personnel de soutien en administration
1450	Commis de bibliothèque, de correspondance et à l'information, excluant 1453	407	Personnel de soutien en administration
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	410	Préposé aux renseignements
146	Commis des services postaux et de messageries	407	Personnel de soutien en administration
1470	Commis à l'expédition et à la distribution, excluant 1472, 1474 &1475	s.o.	
1472	Magasiniers/magasinières et commis aux pièces	404	Magasinier
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	407 414	Personnel de soutien en administration Acheteur
1475	Répartiteurs/répartitrices et opérateurs radio/opératrices radio	411	Préposé aux télécommunications
341	Personnel de soutien des services de santé	s.o.	
6411	Représentants/représentantes des ventes - commerce de gros	s.o.	
6421	Vendeurs/vendeuses et commis-vendeurs/commis-vendeuses - commerce de détail	s.o.	
643	Personnel de l'hébergement et des voyages	s.o.	
644	Guides et personnel préposé au jeu dans les casinos	s.o.	
645	Personnel des services des aliments et boissons	s.o.	
646	Personnel des services de protection	s.o.	
647	Personnel de soutien familial et de garderie	s.o.	
648	Autre personnel des soins personnalisés	s.o.	
7411	Conducteurs/conductrices de camions	504	Conducteur de véhicules lourds
7413	Chauffeurs/chauffeuses de taxi, chauffeurs/chauffeuses de limousine et chauffeurs/chauffeuses	503	Conducteur de véhicules légers
7414	Chauffeurs-livreurs/chauffeuses-livreuses - services de livraison et de messagerie	503	Conducteur de véhicules légers
7412	Conducteurs/conductrices d'autobus et opérateurs/opératrices de métro et autres transports en commun	s.o.	
7421	Conducteurs/conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	523	Conducteur d'équipements lourds
7422	Conducteurs/conductrices de machinerie d'entretien public	523	Conducteur d'équipements lourds
743	Autres conducteurs/conductrices de matériel de transport et personnel assimilé	s.o.	
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	s.o.	

Annexe I

Liste des groupes intermédiaires de la CNP 2006 et emplois repères correspondants

Code CNP	Titre de la CNP	Emplois repères correspondants	
745	Débardeurs/débardeuses et manutentionnaires	s.o.	
841	Personnel d'entretien des mines et du forage des puits de pétrole et de gaz	s.o.	
842	Personnel de l'exploitation forestière	s.o.	
843	Personnel en agriculture et en horticulture	s.o.	
844	Personnel de la pêche, de la chasse et du trappage	s.o.	
941	Opérateurs/opératrices de machines dans le traitement des métaux et des minerais et personnel assimilé	s.o.	
942	Opérateurs/opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	s.o.	
943	Opérateurs/opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation du bois et personnel assimilé	s.o.	
944	Opérateurs/opératrices de machines dans la fabrication de produits textiles et personnels assimilé	s.o.	
945	Opérateurs/opératrices de machines dans la confection d'articles en tissu, en fourrure et en cuir et personnel assimilé	s.o.	
946	Opérateurs/opératrices de machines dans la transformation des aliments, des boissons et du tabac et personnel assimilé	s.o.	
9470	Opérateurs/opératrices de machines à imprimer et personnel assimilé, excluant 9471	s.o.	
9471	Opérateurs/opératrices de machines à imprimer	403	Préposé à la photocopie
948	Monteurs/monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	s.o.	
949	Autre personnel de montage et personnel assimilé	s.o.	
951	Opérateurs/opératrices de machines dans le façonnage et l'usinage des métaux et le travail du bois et personnel assimilé	s.o.	
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	s.o.	
Formation en cours d'emploi			
6611	Caissiers/caissières	s.o.	
662	Autre personnel de la vente et personnel assimilé	s.o.	
6641	Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé dans les services alimentaires	517 520	Préposé à la cuisine et à la cafétéria Opérateur de machine à laver la vaisselle
6651	Gardiens/gardiennes de sécurité et personnel assimilé	507	Gardien
6661	Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage - travaux légers	522	Préposé à l'entretien ménager- travaux légers
6662	Nettoyeurs spécialisés/nettoyeuses spécialisées	s.o.	
6663	Concierges et concierges d'immeubles	502 518 521	Concierge Préposé à l'entretien ménager- travaux lourds Ouvrier d'entretien / de maintenance

Annexe I

Liste des groupes intermédiaires de la CNP 2006 et emplois repères correspondants

Code CNP	Titre de la CNP	Emplois repères correspondants	
667	Autre personnel des services de voyage, d'hébergement, de loisirs et de parcs d'attractions	s.o.	
6680	Personnel élémentaire des services personnels, excluant 6681	s.o.	
6681	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec	501	Préposé à la buanderie
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	508 513 514 521	Journalier ou préposé aux terrains Ouvrier de voirie Ouvrier certifié d'entretien Ouvrier d'entretien – Maintenance
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	514 521	Ouvrier certifié d'entretien Ouvrier d'entretien – Maintenance
7621	Manœuvres à l'entretien des travaux publics	504 513	Conducteur de véhicules lourds Ouvrier de voirie
7622	Manœuvres dans le transport ferroviaire et routier	s.o.	
8610	Personnel élémentaire de la production primaire, excluant 8612	s.o.	
8612	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	508	Journalier ou préposé aux terrains

Annexe II

Autres critères concernant la non-diffusion de certains codes ou de certains résultats

Pour différentes raisons autres que l'application des règles de qualité statistique ou de confidentialité, certaines professions (groupes intermédiaires de la CNP) ou certains résultats ne sont pas présentés dans les tableaux. Cette annexe passe en revue les différents motifs justifiant ces décisions.

1. Retrait de certains codes CNP

Les codes ci-dessous font l'objet d'une exclusion puisque la rémunération de ces emplois est basée soit exclusivement soit en partie sur des commissions, mais avec des montants parfois très élevés (les commissions ne sont pas recueillies dans l'enquête pour le moment) :

- 6411 – *Représentants des ventes – commerce de gros*
- 111 – *Professionnels – finance, vérification et comptabilité*
- 0111 – *Directeurs financiers/directrices financières*

Dans le secteur de la santé, trois groupes intermédiaires ont été retirées parce que les résultats relatifs aux salaires et aux échelles salariales ne reflétaient pas adéquatement les salaires de la profession. Ces groupes professionnels, ou certaines professions qui y sont comprises, sont rémunérés selon un mode de rémunération particulier – comme la rémunération à l'acte (non couverte par l'enquête) – ou n'ont pas été couverts par l'enquête parce que le titulaire n'est généralement pas un salarié[1]. Ainsi, les données colligées ne reflétaient qu'une partie du groupe intermédiaire et non pas l'ensemble des professions qui y sont comprises. Les groupes concernés par cette situation, qui ont été retirés des tableaux sur les salaires et de ceux sur les échelles salariales, sont :

- 311 – *Médecins, dentistes et vétérinaires;*
- 312 – *Optométristes, chiropraticiens et autres professionnels en diagnostic;*
- 313 – *Pharmaciens, diététistes et nutritionnistes.*

Pour appuyer notre propos, prenons par exemple le code 311– *Médecins, dentistes et vétérinaires*. Il n'a pas été possible de recueillir le salaire de la majorité des médecins, dentistes et vétérinaires, leur mode de rémunération étant souvent à l'acte et peu d'entre eux étant des salariés. Par contre, les salaires des médecins résidents ont été colligés et contribuent en très grande partie au résultat salarial moyen obtenu. Ils exercent une forte influence à la baisse et, en conséquence, la moyenne salariale du groupe intermédiaire 311 ne reflète pas la réalité. Des cas similaires ont été relevés pour les codes 312 et 313.

2. Retrait de certains résultats

Le code CNP 7411 – *Conducteurs/conductrices de camions* comporte une particularité quant au mode de rémunération. Pour plusieurs emplois compris dans ce groupe, la rémunération n'est pas basée sur les heures de travail mais plutôt sur d'autres éléments, notamment la distance parcourue. Pour cette raison, les résultats de ce groupe sont présentés sur une base annuelle seulement.

1. Travailleur autonome, professionnel à son compte.

TERMES GÉNÉRAUX

Ancienneté
Nombre d'années de service dans l'entreprise.

Effectif
Nombre réel d'employés à partir duquel les statistiques ont été calculées.

Employé régulier à temps plein
Personne qui exécute un travail pour le compte d'un employeur, reçoit une rémunération en échange de sa prestation de travail, a un contrat de travail de durée indéterminée et travaille généralement 30 heures ou plus par semaine.

Entreprise
Entité, constituée ou non en corporation, qui compte un ou plusieurs établissements exerçant ou non le même genre d'activité économique. Il peut s'agir d'une entreprise à propriétaire unique, d'une société en nom collectif ou d'une autre forme d'organisation, comme une coopérative.

Modèle d'emplois
Regroupement d'emplois ayant des caractéristiques communes quant au statut de syndicalisation et à la structure de rémunération (avantages sociaux compris).

Profilage
Processus permettant de caractériser une entreprise en fonction de sa structure organisationnelle et de ses diverses politiques de rémunération, afin de la découper en un ou plusieurs morceaux appelés unités de collecte.

Unité de collecte
Portion de l'entreprise pour laquelle il est logique de recueillir les données sur la rémunération. Les éléments analysés afin de déterminer une unité de collecte sont les suivants : le nombre d'établissements et d'employés, le statut de syndicalisation ainsi que la centralisation de l'information sur la rémunération globale et les conditions de travail.

SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ

Secteur public
Ensemble des unités institutionnelles sous contrôle gouvernemental. Ce contrôle peut prendre la forme de propriété exclusive d'une unité institutionnelle ou d'une participation majoritaire sous forme d'actions donnant le droit de vote. Le secteur public est composé des sous-secteurs suivants : administration québécoise (fonction publique québécoise – excluant les organismes gouvernementaux à caractère industriel ou commercial – éducation, santé et services sociaux), entreprises provinciales (sociétés d'État et autres), administration fédérale au Québec, entreprises fédérales au Québec, universités, administration municipale et entreprises locales.

Secteur privé
Ensemble des entreprises qui ne sont pas incluses dans le secteur public. Les secteurs suivants du secteur privé ne font pas partie de l'enquête : l'agriculture et les services relatifs à l'agriculture, l'exploitation forestière et les services forestiers, la pêche et le piégeage ainsi que la construction.

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

La nomenclature utilisée est celle du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2002. Certains secteurs ont été regroupés.

Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz (21)
Comprend les sous-secteurs suivants : extraction de pétrole et de gaz; extraction minière; activités de soutien à l'extraction minière et à l'extraction de pétrole et de gaz.

Services publics (22)
Comprend les sous-secteurs suivants : production, transport et distribution d'électricité; distribution de gaz naturel; réseaux d'aqueduc et d'égout et autres.

Fabrication (31-32-33)
Comprend les sous-secteurs suivants : fabrication d'aliments; de boissons et de produits du tabac; usines de textiles; usines de produits textiles; fabrication de vêtements; de produits en cuir et de

produits analogues; fabrication de produits en bois; fabrication de papier; impression et activités connexes de soutien; fabrication de produits du pétrole et du charbon; de produits chimiques; de produits en caoutchouc et en plastique; de produits minéraux non métalliques; première transformation des métaux; fabrication de produits métalliques; de machines; de produits informatiques et électroniques; de matériel, d'appareils et de composants électriques; fabrication de matériel de transport; de meubles et de produits connexes; activités diverses de fabrication.

Commerce (41-44-45)
Comprend les sous-secteurs suivants :

Commerce de gros : grossistes-distributeurs de produits agricoles; de produits pétroliers; de produits alimentaires, de boissons et de tabac; d'articles personnels et ménagers; de véhicules automobiles et de leurs pièces; de matériaux et fournitures de construction; de machines, de matériel et de fournitures; de produits divers; agents et courtiers du commerce de gros.

Commerce de détail : marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces; magasins de meubles et d'accessoires de maison; magasins d'appareils électroniques et ménagers; marchands de matériaux de construction et de matériel et fournitures de jardinage; magasins d'alimentation; de produits de santé et de soins personnels; stations-service; magasins de vêtements et d'accessoires vestimentaires; magasins d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres; magasins de fournitures de tout genre; magasins de détail divers; détaillants hors magasin.

Transport et entreposage (48-49)
Comprend les sous-secteurs suivants : transport aérien; ferroviaire; par eau; par camion; transport en commun et transport terrestre de voyageurs; transport par pipeline; transport de tourisme et d'agrément; activités de soutien au transport; services postaux; messageries et services de messagers; entreposage.

Industrie de l'information et industrie culturelle (51)
Comprend les sous-secteurs suivants : édition; industries du film et de l'enregistrement sonore; radiotélévision, télédiffusion et télécommunications; services d'information et de traitement des données.

Finance, assurances, immobilier et location (52-53)
Comprend les sous-secteurs suivants :

Finances et assurances (52) : autorités monétaires – banque centrale; intermédiation financière et activités connexes; valeurs mobilières, contrats de marchandises et autres activités d'investissement financier connexes; sociétés d'assurance et activités connexes; fonds et autres instruments financiers.

Services immobiliers et services de location et de location à bail (53) : services immobiliers; services de location et de location à bail; bailleurs de biens incorporels non financiers, sauf les œuvres protégées par le droit d'auteur.

Services professionnels, scientifiques et techniques (54)
Comprend les sous-secteurs suivants : services juridiques; services de comptabilité, de préparation des déclarations de revenus, de tenue de livres et de paye; architecture, génie et services connexes; services spécialisés de design; conception de systèmes informatiques et services connexes; services de conseils en gestion et de conseils scientifiques et techniques; services de recherche et de développement scientifiques; publicité et services connexes; autres services professionnels, scientifiques et techniques.

Gestion de sociétés et d'entreprises (55)
Comprend le sous-secteur gestion de sociétés et d'entreprises.

Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement (56)
Comprend les sous-secteurs suivants : services administratifs et services de soutien; services de gestion des déchets et d'assainissement.

Services d'enseignement (61)
Comprend les sous-secteurs suivants : écoles primaires et secondaires; collèges communautaires et cégeps; universités; écoles de commerce et de formation en informatique et en gestion; écoles techniques et écoles de métiers; autres établissements d'enseignement et de formation; services de soutien à l'enseignement.

Soins de santé et assistance sociale (62)
Comprend les sous-secteurs suivants : services de soins ambulatoires; hôpitaux; établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; assistance sociale.

Arts, spectacles et loisirs (71)
Comprend les sous-secteurs suivants : arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes; établissements du patrimoine; divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries.

Hébergement et services de restauration (72)
Comprend les sous-secteurs suivants : services d'hébergement; services de restauration et débits de boissons.

Autres services (81)
Comprend les sous-secteurs suivants : réparation et entretien; services personnels et services de blanchissage; organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires et ménages privés.

Administration publiques (91)
Comprend les sous-secteurs suivants : administration publique fédérale; administration publique provinciale (québécoise); administrations publiques locales, municipales et régionales; administrations publiques autochtones; organismes publics internationaux et autres organismes publics extraterritoriaux.

STATUT DE SYNDICALISATION

Syndiqué
Employé couvert par une convention collective ou par un contrat de travail négocié par un syndicat, qu'il soit membre ou non du syndicat.

Non-syndiqué
Employé non membre d'un syndicat et qui n'est couvert par aucune convention collective ou par un contrat de travail négocié par un syndicat.

TERMES RELATIFS AUX EMPLOIS REPÈRES[1]

Corps d'emploi
Emploi général regroupant différentes appellations pour une même profession et incluant divers niveaux de complexité.

Emploi repère
Emploi choisi en fonction de son caractère significatif dans l'administration québécoise et de sa comparabilité avec les emplois du marché du travail. Il s'agit d'une combinaison du corps d'emploi et du niveau de complexité.

CATÉGORIE D'EMPLOIS

Professionnels
Personnel dont les principales responsabilités se rapportent à la conception, à la réalisation, à l'analyse et à l'évaluation des normes, procédés, systèmes et politiques relatifs aux activités de l'organisation. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement un diplôme universitaire ou l'équivalent. Les cadres-conseil qui ne détiennent pas d'autorité hiérarchique sont inclus ici. Les professionnels peuvent cependant assumer la supervision et la coordination d'employés de même catégorie ou de catégories subalternes.

Techniciens
Personnel dont les principales activités se rapportent à l'exécution de travaux spécialisés et à la conception et à la réalisation des mécanismes facilitant l'application de normes, procédés, programmes et systèmes. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement un diplôme collégial ou l'équivalent. Cette catégorie ne comporte pas de cadres de direction, mais comprend des employés pouvant assumer la supervision ou la coordination d'employés de même catégorie ou de catégories subalternes.

1. La description des emplois repères est disponible sur le site web de l'Institut : www.stat.gouv.qc.ca.

Employés de bureau
Personnel dont les principales activités se rapportent à des fonctions d'application formelle de normes, procédures, directives ou méthodes impliquant notamment la préparation, le traitement, la transcription, la conservation et la distribution de documents et de données. Les emplois de cette catégorie comportent aussi des fonctions de renseignements et l'opération d'un équipement spécialisé. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement une scolarité de niveau secondaire ou l'équivalent. Le personnel de cette catégorie peut assumer la répartition et la coordination du travail d'employés de même catégorie.

Employés de service
Personnel dont les principales activités se rapportent à des tâches manuelles. Les tâches sont caractérisées par l'exécution, selon des directives particulières, de travaux manuels simples n'exigeant aucune connaissance spécialisée. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement une scolarité de niveau secondaire (ou l'équivalent) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP). Le personnel de cette catégorie peut être responsable de la répartition et de la coordination du travail d'employés de même catégorie (aussi ou moins qualifiés), à titre de chef d'équipe.

Ouvriers
Personnel dont les principales activités se rapportent à des tâches manuelles. Les tâches exigent l'application de méthodes et de procédés spécialisés, généralement au moyen de machines et d'outils appropriés. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement une scolarité de niveau secondaire (ou l'équivalent) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP). Des certificats et des cartes de compétence décernés par des organismes officiels sont souvent exigés dans le cas des métiers réglementés. Le personnel de cette catégorie peut être responsable de la répartition et de la coordination du travail d'employés de même catégorie (aussi ou moins qualifiés), à titre de chef d'équipe.

NIVEAUX DE COMPLEXITÉ

Niveau d'entrée et d'apprentissage (Niveau 1)
Fait référence à des postes où le titulaire remplit progressivement les attributions caractéristiques de son corps d'emploi. Les décisions prises à ce niveau concernent des éléments courants et sont plus étroitement encadrées. L'autonomie au travail est restreinte et les tâches sont effectuées selon les directives détaillées d'un supérieur immédiat.

Niveau de fonctionnement autonome (Niveau 2)
Fait référence à des postes où le titulaire accomplit l'ensemble de ses attributions de façon autonome. Le titulaire peut exercer des fonctions de conseil, de soutien technique, de conception et d'analyse où il est appelé à formuler des recommandations. Il peut aussi exercer des fonctions de supervision ou de coordination, mais cette activité n'est pas de nature régulière et continue. Il travaille sous la surveillance générale d'un supérieur qui examine la qualité du jugement et le respect des normes une fois le travail terminé.

Niveau de chef d'équipe ou d'expert (Niveau 3)

Chef d'équipe
Le niveau de chef d'équipe se caractérise par la supervision ou la coordination de ressources parmi lesquelles on doit retrouver au moins trois employés du même corps d'emploi ou de même catégorie. Le « chef d'équipe » doit avoir une vue d'ensemble des activités reliées à la progression de son mandat. Il évalue les demandes requises et juge du traitement à donner, répartit le travail et en vérifie l'exécution, fournit l'expertise (conseils et orientation), donne son avis lors de la notation des membres de son équipe et collabore à leur formation. Toutefois, l'emploi ne doit pas comporter plus de 50 % des tâches dédiées à la gestion.

Expert
Il s'agit d'un emploi de complexité supérieure exigeant une connaissance très approfondie d'une discipline ou d'un domaine de travail. Le titulaire, en sa qualité d'expert, assume un rôle d'orientation stratégique dans le cadre de travaux et d'analyses complexes pour lesquels interagissent un volume important d'informations et de variables. Ces travaux se distinguent par leur originalité et leur caractère exceptionnel ou inusité.

TERMES RELATIFS À LA CLASSIFICATION NATIONALE DES PROFESSIONS (CNP)

NIVEAUX DE COMPÉTENCE ET GROUPES

Pour cette variable d'analyse, les professions (niveau de classification à trois chiffres de la CNP) ont été classées en cinq groupes : les emplois de gestion et quatre niveaux de compétence. Pour déterminer le niveau de compétence d'un emploi, l'expérience requise pour accéder à l'emploi, la complexité des tâches, les responsabilités inhérentes à cet emploi ainsi que le niveau de formation sont considérés. Les appellations utilisées dans ce rapport correspondent, dans l'ordre, aux appellations suivantes utilisées dans l'*Annuaire québécois des statistiques du travail* : gestion, professionnel, technique, intermédiaire et élémentaire.

Gestion
Groupe d'emplois qui englobe les membres des corps législatifs et les cadres supérieurs et intermédiaires. Le titulaire de l'emploi consacre plus de 50 % de son temps de travail à des activités de gestion.

Formation universitaire – Niveau A
Ensemble des programmes d'études universitaires sanctionnées par un diplôme de premier cycle, de deuxième cycle ou de troisième cycle.

Formation collégiale – Niveau B
Ensemble des programmes d'études postsecondaires sanctionnées par un diplôme d'études collégiales préuniversitaires, un diplôme d'études professionnelles (DEP), une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) ou un diplôme d'études collégiales techniques (DEC) qui mène généralement au marché du travail. Une formation technique vise une ou plusieurs fonctions du travail de technicienne ou de technicien. Ce niveau est aussi attribué au personnel qui exerce des fonctions de supervision ou qui assume des responsabilités importantes dans le domaine de la santé et de la sécurité (par exemple, les pompiers, les policiers et le personnel technique en informatique).

Formation de niveau secondaire ou spécifique à l'emploi – Niveau C
Ensemble des programmes d'études secondaires et postsecondaires sanctionnées par une attestation d'études professionnelles (AEP) visant l'acquisition des compétences associées à une ou à plusieurs fonctions du travail. Les fonctions du travail associées à ces programmes sont d'un niveau de complexité moindre que celles associées aux programmes d'études techniques et mènent à l'exercice d'un métier spécialisé ou semi-spécialisé. Une à cinq années d'études secondaires ou jusqu'à deux années de formation en cours d'emploi, de cours de formation externe ou d'expérience de travail ou d'expérience de travail précise sont généralement exigées.

Formation en cours d'emploi – Niveau D
Ensemble des processus d'apprentissage, formels ou autres, par lesquels les personnes développent leurs aptitudes, enrichissent leurs connaissances et améliorent leurs compétences sans aucune exigence scolaire particulière.

TERMES RELATIFS AU VOLET SALARIAL

Heures régulières de travail
Nombre d'heures de la semaine normale de travail.

Quartile de salaire
Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble de l'effectif en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble de l'effectif en deux

groupes de parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous). Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Salaire
Taux de salaire brut, incluant l'indemnité de vie chère et les primes de chef d'équipe ou de spécialiste, mais excluant la rémunération des heures supplémentaires, les bonis, les autres primes et les montants forfaitaires. Le calcul des données relatives au salaire (moyennes et quartiles) tient compte de tous les salaires payés, incluant ceux qui sont hors échelle et ceux qui sont hors normes. Chaque taux de salaire est pondéré par son poids statistique et par le nombre d'employés qui lui est rattaché.

MODE DE RÉMUNÉRATION : ÉCHELLES SALARIALES

Échelle salariale
Ensemble de taux de salaire correspondant à une structure salariale de base. Ces taux sont liés à un emploi et ils progressent d'un minimum jusqu'à un maximum, généralement selon un certain nombre de paliers ou d'échelons. Les échelles sont plus ou moins étendues selon les emplois.

Échelle avec un minimum et un maximum normal
Échelle qui prévoit que l'employé progresse jusqu'au taux maximum de l'échelle. Ce taux, appelé « maximum normal », est accessible à l'employé dont le rendement est satisfaisant. Dans la grande majorité des cas, ces échelles font partie d'un régime de progression automatique jusqu'au maximum.

Échelle avec un minimum, un maximum normal et un maximum au mérite
Échelle qui prévoit que l'employé progresse jusqu'à un taux précis de l'échelle. Ce taux, appelé « maximum normal », est accessible à l'employé dont le rendement est satisfaisant. Par contre, la progression au-delà du maximum normal jusqu'à un maximum au mérite n'est accessible qu'à l'employé qui a un rendement supérieur. Dans la plupart des cas, ce sont des échelles de progression au mérite avec contrôle au maximum normal (point de contrôle); pour d'autres, la progression est automatique jusqu'au maximum normal et elle se fonde ensuite sur le mérite jusqu'au maximum au mérite.

Échelle avec un minimum et un maximum au mérite
Type d'échelle salariale qui ne comporte pas de maximum normal. Toutefois, le maximum au mérite ne peut être atteint que par l'employé dont le rendement est supérieur ou exceptionnel. En général, ces échelles font partie d'un régime de progression au mérite, mais elles ne comportent aucun point de contrôle officiel aux fins de l'administration des salaires.

Position dans l'échelle
Ratio du salaire moyen calculé par rapport au maximum normal moyen du groupe correspondant.

RÉMUNÉRATION VARIABLE À COURT TERME

La rémunération variable consiste en toute forme de rémunération accordée à un employé ou à un groupe d'employés, autre qu'un taux de base ou un salaire, dans laquelle les versements fluctuent selon certains standards qualitatifs ou quantitatifs, prédéterminés ou non, généralement associés à une performance individuelle, de groupe ou d'entreprise. La rémunération variable à court terme signifie que les versements offerts par le régime sont ponctuels, c'est-à-dire que la prime est octroyée immédiatement à l'employé, selon une période de référence généralement d'un an ou moins.

Régimes individuels

Boni au mérite
Montant forfaitaire non récurrent versé en plus du salaire de base pour reconnaître le rendement individuel.

Commission
Montant établi selon une mesure objective de performance. Ce mode de rémunération se retrouve uniquement chez le personnel de vente.

Régimes collectifs

Boni d'équipe
Montant forfaitaire calculé en fonction de la performance d'une équipe pour un projet spécifique, selon un certain nombre de critères. Chacun des membres de l'équipe reçoit un boni si les critères fixés ont été atteints ou dépassés.

Partage des bénéfices
Montant forfaitaire calculé sur les profits de l'entreprise (les bénéfices sont investis dans le programme de rémunération variable).

Partage des gains de productivité
Montant forfaitaire calculé en fonction de l'accroissement de la productivité de l'entreprise (ou d'un service, d'un département, d'une division...).

Régime mixte

Régime hybride
Montant forfaitaire calculé en fonction du rendement de l'individu et aussi du groupe auquel il appartient (ou de l'ensemble de l'unité de collecte). C'est le seul régime qui peut combiner les critères de performance individuelle et collective.

Autres régimes

Tout régime qui correspond aux critères de rémunération variable à court terme mais qui n'entre dans aucune des catégories précédentes (tel que les bonis à la pièce et les bonis discrétionnaires).

AUTRES MODES DE RÉMUNÉRATION

Bandes salariales élargies (*broadbanding*)
Bandes salariales qui couvrent plusieurs catégories d'emplois et qui permettent une plus grande flexibilité dans la gestion des salaires. Elles se caractérisent par la réduction du nombre de classes d'emplois et l'allongement des échelles. Il ne s'agit pas d'échelles salariales.

Taux au rendement
Rémunération basée sur le résultat quantitatif du travail, en fonction du nombre d'objets, de la fréquence des opérations ou de la production par unité de temps.

Taux avec progression
Rémunération comportant un taux d'engagement lors de l'embauche d'un employé. Des majorations successives sont appliquées à ce taux d'engagement jusqu'à l'atteinte d'un taux final. Cette progression se fait habituellement sur une période relativement courte (par exemple une année).

Taux fixe
Rémunération établie pour une période déterminée par une convention collective, un contrat de travail ou par indexation, et identique pour tous les employés occupant un même emploi, peu importe leur qualification, leur expérience et leur ancienneté.

Taux variable
Rémunération sans structure salariale formelle (sans taux minimal ou maximal) et déterminée lors de l'embauche de l'employé.

Autres taux
Appellation qui regroupe les modes de rémunération autres que ceux déjà décrits.

TERMES RELATIFS AU VOLET DES AVANTAGES SOCIAUX ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Rémunération au taux régulier (RTR)
Salaire brut versé à l'employé pour les heures normales de travail (avant toute déduction ou retenue), incluant les indemnités de vie chère et les primes de chef d'équipe ou de spécialiste et excluant la rémunération des heures supplémentaires, les bonis, les autres primes et allocations ainsi que les montants forfaitaires. Notons que la rémunération des heures chômées fait partie intégrante de la rémunération au taux régulier.

HEURES CHÔMÉES PAYÉES

Compensation pour congés familiaux

Congés d'adoption
Congés à l'occasion d'une adoption pour soins à un ou des enfants pour lesquels la contribution de l'employeur est en sus des montants versés par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP). Le nombre total de semaines de prestations d'adoption peut être pris par l'un ou l'autre des parents ou partagé entre eux.

Congés de maternité
Périodes partiellement ou totalement rémunérées pendant lesquelles une employée est autorisée à s'absenter de son travail. La prestation de maternité est offerte exclusivement à la mère lors d'une naissance et ne peut être partagée entre les deux parents. Cet avantage est en sus du programme du RQAP.

Congés parentaux
Congés à l'occasion d'une paternité ou à la suite d'un congé de maternité pour soins à un ou des enfants (enfant âgé de moins d'un an), pour lesquels la contribution de l'employeur est en sus des montants versés par le RQAP. Le nombre total de semaines de prestations parentales peut être pris par l'un ou l'autre des parents ou partagé entre eux.

Congés de paternité
Périodes partiellement ou totalement rémunérées pendant lesquelles un employé est autorisé à s'absenter de son travail. La prestation de paternité est offerte exclusivement aux nouveaux papas lors d'une naissance. Si les pères ne s'en prévalent pas, elle n'est pas transférable à leur conjointe. Cet avantage est en sus du programme du RQAP.

Congés annuels (vacances)
Périodes d'absence rémunérées pouvant être en partie accumulées ou remboursées et dont la durée, calculée sur une base annuelle, varie selon le niveau d'emploi, l'ancienneté chez l'employeur, l'âge de l'employé ou la période effective du congé. Les débours relatifs aux pécules ou aux bonis de vacances ne sont pas inclus dans le coût des congés annuels.

Congés de maladie
Journées d'absence justifiées pour des raisons de santé et pour lesquelles l'employeur continue de verser à l'employé une partie ou la totalité du salaire régulier sans autre perte de privilèges liés à l'emploi. Ces régimes non assurés ne protègent l'employé que pour de courtes périodes d'absence.

Congés de naissance, d'adoption et d'interruption de grossesse
Courtes périodes d'absence rémunérées à 100 % (deux jours selon la *Loi sur les normes du travail)* accordées à l'un ou l'autre des parents lors de la naissance ou de l'adoption d'un enfant ou lors d'une interruption de grossesse à compter de la 20e semaine. Ce congé peut être fractionné en journées à la demande du salarié. Il ne peut être pris après l'expiration des 15 jours qui suivent l'arrivée de l'enfant à la résidence de son père ou de sa mère ou, le cas échéant, l'interruption de grossesse.

Congés fériés
Courtes périodes d'absence rémunérées qui sont déterminées en vertu d'une loi ou reconnues par l'usage pour commémorer un événement civil ou religieux.

Congés mobiles
Courtes périodes d'absence rémunérées dont les dates sont déterminées par l'employeur, après entente entre l'employeur et le syndicat ou entre l'employeur et l'employé.

Congés sociaux
Courtes périodes d'absence rémunérées dont la durée varie selon l'événement social ou familial tel que décès, mariage, divorce, déménagement, etc. Les congés pour affaires judiciaires et les libérations syndicales sont inclus.

Horaire réduit
Semaine de travail réduite sans diminution du niveau de rémunération hebdomadaire ou annuel. Horaire souvent connu sous l'appellation *horaire d'été.*

RÉMUNÉRATIONS INDIRECTE ET DIRECTE

Assurance maladie
Régime d'assurance qui prévoit le remboursement partiel ou total de certains frais occasionnés par une maladie ou un accident et qui ne sont pas remboursés par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Le régime peut être réservé à l'employé ou couvrir également les frais engagés par les membres de sa famille.

Assurance-soins dentaires
Régime d'assurance qui prévoit le remboursement partiel ou total des frais pour les traitements préventifs, les services de restauration ou les soins d'orthodontie prodigués par un spécialiste en médecine dentaire. Les frais déjà couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec sont exclus. Le régime peut être réservé à l'employé ou couvrir les frais engagés par les membres de sa famille.

Assurance-soins optiques
Régime d'assurance prévoyant le remboursement partiel ou total des coûts d'examen de la vue ou d'achat de verres correcteurs ou de lentilles cornéennes. Le régime peut être réservé à l'employé ou couvrir les frais engagés par les membres de sa famille.

Assurance-salaire de courte durée
Programme de protection totale ou partielle du revenu lors d'absences liées à un état d'incapacité totale de travailler (non reliée à un accident du travail) pour une période de courte durée (souvent 26 semaines).

Assurance-invalidité de longue durée
Programme de protection totale ou partielle du revenu lors d'absences liées à un état d'incapacité totale de travailler (non reliée à un accident du travail) pour une période indéfinie.

Assurance-vie et régimes connexes
Régime d'assurance en vertu duquel les ayants droit de l'employé assuré reçoivent à son décès une prestation de revenu ou un montant déterminé appelé « capital ». Les régimes connexes sont, par exemple, l'assurance-vie pour les personnes à charge, le remboursement des cotisations en cas d'invalidité et l'assurance en cas de mort ou de mutilation accidentelle.

Régime de retraite
Ensemble des mesures destinées à assurer, selon diverses modalités et conditions, le paiement de prestations de retraite aux employés. L'ERG couvre trois principaux types de régime de retraite :

Régime de retraite à prestations déterminées

Régime de retraite agréé (RRA) en vertu duquel le montant des prestations reçues par les employés ou le mode de calcul de ces prestations sont connus. Les cotisations de l'employeur ne sont généralement pas déterminées à l'avance, mais dépendent des coûts reliés aux prestations de retraite promises et des cotisations versées par les employés dans le régime.

Régime de retraite à cotisations déterminées

Régime de retraite agréé (RRA) dans lequel la cotisation est fixée d'avance. Les prestations de retraite sont constituées des cotisations accumulées en faveur de l'employé et du rendement des placements associés à ces cotisations. En d'autres termes, le montant des cotisations au régime est connu, alors que le montant du revenu de retraite ne l'est pas.

Régimes de retraite d'épargne à cotisations déterminées

Régime enregistré d'épargne-retraite collectif (REER collectif) : Regroupement de REER individuels où un contrat individuel est enregistré pour chaque employé participant. L'administration quotidienne du régime est centralisée, cela permettant des frais de gestion moins élevés. Comme dans les régimes de retraite à cotisations déterminées, le participant au REER collectif ne connaît pas le montant qu'il recevra à la retraite. Tous les montants cotisés individuellement par l'employé à un REER collectif ne sont pas inclus comme revenu (jusqu'à concurrence du montant maximum par année) et donc ne sont pas imposables. Par contre, les cotisations de l'employeur au REER de l'employé sont considérées comme un avantage imposable pour l'employé.

Régime de participation différée aux bénéfices (RPDB) : Entente en vertu de laquelle l'employeur distribue une partie de ses bénéfices à tous les employés ou à un groupe désigné d'employés. Les cotisations des employés ne sont pas permises. Le RPDB est obligatoirement enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada. Il ne faut pas confondre le RPDB avec le régime de participation des employés aux bénéfices (RPEB). Le RPEB est un régime non agréé qui n'est pas enquêté.

REER collectif et RPDB (régime conjoint) : Souvent, le RPDB est combiné au REER collectif. La participation financière de l'employé correspond aux cotisations qu'il verse dans le REER collectif, alors que la participation de l'employeur consiste en des montants versés à une fiducie à partir des profits réalisés. Seul le versement de l'employeur dans le RPDB est retenu aux fins des calculs.

Remboursement des congés de maladie/non utilisés
Paiements effectués par l'employeur pendant la période de référence pour des congés de maladie non utilisés durant cette période ou accumulés pendant le service continu.

RÉGIMES ÉTATIQUES

Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)
Le régime de la CSST vise à protéger l'employé d'une perte de revenu découlant d'un accident de travail, d'une maladie professionnelle ou de la nécessité d'un retrait préventif.

Assurance-emploi
Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC). L'assurance-emploi (a.-e.) fournit une assistance financière temporaire aux chômeurs canadiens pendant qu'ils cherchent un nouvel emploi ou améliorent leurs compétences. L'a.-e. vient également en aide aux travailleurs malades, ainsi qu'aux personnes qui doivent s'occuper d'un membre de leur famille gravement malade qui risque fortement de mourir.

Régime d'assurance maladie du Québec (RAMQ)
La *Loi sur l'assurance maladie* fournit à la population du Québec un régime universel d'assurance maladie qui protège tous les résidents du Québec, sans égard à leur âge, leur état de santé ou leur situation financière.

Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)
Le Régime québécois d'assurance parentale prévoit le versement de prestations à toutes les travailleuses et à tous les travailleurs – salariés et autonomes – admissibles qui prennent un congé de maternité, un congé de paternité, un congé parental ou un congé d'adoption. Depuis le 1er janvier 2006, il remplace les prestations de maternité, les prestations parentales et les prestations d'adoption qui étaient offertes aux nouveaux parents québécois en vertu du régime fédéral d'assurance-emploi.

Régime des rentes du Québec (RRQ)
Le Régime des rentes du Québec prévoit le versement d'une rente de retraite au travailleur à partir de 65 ans. Une rente réduite peut être touchée à partir de 60 ans. Le régime verse aussi d'autres types de rentes.

Des statistiques sur le Québec d'hier et d'aujourd'hui pour le Québec de demain

L'Institut de la statistique du Québec réalise chaque année l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG). Cette enquête permet à l'ISQ de colliger de l'information sur tous les emplois présents dans les entreprises ciblées dans l'échantillon, en codant ces emplois selon la *Classification nationale des professions* (CNP).

La publication *Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2010* présente pour une quatrième année, les résultats basés sur les données de la nouvelle ERG. Dans ce document, l'information porte sur les heures régulières de travail, les salaires et les échelles salariales, selon les professions des groupes intermédiaires de la CNP. Les résultats sont affichés selon 13 ventilations. Ainsi, tant le public en général que les syndicats, les employeurs et les autres acteurs du marché du travail disposent de données stratégiques pour alimenter leurs discussions quand aux conditions de rémunération.

Institut de la statistique Québec